GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

PROCES VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL
DU 10 MAI 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le **DIX** du mois de **MAI** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **4 MAI 2023**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :
Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Pascal DAGES – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Laurent LAFOURCADE – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – Mme Sylvie BEZIAT-RICARD – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON	M. Julien DUBOIS
M. Alexis ARRAS	M. Julien RELAUX
M. Pierre STETIN	Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
Mme Gérard LE BAIL	Mme Bérengère SABOURAULT
M. Alain GODOT	M. Julien BAZUS

Conseillers communautaires absents et excusés :
Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Alexis ARRAS – M. Pierre STETIN – M. Gérard LE BAIL – M. Alain GODOT.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

ORDRE DU JOUR

Approbation du P.V. de la séance du 29/03/2023.

Information sur l'exercice de délégation de compétences du Conseil au Président

1- Administration générale :

- Non-maintien du 2e vice-président dans ses fonctions
- Non-maintien de la 7e vice-présidente dans ses fonctions
- Modification du rang des vice-présidents
- Élection des vice-présidents et d'un conseiller communautaire au Bureau
- Commissions intercommunales thématiques – modifications
- Désignation des administrateurs au Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale de la SPL Trans'Landes - modification
- Désignation d'un délégué et de son suppléant au syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM) - modification
- Représentation au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat des Lande XL HABITAT - modification
- Désignation des représentants du Grand Dax à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Landes foncier – modification
- Désignation des représentants du Grand Dax au Conseil de surveillance du Centre hospitalier Dax Côte d'Argent à DAX – modification

2- Enseignement supérieur et Très Haut Débit :
- Convention de financement pour la délocalisation des enseignements du Parcours Accès Spécifique Santé (PASS)
- Convention pluriannuelle pour l'antenne Campus Landes du Grand Dax
- Renouvellement de la grille tarifaire de location des salles de réunions-formations au sein du campus Confluences
- Désignation des représentants pour siéger au sein de l'assemblée générale et au conseil d'administration du GIP Grand Dax Développement
- Aménagement numérique du territoire en matière de réseaux de communication électroniques : avenant n°12 à la convention de délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation du réseau de communication électroniques à haut et très haut débit

3- Ressources humaines :
- Avenant n°1 à la convention 2020-2022 d'adhésion au pôle retraite et protection sociale du CDG 40
- Convention d'adhésion au service prévention des risques professionnels santé, sécurité au travail du CDG 40

4- Développement économique :
- Règlement d'aides aux entreprises
- Pôle économique de Téthieu – vente du terrain lot 7 à la SCI DUBA

5- Finances :
- Suivi des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine

6- Tourisme et thermalisme :
- Approbation des tarifs 2024 de la taxe de séjour intercommunale
- Désignation des représentants au comité de direction de l'Office Intercommunal du Tourisme et du Thermalisme – modification

7- Aménagement, urbanisme, eau :
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat : déclaration de projet n°2 – Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi-H
- Suppression du service public de la chaufferie du Mousse
- Désignation des représentants au Comité territorial Eau potable du syndicat d'équipement des communes des Landes (SYDEC)

- Adhésion à l'AFIPADE pour le logiciel de gestion partagée de la demande
- Approbation du règlement d'intervention des aides du Grand Dax en faveur de l'habitat
- Demande de Garantie d'Emprunt pour l'opération : NARROSSE Le Clos d'Estiet - VEFA 32 Logements individuels

8- Logement, habitat :
- Adhésion à l'AFIPADE pour le logiciel de gestion partagée de la demande
- Approbation du règlement d'intervention des aides du Grand Dax en faveur de l'habitat
- Demande de Garantie d'Emprunt pour l'opération : NARROSSE Le Clos d'Estiet - VEFA 32 Logements individuels

Madame Guylaine DUTOYA, Secrétaire de séance, procède à l'appel et fait part des pouvoirs.

Julien DUBOIS, Président : Merci beaucoup, nous pouvons commencer mais avant toute chose, je voudrais vous présenter Audrey Cadet, qui est ici derrière et qui est très heureuse de se lever. C'est notre nouvelle assistante en charge des Assemblées, lourde mission, puisque c'est grâce à elle que nous pourrons voter, voir le résultat des votes et que tout se passe bien lors des différentes procédures, j'en profite pour remercier Céline Richer qui nous assiste pour son dernier Conseil communautaire et qui ira faire la joie du CIAS pour les années qui viennent. Merci à toutes les deux, à Céline pour ces nombreuses années de travail au sein de ces Assemblées, et à Audrey qui débute avec un Conseil d'importance.

Vous avez aussi été destinataires des actes pris en vertu des délégations qui me sont confiées, est-ce-que ces actes amènent des observations, des questions ?
Il n'y en a pas.

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 29 MARS 2023

Monsieur Julien DUBOIS, Président : vous avez été destinataire du procès-verbal de la séance du 29 mars, y-a-t-il des observations ?
Non.

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à l'unanimité

POINT 1 : ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : NON-MAINTIEN DU 2e VICE-PRESIDENT DANS SES FONCTIONS

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Deux précisions concernant deux délibérations, la n°5 et la n°6 pour lesquels vous avez reçu des compléments d'information hier, par les voies habituelles. Des compléments qu'on ne pouvait rajouter qu'à la suite de l'obtention de pièces liées à ces délibérations. On y reviendra lorsqu'elles seront rapportées, mais je tenais à vous le préciser. On peut donc passer à l'ordre du jour de ce Conseil communautaire. Les deux premiers points, vous l'avez certainement vu, concerne le non-maintien dans leurs fonctions du 2ème et de la 7ème Vice-présidente. Donc quelques propos introductifs parce que ce sont des délibérations particulières.

Quand vous m'avez élu Président, j'avais fait le choix, comme vous le savez, de confier des délégations à agir en mon nom, à des élus qui avaient voté contre moi et qui n'avaient pas souhaité que je devienne Président de notre Agglomération.

C'était il y a à peine 3 ans, et à peine avais-je eu ce geste d'ouverture qu'une semaine après, certains m'ont remercié, en ne votant ni le budget primitif de la collectivité, ni les indemnités des élus, qu'ils allaient pourtant percevoir avec beaucoup de constance tout au long de ces 3 années.
S'en sont alors suivis plusieurs autres votes différenciés sur des sujets qui n'étaient pas neutres jusqu'au fameux épisode de la CLECT voirie. Nous sommes une Agglomération où beaucoup de nos communes, dont Saint-Paul-lès-Dax, pâtissent d'une voirie dégradée.
Je proposais donc que chacune d'entre elles accroisse, proportionnellement à ses moyens, sa contribution envers le Grand-Dax afin que soit mené un plan de rattrapage accéléré sur l'ensemble de notre réseau. Le maire de Saint-Paul-lès-Dax me dit d'abord « oui ». Il matérialisera son accord par son vote en faveur de la CLECT Voirie le 12 avril 2021, avant, subitement, de se dédire 2 mois après en Conseil municipal, en votant contre cette hausse des moyens.

Chacun comprendra que cette atteinte à la parole donnée de la part d'un de mes Vice-présidents ne restera pas sans conséquence sur la confiance accordée tout juste un an auparavant.
Il n'en demeurera pas moins que, en dépit des demandes de certains élus communautaires, je fis alors le choix de ne pas tirer de conséquences politiques de ce qui venait de se passer afin de préserver la gouvernance en cours. Une année après, est intervenu l'épisode de la salle de spectacle. Là encore, par 3 votes successifs, les Vice-présidents Saint-Paulois soutiennent initialement le projet, mais aussi la démarche présentée et proposent un terrain communal pour accueillir la future salle du Grand Dax.
Puis un beau jour, je découvre que ces mêmes élus convoquent la presse pour se livrer à une attaque en règle sur un de nos projets structurants avec des mots, « tartufferie », « fonctionnement à la hussarde », d'une agressivité dont je laisse chacun juge.
Ces mêmes Vice-présidents iront jusqu'à quitter théâtralement la séance du Conseil communautaire, quelques jours après, sans, bien évidemment, m'en avoir ni informé ni averti au préalable.

Au vu de cette défiance vis-à-vis de la politique dont j'ai la responsabilité, au vu des mots utilisés, au vu du manque de loyauté patent, il devenait pour beaucoup, naturel de se séparer à ce moment-là, des Vice-présidents qui siégeaient dans un exécutif dont ils ne respectaient pas les décisions les plus emblématiques.

Cette fois encore, je ne l'ai pas fait, en prenant sur moi, afin de donner une dernière chance à cette gouvernance. J'ai eu la correction et j'ai pris le soin d'informer mes interlocuteurs que je ne pourrais rester dans l'inaction, si de tels épisodes se reproduisaient. Il en allait de l'image de l'Agglomération, de son efficacité, de la préservation d'une valeur qui m'est chère, la solidarité. Quand on est dans une équipe, on en accepte les règles collectives. On ne joue pas individuel, on ne joue pas perso. Si on veut jouer perso, on crée inévitablement des tensions avec les autres joueurs de l'équipe et on finit par casser la dynamique de groupe.
Tous les autres membres du Bureau se sont conformés à notre règle collective, celle que fixe un document d'une vingtaine de pages, un document qui nous lie et qui porte le nom de projet de territoire.
Ce projet de territoire, vous l'avez tous soutenu et vous l'avez tous voté. Et maintenant que nous nous attachons à le mener à bien, vous vous en dissociez de plus en plus au fil des mois, en refusant certaines de ces actions majeures comme la politique de rénovation de la voirie ou la construction d'une salle de spectacle. En plus de cela, vous refusez de voter le budget qui donne à l'Agglomération les moyens de fonctionner et de mener à bien des politiques.
Tout ceci signe le fait que désormais, vous êtes en désaccord avec la politique conduite ici. Et quand on est en désaccord à ce point avec une politique, je pense qu'il est plus sain de laisser sa place à d'autres qui eux, partagent notre volonté d'agir et de mener à bien notre projet de territoire.
C'est là le sens et la raison profonde des deux délibérations de « non-maintien » dans vos vice-présidences que je suis amené à proposer aujourd'hui. Cette séparation, je le dis clairement, j'aurais préféré l'éviter, j'ai même tout fait et tout mis en œuvre pour l'éviter pendant de longs mois. Mais la réalité, c'est que par des excès et des attitudes excessives et jusqu'au boutistes, certains ne m'ont guère laissé le choix.

En dépit de ce contexte, je le dis très clairement, l'Agglomération continuera à accompagner Saint-Paul-lès-Dax. Tous les habitants Saint Paulois continueront à bénéficier de tous les services et de toutes les prestations de l'Agglomération, au même titre que les autres habitants du Grand Dax. Il n'y aura pas, il n'y aura jamais de catégories de citoyens sur notre territoire.
Ainsi, dans cette première délibération, il nous sera demandé de ne pas maintenir Monsieur Julien BAZUS dans ses fonctions de 2ème vice-président. Y a-t-il des questions ou des interventions ?

Monsieur Thierry BOURDILLAS, conseiller communautaire : Bonsoir à tous, comme j'ai pu le dire en Conseil des maires la semaine dernière, il arrive que ma 1ère adjointe ne vote pas de délibération, cela ne me gêne pas, cela ne me choque pas.
Même si on forme une équipe, j'ai le droit d'avoir des fausses bonnes idées, j'ai le droit d'être en désaccord, tout comme notre conseiller, puisqu'on faisait tous partie de la même équipe. Et c'est pour ça qu'on est 11 et que je ne suis pas tout seul. Donc voilà, cela ne me choque pas que certains soient en désaccords et je pense même que ça fait avancer le débat, une majorité en sort. Il est évident qu'il faut appliquer ce que la majorité a décidé, c'est pour cela que pour cette délibération, je voterai contre.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci, Jean LAVIELLE.

Monsieur Jean LAVIELLE, conseiller communautaire : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres du Bureau, mesdames et messieurs les maires, mesdames et messieurs les conseillers communautaires, à l'initiative du Président, nous sommes réunis ce soir pour le vote de l'éventuel non-maintien dans leurs fonctions de Vice-présidents, de nos 2 élus de Saint-Paul-lès-Dax, Julien BAZUS et Sylvie PEDUCASSE, respectivement Conseiller régional et Conseillère départementale. Nous vivons aujourd'hui un moment historique, tristement historique, du jamais vu dans l'histoire de notre EPCI.
Depuis la création de l'intercommunalité du Grand-Dax à 4 communes devenues, Communauté de communes à 21 puis 20 communes et enfin la Communauté d'Agglomération que nous connaissons aujourd'hui, jamais pareille délibération n'avait été inscrite à l'ordre du jour d'un conseil communautaire.
Et pourtant, les élections municipales dans les communes du Grand-Dax, ont toujours envoyé des délégués de différentes sensibilités politiques, voire partis politiques, aucun groupe politique n'y a jamais été officiellement constitué et cela est toujours vrai aujourd'hui.
Seul un certain équilibre dans la prise en compte des besoins, ville centre et communes rurales, a toujours fait l'objet d'une vigilance particulière. De plus, le Bureau communautaire, dans sa composition, n'a jamais écarté les 2 villes centres, fonction du nombre de leurs habitants, sans oublier les représentants des communes rurales.
Dans ce bureau, se sont tenues souvent de longues discussions, de longs débats, de nombreux projets y ont été discutés, parfois amendés, parfois modifiés, parfois même par la suite, abandonnés, n'ayant pas eu le feu vert d'une majorité suffisante au sein de l'exécutif.
C'est tout simplement l'expression même de l'esprit démocratique qui a prévalu lors des prises de décisions.
Que se passe-t-il aujourd'hui concernant ces différents à l'intérieur de ce Bureau, pour que l'on soit, ce soir, amené à décider au travers d'un vote, de l'exclusion de nos 2 Vice-présidents Saint-Paulois ?
Dans la délibération que nous avons sous le nez là, vous citez l'article 34 du règlement intérieur du Conseil communautaire. Cet article se contente simplement d'indiquer la manière de procéder pour élire nos 2 élus, mais rien concernant les motifs d'exclusion. N'y aurait-il rien d'avouable ? Permettez-moi de le croire, Monsieur le Président. Nos 2 élus ont-ils commis un crime, un délit ? N'ont-ils pas correctement rempli leurs fonctions ? Je crois vous avoir entendu dire le contraire.
En effet, rien de tout cela Monsieur le Président, vous avez créé un précédent dans notre Agglomération et en introduisant une décision juridiquement injustifiable, vous refusez que les membres du Bureau ne votent pas toutes les décisions comme vous en avez décidé. Tout le contraire d'un fonctionnement démocratique.
Dans le Grand-Dax, bien avant que l'intercommunalité ne soit créée officiellement, les communes n'ont pas attendu pour coopérer, œuvrer en bonne intelligence dans l'intérêt de tous nos concitoyens.
Quelle que soit leur sensibilité politique issue des élections municipales, l'entraide entre communes rurales

et communes-centres a toujours prévalu. Ainsi, dans nos écoles, centres de loisirs, piscine municipale, clubs sportifs, école de musique, de danse, monde associatif plus généralement, aucune distinction en rapport avec la commune de résidence n'a jamais été un critère d'exclusion pour tous les citoyens de l'Agglomération.
Les échanges de matériel municipal ont toujours été de mise dans un esprit de coopération, d'entraide réciproque.
Voilà une raison supplémentaire qui montre que ce n'est pas un hasard s'il y a toujours eu des élus des 2 villes centres issues de la majorité municipale dans la composition du Bureau communautaire, les 2 villes les plus sollicitées dans le cadre de cette coopération. L'esprit qui doit régner à l'intérieur du bureau d'un EPCI doit être coopératif afin de gérer en commun des équipements et des services publics, d'élaborer des projets communs de développement, mais certainement pas d'imposer par la brutalité des choix qui ne sont pas ceux d'une grande partie des différents maires.
Nous n'avons pas attendu les transferts de compétences ou la prise de nouvelles compétences, l'intelligence collective a fait son œuvre bien avant les lois de février 92, juillet 99 et décembre 2010. Monsieur le Président, manifestement, vous vous apprêtez à casser cette dynamique, nous le déplorons. Mais vous n'y arriverez pas. L'intérêt de nos concitoyens au-dessus de tout cela, autre façon antidémocratique, autoritaire pour diriger ce Bureau communautaire engendre de l'incompréhension, c'est une forme de mépris que vous montrez vis-à-vis des électeurs de notre commune. Cela ne vous honore pas. Vous êtes engagé dans un processus dévastateur, en obligeant ce soir, l'ensemble des élus communautaires à voter pour sanctionner le travail des deux élus de Saint-Paul-lès-Dax, clairement pour des raisons purement politiques. Vous porterez la responsabilité de la substitution du clivage politique à l'intelligence collective. Merci de m'avoir écouté.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Pascal DAGES

Monsieur Pascal DAGES, conseiller communautaire : Oui, juste pour répondre à Jean, je suis assez choqué par de tels propos : « antidémocratique, dévastateur », enfin je ne sais pas, on est dans une situation quand même assez complexe, qui n'a rien à voir avec l'ancien temps de la Communauté des communes. Il y a fort longtemps évidemment, tout était nouveau, tout était beau, il y avait un consensus sur tout, je l'entends. Maintenant, ça change, l'Agglomération à des responsabilités.

Monsieur Jean LAVIELLE, conseiller communautaire : J'ai dit l'inverse.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : on ne va pas commencer comme ça, on laisse tout le monde parler.

Monsieur Pascal DAGES, conseiller communautaire : L'agglomération a des compétences majeures, a de véritables moyens financiers, il faut qu'elle avance. Le consensus, quand on voit d'autres Communautés des communes voisines de notre Communauté, que ce soit le « Marsan », le « Seignanx », rappelle-toi aussi à une certaine époque, Dax qui n'avait pas siégé pendant un certain temps, font qu'évidemment, il y a parfois des accrocs, mais il faut avancer. Il faut avancer surtout sur les sujets structurants. Or, il y a des sujets structurants comme la salle de spectacle qui en est un, ainsi que le budget sur lequel on ne peut pas supporter qu'il n'y ait pas un consensus ni que 2 Vice-présidents et d'autres votent contre le budget. Venant surtout des Vice-présidents, moi ça me choque. Je crois que pour avancer, notre Président l'a dit, il faut être soudé, il faut être soudé comme une équipe de rugby, il faut avoir cet esprit-là, à partir du moment où on ne l'est plus, il faut changer les postes, c'est tout. Je t'entends aussi parler de non-démocratie. Moi je peux toujours voter pour les décisions. Je te cite un exemple, la GPSO. Moi je suis contre. J'ai le droit de voter contre, j'ai le droit de m'exprimer. Voilà, alors je crois que parler ici de régime anti démocratique, là c'est complètement hors sujet. Il y a un esprit d'équipe qui n'y est plus, il faut le traiter, c'est tout.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci d'autres interventions. Philippe LAFFITTE

Monsieur Philippe LAFFITTE, conseiller délégué : Monsieur le Président, je rappellerai ce soir ce que j'ai dit en Conférence des maires, à savoir que je voterai pour le non-maintien des élus de Saint-Paul-lès-Dax dans l'exécutif. Nous ne pouvons pas continuer à supporter cette politique opportuniste de girouette que nous subissons depuis le début du mandat sur des projets structurants. J'en veux pour preuve la dernière intervention de Monsieur BAZUS en réunion de Bureau où après lecture du budget 2023, il s'est exprimé en disant textuellement : « Eh bien moi, ce budget me va très bien et je ne vois pas pourquoi je ne voterai pas ». Ensuite, nous avons eu la Conférence des maires où, toujours Monsieur BAZUS s'est permis de critiquer la gouvernance et la Communauté d'Agglomération. Et enfin, nous arrivons ensuite au dernier Conseil communautaire, profitant que l'auditorium soit complet et la presse bien présente, Monsieur BAZUS prend alors la parole pour annoncer que les élus Saint-Paulois ne participeront pas au vote. Une fois de plus, nous assistons à un revirement de situation et je pense que lorsqu'on occupe un poste de Vice-président et de Conseiller régional, on se doit d'avoir une attitude un peu plus sérieuse pour être crédible.
Ces volte-face portent atteinte à la confiance qui existe entre nous et je pense personnellement qu'il est temps de revenir à des échanges plus constructifs. Et si aujourd'hui notre Agglomération entre dans une ère tristement historique, ce dont vous faites allusion dans votre édito, Monsieur BAZUS, je pense que vous n'y êtes pas étranger, je vous remercie.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci d'autres interventions, oui, Henri BEDAT.

Monsieur Henri BEDAT, conseiller communautaire : merci Monsieur le Président. J'ai hésité à demander la parole parce que je sais que mes paroles, restent ici lettre morte et je sais qu'à la fin, Monsieur le Président, de toute façon, vous saurez me répondre à votre façon. En fait, vous faites le procès de deux personnes, sachant chers collègues, que si Madame LALANNE n'avait pas démissionné, nous aurions ici même une accusée de plus.
Je considère donc que l'éviction que vous demandez était évitable, encore eût-il fallu vraiment le vouloir. Finalement, vous agissez en disciple de la Macronie, à savoir : j'ai raison, j'avance, je n'écoute pas.
Vous souhaitez une Assemblée totalement dévouée, la main sur la couture du pantalon. De toute façon, dès qu'on n'est pas en phase avec vous, vous nous dites, on fait de la politique politicienne. Par le passé, parce qu'il faut bien se rappeler de quelque chose, il y avait des accords. Monsieur DAGES, l'a dit, mais jamais une telle décision n'a été proposée. Vous avez connu Monsieur DUBIS, Maire de Tercis-les-Bains, pas spécialement connu pour des idées de gauche, et pourtant, il était au Bureau et il faisait part de ces désaccords quand il voulait. Vous avez cité des collectivités, mais du côté de MACS, l'exécutif rassemble les élus de tous bords. Voilà pourquoi je me ferai l'avocat de la défense, tout en rappelant et j'y tiens que Saint-Vincent-de-Paul, n'aura plus de représentants au Bureau, et ça, depuis la première fois de l'histoire de la Communauté de communes. Nous sommes une Assemblée où le consensus, où le dialogue doit prévaloir, encore faut-il, je le répète, réellement vouloir les appliquer.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Oui, Amine BENALIA-BROUCH.

Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, conseiller communautaire : Bien merci, Monsieur le Président, chers collègues, plusieurs d'entre vous, encore ce soir, ont accusé Julien DUBOIS d'être brutal, autoritaire, de ne pas se comporter en démocrate. Ça laisse rêveur de la part de gens qui n'ont jamais pratiqué la politique d'ouverture de Julien DUBOIS, et qui restent dans leur gouvernance de l'entre-soi des parties de la NUPES, sans jamais s'ouvrir à des représentants d'autres formations extérieures.
Cela laisse rêveur de la part de certains élus qui ont participé à la mascarade du vote lors de la présidence de l'Agglomération, le 10 juillet 2020, vote où Julien DUBOIS s'apprête à parler 4 minutes et où on l'a coupé au bout de 2 minutes alors même que personne ne lui avait indiqué qu'il y avait un temps de parole limitée.
Cela laisse rêveur, évidemment, de la part de ceux qui ont été censurés, qui ont censuré une tribune politique de leur opposition et qui ont été condamné pour une atteinte à une liberté fondamentale. Alors j'ai un peu l'impression que dans ce débat, nous assistons un peu à un bal des hypocrites, et dans ce bal-là, permettez-moi de vous le dire, Monsieur BAZUS, vous êtes au centre de la piste. Monsieur BAZUS,

il y a un homme politique auquel vous ne cessez de vous référer, un homme que vous décrivez comme un grand serviteur de la République, un homme, pour lequel vous affirmez vivre dans l'héritage de la vision et de l'action, un homme qui selon vous, restera une référence pour tous. Cet homme-là, c'est Jean-Pierre PENICAUT. Jean-Pierre PENICAUT, ancien maire de la ville de Saint-Paul-lès-Dax, ancien maire, qui fut un de vos soutiens lors des élections municipales. Monsieur LAVIELLE parlait de moment historique juste avant. Examinons l'histoire car c'est important de connaître l'histoire. On apprend que lorsqu'il était maire, Jean-Pierre PENICAUT a retiré sa délégation d'adjoint à Michel LABEYRIE car ce dernier s'était abstenu lors d'un vote. Celui du budget.
Votre mentor politique avait donc agi, comme Julien DUBOIS, mais cet épisode-là de l'histoire politique locale, vous avez, curieusement, choisi de l'occulter lors de nos débats. Et je vais citer ce que disait Jean-Pierre PENICAUT à l'époque : « le maire de Saint-Paul-lès-Dax est obligé d'agir ainsi, sinon il faudrait accepter que n'importe qui, sous n'importe quel prétexte, ne vote pas le budget et prétende rester dans la majorité. Il faut un minimum de discipline. », 26 mars 1987.
Le lendemain, je naissais. Quelques jours après, il surenchérissait, pour preuve : « n'importe quel conseiller a le droit, voire le devoir, de marquer son opposition si tel est sa conviction, le vote annuel du budget est cependant l'occasion d'une prise de position spéciale et solennelle, et tout simplement parce que le budget exprime l'engagement sur un programme complet. Ainsi, celui qui n'approuve pas le budget se place en dehors de la majorité. ». Les actes et les explications de Jean-Pierre PENICAUT sont donc les mêmes que ceux de Julien DUBOIS aujourd'hui et au-delà de n'importe quel autre responsable d'exécutif en France. Alors, Monsieur BAZUS, vous qui n'avez eu de cesse de louer la clairvoyance de Jean-Pierre PENICAUT, je constate que lorsque vos intérêts personnels sont en jeu, vous n'avez guère de scrupules à vous éloigner allègrement de sa mémoire, je vous remercie.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Yves LOUME

Monsieur Yves LOUME, conseiller communautaire : Merci Monsieur le Président. Je m'étonne un petit peu qu'on en arrive là parce que moi je suis tout nouveau en politique. Je l'ai dit plusieurs fois et donc je reste naïf. Est-ce que c'est une qualité, un défaut, je ne sais pas, mais là je suis naïf, c'est sûr. Quand vous avez ouvert ce Bureau, vous avez pris des gens qui ne sont pas de votre parti politique, si tant est que vous soyez d'un parti politique puisque parfois, c'est difficile à cerner. Mais en tous les cas, vous avez faire rentrer des gens de gauche dans ce bureau. Et moi, naïvement, je me suis dit, c'est pas mal quand même, c'est plutôt quelque chose de positif. Oui, oui, oui, c'est ce que j'ai pensé à un moment donné. Ensuite, quand je vois comment vous réagissez quand ces gens de gauche ne sont pas tout à fait d'accord avec vous, là je me dis finalement c'était une ruse. Bon, c'est un peu gros, mais en fin politique que vous êtes, je m'étonne que vous ne soyez pas allé au bout de votre logique.
Après, je vais reprendre l'exemple de l'équipe. Ça me plaît assez votre exemple de l'équipe et ce que Pascal a repris aussi, ça me plaît. Moi, j'ai été entraîneur de rugby. Il m'est arrivé parfois de faire jouer des joueurs qui étaient très, très forts, qui étaient un peu limite sur le plan de la vie de groupe. Ça peut arriver. La seule chose qui m'intéressait, c'était ce qu'il faisait sur le terrain juste avant le match, pendant le match et après le match. Or, sur ce plan-là, franchement, je pense qu'autant Sylvie que Julien, ils ont fait du super boulot. Vous l'avez vous-même reconnu. Alors quand on sort des gens qui font un super boulot, à mon avis, il y a souci, je vous remercie.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci. D'autres interventions ? Serge POMAREZ, pardon, Martine GAY, oui, allez-y.

Madame Martine GAY, conseillère communautaire : oui, je voudrais juste répondre à Monsieur BENALIA, moi il me semble que cette Assemblée ne correspond pas à celle d'un conseil municipal. Dans un conseil municipal, il y a une majorité, ici, il y avait des personnes de différentes sensibilités, c'était différent et c'était Monsieur le Président, qui les a nommés.

Par conséquent, il acceptait l'idée que certains d'entre eux ne soient pas toujours d'accord avec son point de vue.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Serge POMAREZ

Monsieur Serge POMAREZ, conseiller communautaire : oui, Monsieur le Président. Et Bonsoir à tout le monde. Je suis bien sûr contre votre décision d'enlever ces Vice-présidences à Julien BAZUS et à Sylvie PEDUCASSE. Je ne vais pas revenir sur les propos de Monsieur BENALIA qui n'ont aucun sens ici ce soir. Je voudrais savoir simplement, Monsieur le Président, si vous avez, au-delà de ce problème de budget, des reproches à faire à Mme Sylvie PEDUCASSE qui était quand même Présidente de la « Commission Logement », et sur le travail qu'elle a mené tout au long des 3 ans qu'elle a passé à la présidence de cette Commission, ainsi que Julien BAZUS qui était à la commission Transport, Président de la commission de transport. Est-ce que vous avez des reproches à leur faire à ce niveau ?
Ce qui, à ce moment-là, pourrait effectivement faire croire que vous avez raison de les virer, excusez-moi l'expression, de les virer de leur poste, mais à ce que je crois, ce n'est pas le cas.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : merci Julien RELAUX.

Monsieur Julien RELAUX, Conseiller communautaire :
Juste pour rebondir sur les propos de Serge POMAREZ, concernant le travail des 2 Vice-présidents, j'ai été surpris des propos tenus par Monsieur BAZUS dans son bulletin municipal, s'appropriant de manière assez personnelle et de manière peu collective des réalisations communautaires, la refonte du réseau de bus avec l'intégration du transport scolaire. Je rappelle que c'est une commande express de Julien DUBOIS qui figure dans la lettre de mission de son Vice-président, c'est clair.
Le deuxième point, c'est la création du « dimanche à vélo ». Si je ne m'abuse, c'est une idée du Cabinet de la présidence. Quant à la création de la première piste cyclable du Grand Dax, pour rappeler un petit peu l'historique et repartir en 2020, Julien DUBOIS, alors candidat à la Présidence de l'Agglomération, dans sa lettre de candidature adressée à tous les maires, faisaient part de cette ambition. Alors que Julien BAZUS ait contribué, et Sylvie PEDUCASSE, par la même occasion à la politique du Président, c'est exact, on ne va pas revenir dessus. Cependant, je trouve qu'il est peu élégant de s'attribuer la paternité de projets qui ne sont pas les leurs, merci.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : merci, Guylaine DUTOYA.

Madame Guylaine DUTOYA, Vice-présidente : C'est déplorable d'en arriver là et je pèse mes mots. J'essaierai de ne pas être trop longue. Simplement je me repose, pour la énième fois depuis 3 ans, les questions et les raisons de ces blocages. On vote contre un budget, est-ce-que c'est l'ensemble du budget avec lequel nous ne sommes pas d'accord ? N'y a-t-il pas eu des commissions, des Bureaux, des Conférences de maires ? La voirie, j'ai interrogé tous les maires individuellement en Conférence de maires. Aucun n'a pu m'apporter une réponse que je puisse entendre sur la raison de ce blocage à part toi, Julien ou en effet tu as fait une proposition pour laquelle je t'ai dit que je n'étais pas d'accord parce que je ne trouvais pas que c'était l'esprit communautaire et on s'en était expliqué. Sur la voirie, je n'ai toujours pas la réponse. Sur la salle, après pas mal de réunions, on arrive en Conseil, on décide d'un choix de lieu qui permettra ensuite un chiffrage pour évaluer le coût et la faisabilité des choses. Je n'ai pas envie d'entendre que les Vice-présidents, dont je fais partie, sont des « béni-oui-oui » ou des personnes qui suivent en fermant les yeux. Et s'il était utile de le dire, je dirais que je continuerai du mieux que je peux à servir les citoyens dont je fais partie et à être intègre dans chacun des dossiers, pas pour moi, pas pour ma commune mais pour chacun de nos citoyens.
Et puis, je dirais que je me suis présentée en apolitique, je trouvais que ça n'était pas forcément une fierté. Précédemment, les débats avaient lieu, ça ne s'appelait pas la Conférence de maires, ça s'appelait autrement. Les autres élus communautaires étaient invités et on pouvait discuter, mais il faut reconnaître

qu'on avait une majorité plus grande qu'aujourd'hui, cela faisait moins débat. Et je conclurai en disant, les vraies raisons de ce blocage, quelles sont-elles, les dossiers ou la politique ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci, Christian CARRERE.

Monsieur Christian CARRERE, Vice-président : Monsieur le Président, chers collègues, juste vous rappeler qu'une intercommunalité, c'est fait pour gérer collectivement les compétences que les communes n'exercent plus de manière efficace. Et pour que ça marche, il faut que chacun évite de tirer la couverture à soi. Je voudrais rappeler ce qui s'est passé lors de la CLECT, car c'est une des sources des problèmes de confiance qui se sont posées.
Alors que la rénovation de la voirie est une des priorités de nombreux maires ici présents, nous organisons une CLECT visant à accroître les moyens de l'Agglo pour mener à bien cette politique. Le maire de Saint-Paul-lès-Dax vote pour cette CLECT. Mais quelques semaines plus tard, rebondissement, il décide subitement, alors qu'il est un des VP de l'Agglo, de voter contre, en conseil municipal, empêchant que ce processus n'aboutisse. J'ai aussi souvenir que Saint-Paul-lès-Dax souhaitait abonder sa participation d'investissements pour la rénovation de ses routes et trottoirs de 350 000€, ce qui était, j'estime tout à leur honneur. Vous avez conscience que votre budget d'investissement était totalement déconnecté au vu du kilométrage et de l'état fortement dégradé de votre voirie. Mais là aussi, vous n'avez pas tenu vos engagements. Vous nous expliquez que vous vouliez bien payer un peu plus, mais à condition que tout ce qui serait versé revienne à Saint-Paul-lès-Dax. Cette attitude m'a un peu choqué, car notre règle de fonctionnement collective, ce n'est pas cela. Toutes les communes versent au pot commun, et ensuite on répartit les travaux selon l'urgence, selon la sécurité, selon le besoin que l'on constate sur notre patrimoine routier commun. Ce n'est pas une commune verse tant et elle reçoit tant en retour. Ce mécanisme objectivement égoïste, une seule commune l'a proposé, c'est Saint-Paul-lès-Dax, aucune des 19 autres communes ne l'a fait, simplement parce qu'ils connaissent les règles. Et heureusement car si chaque commune venait à fonctionner ainsi, il en serait fini de l'esprit communautaire. Dans ces conditions, je crois qu'il est de la responsabilité de Président de prendre les décisions qui s'imposent pour préserver l'intérêt communautaire de toutes les communes. Merci.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : merci, Catherine FAVARD.

Madame Catherine FAVARD, conseillère communautaire : Oui, moi aussi Madame DUTOYA, je trouve déplorable toutes ces attaques abominables avec des arguments plus ou moins « foireux ». Aller chercher jusque dans les années 80, pour faire un petit effet, mais de quoi parle-t-on ? On parle du respect de l'ensemble des Grands-Dacquois, on parle du respect de l'ensemble de nos élus, on a 2 élus qui n'ont pas démérité. Un Maire, une 1ère adjointe de la 2ème plus grande commune de l'Agglo et on est en train d'utiliser des arguments absolument inqualifiables. Mais quel peu de respect pour l'ensemble des concitoyens, que peuvent penser les Grands-Dacquois ?
On est là, réuni, on passe du temps à s'invectiver juste pour dire, on va éliminer le Maire et la 1ère adjointe de Saint-Paul-lès-Dax. La 1ère adjointe, qui lors d'un précédent Conseil à affirmer : « je vote en mon âme et conscience ». Quel grand défaut ! Mais n'avons-nous pas le droit de nous exprimer lorsqu'un projet ne semble pas correspondre aux intérêts de l'ensemble des Grands-Dacquois, on doit pouvoir vous le dire.
Donc moi j'aimerais que maintenant on élève un petit peu le débat et que chacun vote en son âme et conscience.

Madame Guylaine DUTOYA, Vice-présidente : On se rejoint, mais ces discussions, elles n'arrivent pas là juste ce soir. L'explication que vous donnez, elle est raccourcie. Il y a eu beaucoup de discussions sur les dossiers et sur les raisons.

Madame Catherine FAVARD, conseillère communautaire : je ne veux pas abuser du temps de chacun.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : on va prendre la parole quand je vous la donne comme ça, ce sera plus simple pour que tout le monde comprenne bien les échanges. Alors, Jean-Marie ABADIE.

Monsieur Jean-Marie ABADIE, Conseiller communautaire : c'est regrettable qu'on en arrive aujourd'hui à cette délibération. Je pense que pas mal de débats n'ont pas leur place dans un conseil communautaire pour différentes raisons, on a l'occasion de s'exprimer, peut-être pas tout le monde, il y a des commissions, des conférences des maires, peut-être que même moi, j'émets des propos plus véhéments que je ne prononcerai pas ce soir parce qu'ils n'ont pas leur place ici.
Je pense qu'on est dans une Agglomération qu'on a mis du temps à construire, je le rappelle, cela a été très compliqué, mais on a fait beaucoup de choses. Tu évoquais, Pascal, en 2003, ces conseils municipaux dans lesquels il y avait des tensions. Il est vrai qu'il y a peut-être, eu des tensions, c'était sur des projets précis, et ça n'a pas remis en cause les fonctionnements même de la gouvernance de l'Agglomération. Il n'y a pas eu d'exclusions ou autre.
Moi je regrette qu'on en arrive là parce que c'est l'image que l'on donne à l'ensemble de ceux qui suivent les débats, la presse, les autorités au-dessus, la Préfecture. Les gens regardent nos débats et notre positionnement, et il est vrai que ça n'est pas ce qu'on présente de meilleur ce soir.
Sur le fond du problème, il y a quand même quelque chose qui est changé de par la loi. Aujourd'hui, le mandat de conseiller communautaire est indissociable du mandat de conseiller municipal, et en plus, le législateur l'a renforcé en faisant du fléchage. Cela veut dire que ce soir, une majorité qui se dégagera ou pas, va voter quelque part pour sortir 2 Vice-présidents qui par définition sont présents depuis longtemps, mais pas au titre de Vice-présidents. Ils sont présents au titre de la 2ème ville-centre de cette Agglomération, comme l'a rappelé Henri, ainsi que Saint-Vincent-de-Paul, Narrosse, ce sont des communes qui étaient sur la base de la formation dans la première communauté de communes, qui ont continué à être présentes dans cette gouvernance et personne ne le nie, bien au contraire. Ce sont des communes qui ont participé et quand on regarde le contexte général de ces 25 dernières années, la ville de Saint-Paul-lès-Dax a sûrement fourni à l'Agglomération ce qu'on ne pouvait pas trouver ailleurs, les espaces, le commerce, les zones d'entreprise, beaucoup de richesses, qui sont venues enrichir la contribution qui revient à l'Agglo au travers de la TP de l'époque, maintenant la CVAE, les TASCOM et tout ce qu'on veut.
On va se priver aujourd'hui des 2 représentants de la commune de Saint-Paul-lès-Dax. Tu le rappelles par définition, on a toujours construit nos gouvernances à l'Agglo, avec des gens qui avaient gagné des élections, c'est-à-dire des groupes majoritaires qui sont issus des élections. C'est une règle tout à fait simple et que chacun comprendra ici, autour de la table, ce qui fait qu'on va par ce vote, ou certains vont par ce vote revenir sur le vote qui avait émis par la population Saintpaulois, En fait, quelque part, on va sortir 2 Vice-présidents élus en 2020 par fléchage. On est conseiller communautaire avant tout, je rappelle que ce geste n'est quand même pas anodin. On l'a rappelé, même si, Président, tu es également conseiller départemental, il y a une conseillère départementale, un conseiller régional. On n'est jamais de trop dans un Bureau pour partager les dossiers, les appuyer, les faire remonter au niveau de toutes les instances.
Donc, moi, je trouve que cette démarche, c'est ta responsabilité, c'est ta démarche. Moi je pense qu'on aurait peut-être pu faire autrement, mais bon, c'est peut-être très compliqué. Moi, je ne fais pas partie de cette gouvernance, donc je ne peux pas faire de proposition, je reste à ma place.
Je pense que l'institution est quand même sur un tournant particulier, aujourd'hui en particulier, alors je ne vais pas appuyer dessus. Mais on est le 10 mai. Donc en fait, il y a des symboles aujourd'hui forts quand même qui restent gravés dans nos têtes. Et moi, je regrette que cette Agglomération aujourd'hui passe son temps à voter l'éviction de 2 Vice-présidents. Ça va changer la gouvernance, mais ça va changer aussi l'état d'esprit interne. J'ai entendu, je sais lire et écouter entre les lignes, on parle de blocs mais cela a toujours existé. Je rappellerai que la force de cette communauté de communes et d'agglomération, est effectivement qu'il y avait un bloc qui s'était constitué et ça fait partie de l'historique.
Bien souvent, beaucoup l'ignorent, mais c'est dommage parce que pour refaire quelque chose aujourd'hui, il ne faut pas ignorer ce qui s'est fait au départ et le mal qu'on a eu à le faire.
Et il y a eu 2 blocs, effectivement. Il y avait le bloc, qu'on appelait des villes créatrices. Il y avait le bloc des communes rurales et c'est grâce à ça que cela a toujours fonctionné, que le consensus est installé.

On a toujours avancé avec ce bloc « communes rurales » et ville-centre, ça a toujours fonctionné comme ça. Une forme de dualité, et ça a marché. Depuis, des choix différents ont peut-être été faits. Moi j'ai bien peur que ce soit aujourd'hui un bon coup de canif dans l'institution. Je le regrette profondément, j'ai vécu des moments difficiles, Président, oui, oui, si, si, si. Et j'en ai retiré des dossiers parce que soit Dax n'était pas d'accord, soit Saint-Paul-lès-Dax n'était pas d'accord, et il fallait faire marcher les deux en même temps. C'était très complexe, on est arrivé à faire pas mal de choses et sûrement pas à exclure les gens.
Alors il ne faudrait pas que cette gouvernance ou cette Agglomération deviennent un lieu d'exclusion à partir du moment où on a un avis un peu différent.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Hervé DARRIGADE.

Monsieur Hervé DARRIGADE, Vice-président : oui, Jean-Marie, tu as été Président, tu n'avais pas de représentants de Narrosse, je pense que quand on est élu dans une commune, quand on représente la commune, on la défend. En conseil communautaire, quand on fait partie du Bureau, on défend la Communauté du Grand-Dax. Et là, je pense qu'il y a un problème, il faut bien le régler. Nous avons des Bureaux dont je fais partie, plusieurs en font partie, pendant ces Bureaux, on parle, on émet des avis, et puis au dernier moment, certains changent d'avis. C'est quand même difficile à comprendre. On a un avis en Bureau, en Conférences des maires, puis en Conseil, on change d'avis. Après, je pense que l'esprit communautaire n'y était pas, donc il y a un changement. Alors c'est vrai que Julien DUBOIS a fait une ouverture. Moi il m'a nommé 1er VP alors que je ne fais pas partie d'une grande ville. Je pense que c'est important et que c'est un esprit d'ouverture. Ce n'est pas parce qu'on fait partie d'une petite commune qu'on n'a pas le droit de s'exprimer, donc ça c'est normal.
Moi, j'ai eu mon avis au niveau de LGV. J'étais contre et ce n'est pas pour ça qu'il y a eu des sanctions. Je pense qu'on a ses idées, on doit les débattre en Bureau. Mais, à la sortie du Bureau, il faut qu'il y ait un consensus et qu'on ait la même vision en Conseil communautaire. L'esprit communautaire n'y est pas. Certains ont plus défendu leur commune. Moi je pense que quand on est au Bureau, on est là pour défendre l'Agglomération du Grand Dax. Je pense que Julien Bazus et Sylvie Péducasse ont travaillé plus en fonction de idées de la commune et n'ont pas fait avancer l'Agglomération.
C'est ça que je reproche, ce n'est pas la peine de crier mais on s'est aperçu que certains débats ont été plus centrés sur la commune que sur des idées communautaires et je pense que nous, au sein du Bureau, on est là pour défendre des idées communautaires et les gens du Grand Dax.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Marylène HENAULT.

Madame Marylène HENAULT, conseillère communautaire : Certains reprochent au Président de ne pas avoir créé les conditions nécessaires au consensus. Je pense que c'est un peu réécrire l'histoire car il les a, depuis 3 ans, bien créées ces conditions en acceptant beaucoup de choses de la part d'élus qui, pourtant ne se gênent pas pour le critiquer publiquement.
Ce que personnellement je trouve très choquant, comme de ne pas voter les délibérations proposées. Personnellement, je trouve que le Président a fait preuve d'une très grande patience, plus que grande parce que moi je n'en aurais pas eu autant.
Mais le problème que certains n'identifient pas, c'est que la recherche du consensus à tout prix pourrait être difficilement comprise par d'autres élus du Conseil communautaire qui attendent d'autres choses. En effet, à force de chercher le consensus sans fin avec les Vice-présidents de Saint-Paul-lès-Dax, on prendrait le risque de créer des distensions chez les élus toujours loyaux et qui n'attendent qu'une chose, c'est que le projet de territoire soit appliqué. Je salue donc et j'apprécie la clarification entreprise aujourd'hui car elle va permettre à l'Agglo de continuer à avancer sur ses projets et sans être freiné pour juste le principe de ralentir le rythme de l'Agglo. Merci

Monsieur Julien DUBOIS, Président : merci, Jean LAVIELLE.

Monsieur Jean LAVIELLE, conseiller communautaire : Oui, je suis désolé, je vais prendre la parole une 2ème fois, mais je serai plus bref que la 1ère. Il y a quelque chose qui me hérisse, c'est d'entendre toujours la même chose sur la salle de spectacle. Quand j'entends dire qu'on est contre la salle de spectacle, c'est totalement faux. Vous occultez les raisons pour lesquelles on a demandé à sursoir d'une année et simplement parce que sur le point financier, on ne savait pas où on allait. Je vous rappelle quand même que la prospective avait montré qu'on ne disposait même pas des 10M€ de la première évaluation qui avait été faite pour cet outil, qu'on ne pourrait disposer que de 7M€ et qu'il faudrait faire intervenir les finances des communes environnantes qui composent l'Agglo, bien sûr.
Donc, on a simplement demandé à avoir une visibilité financière et de sursoir une année. Voilà donc, il faut arrêter de dire qu'on était contre cette salle de spectacle. C'est totalement faux.
Et pourquoi a-t-on réagi comme ça ? Parce que sur les 10M€ de départ, on était arrivé à 20M€, c'est ce qu'on entendait dans les coursives. On a tout simplement posé la question et il y a une intervention qui n'a pas été faite par Saint-Paul-lès-Dax mais que nous avons approuvé sur ce sujet.
Ensuite, je voulais dire une chose aussi, parce-que c'est pareil pour les voiries. Ce que nous avons demandé à Saint-Paul-lès-Dax, vu l'état de nos voiries, c'est en quelque sorte un plan Marshall, c'est-à-dire qu'il y avait une immédiateté qui faisait qu'on a demandé à pouvoir intervenir avec nos propres finances par l'intermédiaire de fonds de concours, afin d'essayer de mettre les voiries qui le nécessitaient, rapidement en état. Voilà ce qui s'est passé. Vous dites que ce n'est pas communautaire de vouloir faire des travaux sur notre voirie, mais vous n'y allez pas à Saint-Paul-lès-Dax ? Vous ne roulez pas sur la voirie de Saint-Paul-lès-Dax ? Non mais je rêve ! Vous venez chez nous pour des tas de raisons, tout comme nous, nous allons à Dax pour des tas de raisons. On va même au moulin chez notre ami Jean-Marie ABADIE. Vous nous reprochez ça, moi je n'arrive pas à le comprendre. Je précise aussi que sur l'évaluation que nous avions faite au départ, quand la première CLECT a été réalisée, nous étions la seule commune à Saint-Paul-lès-Dax à avoir fait faire une évaluation de ces charges par un cabinet totalement indépendant, nous étions les seuls. Voilà alors il faut arrêter de nous parler de cette voirie et de notre volonté de ne pas vouloir la payer. Ceci dit, vous avez tous oublié quand même que financièrement, ces derniers temps, on a de bonnes raisons de se faire du souci quand même, non ? Et ça concerne les voiries, la salle de spectacle, tout ce qu'aujourd'hui nous aurons à financer en investissement. On a quand même quelques soucis à se faire financièrement, il me semble que c'est quand même justifié.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Grégory RENDÉ.

Monsieur Grégory RENDÉ, Vice-président : oui, Jean. Tu parles de la salle de spectacle. Moi, ce que je constate depuis 3 ans, c'est qu'on me parle de la salle de spectacle, on me parle de MACS, on me parle du Pays, on parle de LGV, on me parle de la Région, qu'il faut se plier aux décisions de la Région. Depuis 3 ans, vous faites la promotion des territoires voisins, mais jamais la promotion du territoire du Grand-Dax. Vous n'avez jamais un argumentaire positif sur le territoire. C'est ce que je retiens. J'écoute des débats. Ce que j'entends à chaque fois est contre les projets de territoire. C'est un fait, on peut regarder tous les comptes rendus des conseils d'Agglomération, c'est un fait.
Moi, ce qui m'intéresse, c'est qu'un gosse de Saint-Paul-lès-Dax dise « Ben Chouette, j'ai une salle de spectacle, mais je m'en fous qu'elle soit à Saint-Paul-lès-Dax ou à Dax » Le fait que l'étude ait montré qu'elle devait être à Dax, tant mieux, Mais le gosse de Saint-Paul-lès-Dax, il est content d'aller dans la salle de spectacle. Il faut arrêter de toujours minimiser ce qu'on veut faire sur le territoire. Ce discours négatif est franchement pesant, même très très pesant. Moi, je reçois des porteurs de projet tous les jours qui disent, votre territoire bouge, je suis content, on investit sur le Grand-Dax, et pourquoi ? Parce qu'on donne cette image dynamique du territoire. Je pense qu'on est toujours en train de dénigrer notre territoire et ça, c'est vraiment un mauvais signe. Tu parlais de démocratie, tout à l'heure, quitter un débat et faire le spectacle en en grande pompe, c'est un déni de démocratie. Je le répète à chaque fois, mais vous faites toujours le procès du déni de la démocratie, mais regardez-vous, qu'est-ce que vous avez fait le jour du débat ? Vous êtes sortis, alors que vous aviez l'occasion d'avoir une tribune, la plus belle tribune possible ici dans l'Assemblée pour pouvoir discuter de l'emplacement de la salle de spectacle. Ça, c'est la démocratie,

et vous, c'est le déni de la démocratie que vous nous avez fait. Ne pas permettre de pouvoir échanger avec vous franchement, il faut un peu se regarder dans la glace.
Ensuite, moi j'en ai marre des : « c'était mieux avant ». On entend que ça c'était mieux avant 2008, 2003, 97, mais j'en ai assez. Moi j'en ai assez de « c'était mieux avant », je regarde demain, moi je suis un fervent supporter et partisan de « ça sera vraiment mieux demain », que du : « c'était mieux avant ». Je pense qu'il faut avancer. Ici, on est une équipe. Je suis désolé Jean, moi, je m'investis tous les jours. On a chacun nos boulots. Je le redis, il y a des moments où c'est très, très dur dans la vie, on fait sens pour le territoire, on serre les coudes, on avance, mais s'il vous plaît, arrêtez de dénigrer ce territoire parce que franchement, on a un territoire magnifique avec des gens qui investissent avec des porteurs de projets qui traversent toute la France pour investir. Donc excusez-moi, mais je préfère qu'on donne un signal positif au territoire que plutôt avoir ces attitudes à se chamailler tous les matins.

Monsieur Jean LAVIELLE, conseiller communautaire : non, mais je ne dénigre pas.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Jean, Jean tu reprendras la parole une nouvelle fois, là, il y a des personnes qui attendent des prises de paroles.

Madame Marylène HENAULT, conseillère communautaire : petite précision pour Monsieur Lavielle, ou alors c'est moi qui n'ai pas capté lors d'un conseil communautaire, mais je me souviens très bien que concernant le financement de la salle, comme vous aviez déjà avancé cet argument, du coup Monsieur le Président avait dit dans le budget, nous allons mettre pour l'instant le financement de l'étude. Et après en fonction de cette étude, nous verrons si le financement est possible, combien etc. Je me souviens très bien de cela, voilà.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : oui, car il faut bien avancer, Sylvie PEDUCASSE.

Madame Sylvie PEDUCASSE : conseillère communautaire : Bonsoir à tous, après ces longs échanges, quoi dire ? J'étais partie pour une intervention assez courte. Forcément, je ne peux que réagir à certains propos même si certains n'avaient rien de particulier à faire dans cette Assemblée.
Comme je l'ai dit au Bureau du 25 avril, cette proposition de délibération est pour moi sans surprise puisqu'elle fait suite à un mail nous informant d'un retrait de délégation, puisque c'est bien par mail que nous avons eu l'information, faisant suite à une mesure de prévention puisqu'il ne faut pas utiliser le terme « menace », du Président lors du Conseil communautaire précédent.
Conseil communautaire sur lequel, je rappelle que nous avons refusé de prendre part au vote justement parce qu'il était mis en balance la question de nos Vice-présidences qui importait visiblement plus à l'Assemblée que de savoir ce que nous pensions réellement du budget. Le Président de l'Agglomération serait le seul attaqué dans cette instance par des propos violents. Nous avions eu précédemment à plusieurs reprises le terme « politique politicienne », je ne sais pas ce que ça veut dire car je l'utilise assez peu, je suis allée chercher l'origine, je n'ai pas vraiment de définition sur l'origine de ce terme, mais Guylaine permet moi de te dire que je trouve ça assez insultant puisque je me suis rendue compte que c'était un terme qui avait été pour la 1ère fois utilisé pour les personnalités politiques qui favorisent plutôt leur ambition personnelle au détriment du service collectif. Je ne pense pas que, ni moi ni Julien, favorisons notre ambition personnelle. Je crois au contraire que nous ne fonctionnons pas en termes de politique politicienne mais plus en termes de positionnement idéologique, et c'est quelque chose que j'ai toujours défendu et que je continuerai à défendre. Comme le disait Catherine, c'est ce que j'appelle voter en mon âme et conscience, c'est à dire relatif à mes idées et mes opinions.
Il y a eu des termes beaucoup plus violents ce soir. Excusez-moi, quand j'entends parler de politique opportuniste, de girouette, je trouve pour le coup que c'est particulièrement violent. Alors Guylaine nous disait qu'elle n'avait pas envie d'être traitée de « béni-oui-oui », mais être traitée d'opportuniste, de girouette, je trouve que le qualificatif est fort élégant, et je laisse l'ensemble de nos concitoyens en juger.

Amine a voulu rappeler l'histoire, et pourquoi est-ce que c'est utile de rappeler l'histoire ? Parce qu'il est très important d'apprendre de ses erreurs. Alors je ne sais pas si c'est volontaire ou pas, mais puisque Amine est né le lendemain de cet événement donc je préciserai pour ceux qui ne le savent pas, que Michel Labeyrie est mon père. Donc l'histoire est capricieuse, elle se répète, il y a des familles comme ça qui sont destinées à se voir retirer leur délégation, allez savoir pourquoi, peut-être à cause de cette idéologie qui n'est pas majoritaire et qui semble parfois déplaire. C'est ainsi, mais comme quoi, l'histoire ne change pas les positionnements idéologiques. Et puis on peut continuer à vivre sans délégation, mais droit dans ses baskets.
Pour autant, Martine l'a rappelé, je pense que l'histoire de la commune de Saint-Paul-lès-Dax n'est pas la même que l'histoire de la Communauté d'Agglomération du Grand-Dax. Dans les années 80, nous étions dans un exécutif politique, ça ne s'appelait pas la NUPES à l'époque, ça s'appelait l'Union de la gauche. Aujourd'hui, vous avez cité la coalition de la NUPES qui essaie d'apprendre de l'histoire en essayant de reconstruire des majorités. Des majorités pour lutter sur ceux qui aujourd'hui pèsent sur un certain nombre de nos concitoyens et intérêts que nous défendons, alors ça paraît difficile à entendre dans cette instance, mais quand on parle de maîtriser les budgets pour réorienter les finances de l'Agglomération vers ce qui nous parait essentiel, ça n'est pas nier l'attractivité du territoire, ça n'est pas s'opposer de manière systématique ou faire de la politique politicienne pour servir ses ambitions, c'est simplement considérer que peut-être l'argent peut être utilisé autrement. Ça me semble plutôt assez noble, même si ça n'est pas majoritaire.
Quoi dire encore sur ces exécutifs ? Aujourd'hui, dans l'exécutif politique de la commune de Saint-Paul-lès-Dax, il est vrai qu'il y a des voix dissonantes, dont la mienne aussi parfois, qui s'expriment. Et pour autant l'exécutif politique continue à fonctionner. Et je l'ai dit ici, il y a un mois, nous ne sommes pas dans un exécutif politique. Nous sommes dans un exécutif qui est censé représenter, je crois que cela a été dit plusieurs fois, les communes de l'Agglomération pour essayer de construire ensemble et de proposer un projet de territoire et des actes qui sont en lien avec ce projet de territoire.
Je ne reviendrai pas sur l'histoire de la salle de spectacle et cette question du projet de territoire, parce-que le projet de salle de spectacle était aussi dans le projet de la majorité Saint-Pauloise. La question n'est pas non plus sa situation puisqu'effectivement, nous avons quitté la salle parce que le vote qui était à l'ordre du jour était celui sur l'implantation de la salle et qu'un certain nombre d'élus avaient écrit un courrier pour dire que plutôt que de parler prématurément de l'implantation, revenons, comme l'a dit Jean, aux questions des finances, courrier qui n'avait pas été entendu. Pour autant, je suis d'accord, nous nous sommes privés d'une tribune, c'est fort regrettable parce que pendant ce temps-là, d'autres ont pu s'en emparer. Mais un exécutif de consensus pour essayer de faire fonctionner une Agglomération, ça ne justifie pas forcément qu'on soit toujours favorable aux délibérations. Je terminerai en disant, Monsieur le Président, donc Julien, en préambule, vous avez repris les éléments de l'histoire, alors le terme « joué perso », moi je ne suis pas venue pour jouer, j'étais venue pour travailler. Mais parmi les étapes, il y a eu l'étape « Maison du logement », il m'avait été confié une délégation, à l'habitat et au logement.
En dépit de ce que pouvait être mon avis, mon analyse sur la situation, c'est une autre décision qui a été prise. Pour autant et bien que cela ait impacté le budget, j'ai voté le budget suivant, en disant que c'était une étape et que peut-être on arriverait à avancer sur ce sujet. Bon, on n'a pas avancé, donc on ne peut pas toujours dire que nous sommes dans des positions d'affrontement ou des positions contraires, le consensus, on a bien souvent, essayé de le chercher. Dans nos commissions, j'ai entendu Monsieur DARRIGADE dire tout à l'heure, que nous avions plus travaillé pour notre commune que pour le Grand-Dax, mais là, je crois rêver. Enfin j'espère, et il me semble d'ailleurs avoir vu quelques hochements de tête d'élus Dacquois lors du dernier Conseil, j'espère que personne ne dira que dans les commissions, en tout cas dans la Commission que j'ai présidée et je pense, pour avoir assisté à toutes celles du Transport aussi, que nous n'avons pas œuvré pour la commune de Saint-Paul-lès-Dax, mais plutôt dans l'intérêt général des Grands-Dacquois. Je me souviens d'ailleurs avoir même et j'espère que nous irons au bout de cette démarche, avoir travaillé sur un projet de réhabilitation du « Goya », et que je sache, il n'est pas sur la ville de Saint-Paul-lès-Dax et j'ai même été parfois seule aux réunions sur le Goya. Et je pense que c'est essentiel qu'on aille sur la rénovation de ce type d'habitat. Donc on ne peut pas laisser entendre à l'ensemble de nos

concitoyens qui nous écoutent, que nous avons travaillé plus pour la commune que pour le Grand Dax. C'est faux et je pense d'ailleurs que le dernier point à l'ordre du jour qui présentera l'évolution du règlement d'intervention est précisément le fruit d'un consensus. Mylène dit le consensus, c'est trop compliqué, mais par exemple sur ce règlement d'intervention, c'est vraiment le travail de la Commission et la recherche du consensus dans l'intérêt des Grands-Dacquois qui a permis d'arriver à cette proposition de règlement. Voilà ce que je tenais à dire, je prends acte forcément de la décision, on verra, chacun votera en son âme et conscience et on verra ce qui sortira de ce vote, mais je tenais quand même à rétablir la vérité sur quelques points que je trouvais un peu limites.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci, Hervé DARRIGADE.
Non s'il vous plaît. Faites ce que vous voulez, le tout c'est de d'arrêter d'applaudir, c'est tout. Vous pouvez rester si vous voulez mais je pense qu'on peut se retenir d'applaudir pendant un conseil communautaire.

Monsieur Hervé DARRIGADE, Vice-président : je vais quand même répondre à Sylvie PEDUCASSE. Je pense que vous avez en charge les Gens du voyage. L'Agglomération du Grand-Dax a investi 500 000€ pour l'aire du Grand-Passage, et votre 1ère décision a été de décider de trouver un autre endroit pour la déplacer, et d'aller voir dans les autres communes alors que l'Agglomération du Grand-Dax a investi. On essaye quand même de voir s'il y a d'autres solutions. Pourquoi voudrait-on garder les choses qui vont dans sa commune, et déplacer celles qui ne vont pas. Surtout que nous avions fait un calcul et cela s'avérait très couteux. C'est peut-être que sur ce point et pas sur la majorité, mais sur ce point, je pense que l'esprit de la commune a été plus fort que l'esprit communautaire.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : oui, allez ! Je t'ai dit oui.

Madame Sylvie PEDUCASSE, Vice-présidente : Non mais c'est le « allez », mais merci Monsieur le Président de me rendre la parole, parce que je vais quand même rétablir la vérité sur ce sujet. D'abord, la proposition du déplacement n'est pas sortie de la Commission, mais elle est venue d'une des nouvelles réglementations de l'État. Et c'est la nécessité d'agrandissement de l'Aire de Grand-Passage sur des terrains qui aujourd'hui n'appartiennent pas encore à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax. Il y a eu une recherche d'autres terrains, puisque l'agrandissement de l'aire de Grand-Passage sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax pouvait venir impacter d'autres projets. Alors puisqu'on cite Saint-Paul-lès-Dax, effectivement il se trouve que l'autre terrain proposé était à Rivière-Saas-et-Gourby, et je ne me souviens pas que le Maire de Rivière-Saas-et-Gourby ait eu un grand élan de générosité pour dire : « mais bien-sûr, c'est sur ma commune que je prendrai l'aire de Grand-Passage ». Je rappelle aussi qu'à l'occasion de cette même commission, et l'ensemble des Maires pourront en témoigner puisqu'il y a eu une commission des Maires spécifiquement sur ce sujet, il a été présenté à 2 reprises un projet pour pouvoir travailler sur l'ensemble de l'accueil des Gens du voyage, qu'ils soient sédentarisés ou non sédentaires, que cet accueil-là qui est aujourd'hui majoritairement organisé sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax puisque l'aire du TUC est aussi sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax. Lorsqu'il a été recherché du foncier sur l'ensemble des communes de l'Agglomération, pas un Maire, ni celui de Rivière-Saas-et-Gourby, n'a fait de propositions de terrain pour pouvoir implanter un terrain familial ou une aire sur sa commune. Donc, je trouve un peu cavalier qu'on aille choisir ce sujet qui est particulièrement complexe, bien plus complexe que ce résumé que je trouve un peu caricatural.

Monsieur Hervé DARRIGADE, Vice-président : Non, ça n'est pas du tout ça. Je disais qu'au niveau de l'aire du Grand-Passage, on a la possibilité d'agrandir l'aire, il n'y a pas de souci puisque la nouvelle réglementation demande d'agrandir. Vous avez proposé Rivière-Saas-et-Gourby mais au niveau des Tourbières qui sont en zone naturelle où il y a des visons d'Europe. Je pense que là, il y a quand même un problème au niveau environnemental dont je suis un fervent défenseur. J'avais dit que ce site était naturel. J'avais dit que c'était impossible puisque le SITCOM avait déjà fait une étude. Il voulait déplacer la zone du SITCOM et ils avaient trouvé que c'était un endroit naturel où il y avait des tourbières et on ne pouvait pas

faire d'implantation. Je pense que faire une proposition à cet endroit sur une zone naturelle où il y a les tourbières, des papillons et des visons d'Europe, il ne faut pas proposer n'importe quoi. Je disais que le Grand-Dax a investi dans l'aire de Grand-Passage qui est assez grande et qui a la possibilité de s'agrandir et vous vous y êtes opposés. C'est une discussion qu'on a eue et on n'était pas d'accord sur le sujet, c'est tout.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci. Je crois qu'on a fait le tour sur le Grand-Passage, on ne va pas y rester la soirée. Madame RABAUD FAVEREAU.

Madame Isabelle RABAUD-FAVEREAU, conseillère communautaire : Monsieur DARRIGADE, ça m'énerve un peu. Vous êtes Vice-président à l'environnement, vous êtes responsable des attributions de Fonds de concours des rénovations énergétiques, vous avez œuvré pour la Communauté d'Agglomération et pas pour votre commune ? En sachant que vous avez eu le double, voire le triple, des subventions de toutes les autres communes. Je ne sais pas, jamais je ne me serais permis de vous dire ça, mais puisque vous parlez de votre commune alors arrêtons ! Ce n'est pas vrai que vous avez eu beaucoup plus que toutes les autres communes ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Pardon mais là je vais répondre. Vous êtes habitué dans ce groupe à des propos à la limite, on l'a vu récemment. Là, non, non non, je ne peux pas laisser dire qu'il y a une commune qui serait favorisée pour telle et telle raison sur le montant des subventions. S'il vous plaît, les subventions sont versées conformément à des règlements. Vous avez tous voté. Elles sont étudiées en commission.
Là, les propos que vous sous-entendez une nouvelle fois, mais on commence à être habitué, sont très graves. Les communes sont traitées de la même manière. Il y a des échanges qui ont eu lieu aujourd'hui sur un sujet particulier, et encore une fois vous choisissez de vous en égarer avec des sous-entendus détestables. Les communes sont toutes traitées de la même manière concernant les subventions dans cette Agglomération et les Fonds de concours notamment. Voilà. Julien BAZUS.

Monsieur Julien BAZUS, Vice-Président : Waouh ! on parle de moi, je vais prendre la parole, faut dire que c'est ma fête ou plutôt mon procès. Qu'est-ce que ça va être sur la délibération n°2, chère Sylvie ? À moins que l'essentiel ait été dit. C'est un peu le procès de Julien BAZUS, c'est surtout celui du Vice-président de l'Agglomération en charge des transports, enfin, qui était en charge des transports et des mobilités douces puisque cela m'a été retiré et également du Maire de Saint-Paul-lès-Dax. Je salue d'ailleurs la présence de nombreux élus du conseil municipal de Saint-Paul-lès-Dax dans la salle et de quelques citoyens d'autres communes qui sont là ce soir. Derrière l'élu que je suis aujourd'hui, ça n'est pas Julien BAZUS, je ne suis pas là pour mon intérêt personnel et chacun l'a compris, surtout connaissant mon parcours professionnel, mais pour les 14 000 habitants. Et comme je l'ai toujours fait, contrairement à ce que j'entends, ou comme on peut voir à la télé, moi, je ne suis pas là de droit divin, je n'ai pas reçu l'onction divine, on a été choisi par un collectif qui est l'Assemblée et j'ai tout le temps travaillé en collectif depuis que cette mission m'a été confiée, quiconque hocherait la tête serait dans l'erreur la plus totale.
Je l'ai démontré à de nombreuses reprises, je me l'étais noté en arrivant, c'est un des rares papiers que j'avais noté. Je remercie chaleureusement Lucas, Julie, Mayalen, Jean-Baptiste, Marc, Antoine et Jean, avec qui jusqu'ici, j'ai travaillé avec beaucoup de plaisir et pour lequel je crois qu'avec la Commission, nous avons abattu beaucoup de boulot au service de l'Agglomération. D'ailleurs, beaucoup m'avaient dit : « mais tu n'y arriveras pas », et pourtant, on en a fait des choses en 2 ans et demi. Je le dis à Julien RELAUX, puisque je vois que le Municipal est un ouvrage très lu par cette Assemblée, nous en sommes très heureux, cela nous gratifie à Saint-Paul-lès-Dax. Il est marqué dans le Municipal qu'on travaille avec la Commission, que l'on travaille avec les services et on les remercie régulièrement comme dans nombre de nos publications. J'en profite d'ailleurs pour le dire à Grégory RENDÉ, comment peut-on tenir des propos pareils ?
Nous faisons la promotion de l'Agglomération à l'extérieur, alors après que tu n'aimes pas la Région ou qu'elle ne soit pas à ton goût, pourquoi pas, mais j'étais encore avec la Région pour le SR3V, pour les voies

cyclables tout à l'heure ainsi que pour parler de sujets d'investissement dans des entreprises dacquoises et en particulier thermales. Donc heureusement, oui nous faisons notre travail ainsi que la mission que l'on nous a confiée et à priori on le fait correctement puisque ça nous a été dit encore en Bureau d'Agglo l'autre jour.
Alors oui, nous avons fait le schéma-cycle, on peut déplorer qu'il soit resté une année au frigo. En disant que s'il n'y a pas de CLECT, il n'y a pas de schéma-cycle mais effectivement on a bossé. Le dimanche à vélo a été créé dans le cadre de cette délégation et ça a même émergé avec les services dans un dispositif qui s'appelait au début « la journée sans voiture », alors que le Cabinet ait changé le nom il n'y a pas de souci, mais ce serait bien d'en rendre hommage aux services de l'Agglo avec qui on bossait très très régulièrement. Ce sont les premières réalisations de voies cyclables, d'ailleurs vous avez remarqué dans le dernier magazine de l'Agglo spécial vélo, où est le vice-président ? Alors effectivement pour des sujets connexes, on voit bien les Vice-présidents, les interviews etc mais où est le Vice-président ? Vous auriez pu poser la question, Monsieur RELAUX, ce serait quand même de bon aloi. Le déploiement des arceaux-vélos, on n'en a jamais déployé autant en si peu de temps. Les cyclos-fiches avec « Roues libres » avec tous ceux qui pratiquent le vélo, la trottinette et autres. Nous avons refondu le réseau de transport, où j'ai mis le poids pour qu'on ait des comités de pilotages restreints, chose dont ne voulait pas beaucoup de personnes. Au début, on a bossé avec TRANS-LANDES parce que je siège aussi à TRANS-LANDES pour apporter des solutions, même si certains Maires nous attaquent dans la presse.
On n'a jamais eu autant de monde sur le réseau alors ce n'est pas parfait ! Le COURALIN PLUS, faut qu'on y bosse. Le transport de substitution est victime de son succès et j'espère que la Commission va continuer à travailler sur ces sujets avec les services, les arrêts de Tercis-les-Bains, le Grand Mail, un groupe de travail va être monté, le service voyageur, bien évidemment qu'il va falloir continuer, il va falloir réaliser la piste Ramsès qui aujourd'hui est désormais dessiné pour aller de Rivière-Saas-et-Gourby, parce qu'on ne travaille pas que pour Saint-Paul-lès-Dax, au pont de la Gare. Je mets l'énergie pour que cette piste franchisse le pont de la gare, et qu'elle aille jusqu'au Sablar. Je ne vais pas tout raconter parce que c'est déjà long et qu'on va y passer la nuit mais on a beaucoup bossé au service des Grands-Dacquois. Je tiens à remercier chaleureusement également ce soir Amine BENALIA-BROUCH, c'est notre meilleur avocat dans une situation comme celle-ci, il suffit de l'écouter pour comprendre quel est l'état d'esprit de certains élus, le vocabulaire, le fonctionnement, ce que certains appellent l'esprit communautaire et je l'embauche pour la rubrique : il était une fois du Municipal pour des vieilles choses, comme dirait un Pascal DAGES. Cher Pascal DAGES, j'ai trouvé quand même sympa comme intervention, en sachant quelle était l'attitude de Dax dans l'Agglo et pourtant cela a continué à avancer, cela a continué à travailler. Comme quoi, on peut faire autrement, comme à Mont-de-Marsan, comme dans le Seignanx, comme à MACS, comme à la Région, comme au Département. Finalement, tout le monde fait à peu près pareil, on fait figure d'exception ici dans le Grand-Dax.
Alors, on aurait pu imaginer pour les 30 ans, un beau gâteau d'anniversaire. Finalement, on nous ressert les mêmes plats, la CLECT, oui la CLECT Voirie, il y a aussi la CLECT sur l'eau, il ne faut pas l'oublier parce que tout ça est en même temps et quand Saint-Paul-lès-Dax s'engage, qu'on discute, on se met d'accord sur un montant, on arrive avec le SYDEC pour mettre en œuvre le montant, mais il manque 20%.
Ah si si on a parlé, vous avez mal compris, c'est toujours la même musique, Saint-Paul-lès-Dax comprend toujours mal, on est toujours de mauvaise foi, nous sommes toujours les vilains petits canards et c'est comme ça qu'on est arrivé à la CLECT Voirie. Alors l'égoïsme, je ne sais pas, mais l'ambition de Saint-Paul-lès-Dax est toujours la même, mettre plus d'argent sur les voiries. Pourquoi cette Agglomération refuse ? Jean LAVIELLE le disait, une des premières opérations, c'est pour la rue Jean Oddos, collège Jean Moulin. Il y a des élèves issus de combien de communes d'ici qui vont au collège Jean Moulin ? Oui, parce que l'équation qu'on nous propose, là où Saint-Paul-lès-Dax veut mettre 320 000€, c'est la somme exacte à travers des Fonds de concours, comme ça se fait ailleurs en France, et on nous explique que c'est illégal, on nous propose de mettre ça dans un pot commun à coup de 650 000€ et non plus 320 000€, 650 000€ dans un pot commun pour lequel nous avons eu combien d'euros en 6 ans, zéro, j'ai l'impression de me répéter, mais un élève de CM2, cher Christian, arrive à trouver la réponse. Entre 321 000€ qui vont direct sur la voirie Saint-Pauloise et 650 000€ en année pleine, pour lequel on a reçu

zéro, on choisit quoi ? Bien évidemment, la réponse s'impose à nous, je ne reviens pas non plus sur la tartufferie de fin de processus de la salle de spectacle et je confirme que Saint-Paul-lès-Dax est favorable à une salle de spectacle. Sylvie l'a rappelé tout à l'heure. Oui mais en fait le discours change, ce soir on veut nous raconter une histoire avec un vocabulaire un petit peu particulier, j'en conviens. Quand j'entends « qu'il est plus sain d'agir ainsi », « qu'il faut traiter la situation », alors je le dis à certains collègues, défendre des idées, des convictions, défendre les intérêts des Saint-Paulois et des Saint-Pauloises, ça n'est pas une maladie. C'est juste la mission que l'on nous a confiée et je vous le dis avec les autres collègues, nous sommes fiers de ça. Parce que c'est représenter le peuple et honorer le mandat qu'il nous a confié. Alors j'entends que l'Agglomération va continuer à accompagner Saint-Paul-lès-Dax mais j'aimerais déjà qu'on fasse autre chose. Je viens de le dire pour les voiries. Est-ce que l'Agglomération va donner son feu vert au Fonds de concours pour rénover à coup de 320 000€ les voiries à Saint-Paul-lès-Dax, la question est posée. Alors on dira « non », c'est égoïste, très bien, mais disons-le, disons que l'Agglo empêche Saint-Paul-lès-Dax de rénover ses voiries. Est-ce que l'Agglomération va déployer des containers enterrés de tri avant 2025 ? Parce qu'on a vu que d'autres communes de l'Agglomération les ont eu plus vite, il en manque la moitié à Saint-Paul-lès-Dax, donc est-ce qu'on va rester sur 2025 et 2026 ou est-ce qu'on va aller plus vite ? Est-ce qu'on aura moins d'herbes sur les trottoirs ? Et à côté de ça, Saint-Paul-lès-Dax va continuer à être solidaire. Je suis sûr que chacun est content que Saint-Paul-lès-Dax ait voté un point de taxe d'aménagement qui sera reversé à l'Agglo. Saint-Paul-lès-Dax est aujourd'hui, j'espère que ce n'est pas Heugas qui va en douter, la ville la plus dynamique de cette Agglomération.
Que va dire la Communauté d'Agglo ? Non, non, on ne le prend pas parce que finalement on n'a pas besoin de la solidarité Saint-Paulois. C'est comme les 290 000€ de déficit de piscine municipale qui servent à beaucoup de monde, ou alors les 200 000€ de déficit d'école de musique, il me semble qu'il n'y a pas que des élèves Saint-Paulois qui viennent, il faut qu'on ajuste les tarifs parce qu'aujourd'hui, l'impôt Saint-Paulois paie tout ce qui concerne ces sujets. Alors, nous sommes face à un fait historique ce soir puisque Saint-Paul-lès-Dax comme Saint-Vincent-de-Paul a porté sur les fonts baptismaux de ce qui s'appelait la Communauté de Communes puis la Communauté d'Agglo, parce-que oui, c'est Jean-Pierre PENICAUT qui était là quand on est passé à 20 communes, nous ne le regrettons pas, bien au contraire, parce que l'Agglo, nous l'avons chevillée au corps, je le dis à Grégory RENDÉ, peut-être qu'il nous écoutera plus à l'avenir.
Alors cette idée d'aller dire : Bon OK, merci Saint-Paul-lès-Dax, Jean-Marie ABADIE, le rappelait tout à l'heure, c'est super ce que vous avez fait, on a bien enrichi l'Agglo sur certains aspects, mais maintenant on n'a plus besoin de vous et puis on va faire autrement parce qu'Hervé DARRIGADE le rappelait, quand on n'a pas la même vision, on ne peut pas rester ensemble. Moi, je suis assez affolé par les propos que j'ai entendu l'autre jour en Conférence des Maires spéciale sur ce sujet, au-delà du côté folklorique sur les visons d'Europe, chacun sait qu'il n'y en a pas à Rivière-Saas-et-Gourby, les spécialistes nous l'ont dit. Mais au-delà de ça, moi le fond m'interroge profondément sur l'état d'esprit et les idées qui sont portés. On en a eu une démonstration dans le cadre des élections départementales. Mais au-delà de ça, je crois qu'il y a pas mal de Maires et de Conseillers qui sont gênés de voir éjecter l'exécutif municipal de Saint-Paul-lès-Dax de ce bureau de l'Agglomération. Certains ont des attaches importantes avec notre commune, avec son territoire, avec ses habitants, avec ses clubs, avec ces associations, et je sais que certains partagent les principes et les valeurs qui sont remises en cause ce soir.
Cela est relativement étrange de voir la 3ème ville du département, exclue de ce Bureau de par son exécutif municipal, la 2ème de l'Agglomération et qui, dans 20 ans, sera certainement la ville-Centre de cette Agglo. C'est bien de préparer l'avenir de la sorte, ce n'est pas de la mégalomanie, ce sont juste des projections démographiques. Je sais que vous êtes nombreux à vraiment aimer Saint-Paul-lès-Dax qui a été tant généreuse et qui l'est pour les habitants Saint-Paulois ainsi que pour les habitants de l'ensemble de notre territoire, voire au-delà, et de leurs enfants. Ce soir, il y aura un avant car ce vote revêt un caractère historique, mais ce qui me semble important, c'est que chacun ici ait conscience de la responsabilité qui l'engage vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis de sa commune pour continuer à écrire ou pas l'avenir de cette Agglomération. L'histoire jugera.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci, Catherine RABA

Madame Catherine RABA, conseillère communautaire : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous, Il y a toujours eu par le passé des sujets de friction entre l'Agglomération et certaines communes qui la composent, dont Saint-Paul-lès-Dax. Ces frictions avaient été exploitées par le Maire actuel de Saint-Paul-lès-Dax durant sa campagne électorale, puisqu'il avait promis de réconcilier la commune avec la Communauté d'Agglomération. Ce que j'observe, c'est que sous la mandature précédente, Cathy Delmon, malgré ses différences, avait toujours su maintenir un lien avec la Présidence de l'Agglomération. Force est de constater que ce n'est pas le cas de son successeur. La situation d'aujourd'hui est une situation où la majorité Saint-Pauloise a perdu l'écoute de la gouvernance. En tant qu'élue Saint-Pauloise, cette situation ne me réjouit pas du tout. Je suis inquiète que ma ville soit isolée et inquiète de voir que jour après jour, les intérêts de Saint-Paul-lès-Dax sont de plus en plus mal défendus par ceux qui, pourtant, avaient reçu mandat pour cela. Sur la voirie, tout le monde savait qu'il fallait donner un coup d'accélérateur sur la réfection de nos routes et de nos trottoirs, mais le maire de Saint-Paul-lès-Dax, qui a dilapidé la cagnotte financière qui lui avait été laissée par l'ancienne majorité, a préféré jouer le blocage en refusant de donner à l'Agglomération les moyens financiers pour exercer sa compétence. Sur la salle de spectacle, il a constitué un dossier de candidature à la va-vite avec une proposition d'emplacement, on dira des plus singulières, et qui fût qualifiée comme telle par l'évaluateur, qui était la SATEL. Il a décrédibilisé notre commune en renonçant à défendre en séance la candidature de notre ville, laissant Laurent LAFOURCADE et moi-même élus d'opposition, défendre bien seuls, le terrain qu'il avait pourtant lui-même choisi pour accueillir la future salle de l'Agglomération. Enfin, la grande piste cyclable du Grand-Dax, portée dès l'origine par Julien DUBOIS se fera bien entre Rivière-Saas-et-Gourby et Saint-Paul-lès-Dax, mais Monsieur BAZUS n'a pas voté les crédits nécessaires pour lancer sa construction sur notre propre commune. Alors aujourd'hui, la place et le rôle de Saint-Paul-lès-Dax dans l'Agglomération sont fortement affaiblis. Et si j'avais un vœu à formuler ce soir, il serait que pour les semaines à venir, la politique de confrontation engagée envers la Communauté d'Agglomération cesse, j'appelle l'exécutif Saint-Paulois à revenir à une attitude plus constructive. C'est l'intérêt de nos concitoyens qui est en jeu. Je vous remercie.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci, Philippe CASTEL.

Monsieur Philippe CASTEL, Vice-président : Oui, juste un point à préciser pour l'accueil des enfants sur les écoles, je rappelle qu'on reçoit la facture de la ville de Saint-Paul-lès-Dax, 1200€ par élève, c'est la seule commune qui nous envoie la facture. Les autres ont un esprit communautaire, voilà.

Madame Martine GAY, conseillère communautaire : Oui, là je peux intervenir ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président : non non, vous demandez la parole, qui a demandé la parole ? Bon, on va laisser finir Philippe CASTEL si vous permettez, merci.

Monsieur Philippe CASTEL, Vice-président : Oui, je reviendrai un peu sur la salle de spectacle, c'est que le SABLAR ne soit pas resté Saint-Paulois, c'est la faute à Napoléon, le 18 mai 1861. Sinon on aurait pu débattre longuement là-dessus, mais là, le choix est fait. Le site que vous avez proposé est le bon.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : merci, Hikmat CHAHINE.

Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-président : Bonsoir à tous. J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce soir et je pense qu'on a oublié l'essentiel, c'est de savoir pourquoi on en est arrivé là. On en est arrivé là parce qu'il n'y a plus d'envie de travailler ensemble. C'est l'essentiel, travailler ensemble se faire confiance entre les uns et les autres. Autant quand on construit un budget que quand on discute avec l'ensemble des Vice-présidents pour le construire, pour définir la stratégie de demain et le développement économique. Quand on voit que les gens avec qui on travaille ne votent pas un budget, ça ne donne pas

envie de construire un budget la prochaine fois avec les mêmes personnes. Je le dit d'une façon totalement désintéressée. C'est très important quand on travaille sur une stratégie, on regarde avec l'argent que l'on a.
Le 2ème point est de regarder la volonté de travailler ensemble, et de dire les choses vraies. Quand on regarde la CLECT, j'ai entendu des âneries, je suis désolé de le dire. Mais on peut dire que l'état des routes de Saint-Paul-lès-Dax n'est pas correct, et je suis d'accord avec toi Julien, il n'est pas correct mais il faut savoir pourquoi, il n'est pas correct. Parce qu'historiquement, il y a eu 95 km qui ont été transférés à la ville de Saint-Paul-lès-Dax. En face, il y avait un budget d'investissement, donc des AC de compensation qui étaient de 321 000€. La ville de Dax transfère 101 kms, différence 6 km. Mais les AC de Dax sont de 1,3M€. Quand on propose de corriger les choses, il faut les corriger de façon correcte, de façon professionnelle. Quand on dit, c'était bien avant, effectivement, il y avait de l'argent au niveau de l'Agglo, c'était partagé. On avait étalé le transfert des charges et tout le monde en a profité. La commune de Tercis-les-Bains aussi, mais le transfert de ces charges a été étalé sur 15 ans, et ça ne me choque pas, mais ce qui était le plus choquant, c'était que le transfert des charges de fonctionnement pour les villes hors Dax était étalé sur 8 ans et toutes les communes ici présentes ont vécu sur le dos de l'Agglomération.
On a obligé la ville de Dax, en 2015, à payer d'un seul coup les charges de fonctionnement 1,2M€ qui correspond à peu près à 50% des frais de fonctionnement.
Tout le monde a travaillé. Ce sont des chiffres, des vrais chiffres, et à celui qui hoche la tête, je lui expliquerai avec des données qui sont réelles et vraies.
On dit que tout le monde a donné de l'argent, Saint-Paul-lès-Dax a donné de l'argent et en a beaucoup reçu. Lors du précédent mandat, la ville de Saint-Paul-lès-Dax a touché pas loin de 180€ par habitant, versus 150€ par habitant pour Dax, versus 50€ par habitant pour la commune de Tercis-les-Bains-les-Bains.
L'année dernière, on a fait un investissement de 5,2M€ dans la voirie pour rénover 11 km. Je me permets de vous rappeler que notre budget qu'on avait amélioré à 4,2M€ pour rénover, peut-être 9 km. Il nous faut entre 40 à 50 ans pour rénover nos voiries.
Donc quand on une responsabilité, il faut regarder l'avenir pour dire qu'on a les moyens de rénover nos routes demain. En ce qui concerne la salle de spectacle, j'entends que le problème était le point financier, mais Jean, je me permets de rappeler à tout le monde que pour faire un état financier, il faut savoir où va se trouver le local pour connaître le coût de fonctionnement, d'investissement, d'organisation, savoir si on veut faire un axe tertiaire, et est-ce qu'on peut développer une activité à côté ? Je l'ai dit au niveau de la Commission des finances, on regardera les finances, mais dans un premier temps, il faut connaître l'emplacement, parce que l'emplacement conditionne la majorité des coûts de fonctionnement.
La question n'est pas aujourd'hui sur ces 2 points là, mais sur le principe de travailler ensemble. Aujourd'hui, ce n'est pas sur les compétences de Sylvie ou de Julien car j'ai adoré travailler avec eux. Je le dis, ce sont des professionnels. Ils ont regardé les choses dans leur commission. La question est « est ce qu'on va avoir confiance pour travailler ensemble » ? Le problème est là. Ça n'est pas dire, est-ce qu'ils ont fait du bon travail ou pas ?
J'entends : on sort de l'exécutif. Oui mais, aujourd'hui, ils sont toujours conseillers communautaires.
On n'est pas en train de leur sortir leur mandat de conseillers communautaires. Ils ont été élus par le peuple et nous n'avons pas le droit de le faire.
Quand on présente un budget, celui sur lequel vous vous êtes abstenus, ça n'était pas bon. Quand vous êtes sortis pour la salle de spectacle, là c'était la goutte de trop et c'était inadmissible, car vous avez utilisé des moyens qui n'étaient pas bons et vous êtes sortis sans explications donc je suis désolé d'en arriver à ce stade. Je ne suis pas à l'aise de travailler dans ces conditions parce que nous sommes là pour essayer de promouvoir le territoire, et le défendre. Dax ou Saint-Paul-lès-Dax sont 2 villes comme les autres communes parce que sans les autres communes, ils n'ont pas de rôle. Ceci étant dit, ce n'est pas parce qu'on est issu de villes-centre ou d'une commune rurale qu'on doit obligatoirement être dans l'exécutif. Il y a 57 élus pour 57 000 habitants, chaque élu représente 1000 habitants. Chacun a son poids, chacun a son importance et ça nous permet de travailler ensemble. Quand on est dans l'exécutif, on essaie de défendre la politique et le budget reflète la politique qu'on donne. Qu'on soit pour ou contre certains éléments, je comprends tout à fait. Je reviens sur la voirie. Julien, cela a existé parce qu'on a trouvé un budget en face. C'est la 1ère fois qu'on a budgété dans le mandat un AP/CP de 2,5M€. Avec en plus, la voie de Tercis-les-Bains à Oeyreluy qui

a été votée dans ce budget parce qu'on a donné les moyens pour réaliser ce projet. Et dernier point concernant la Maison du logement, je suis désolé Sylvie, malgré le fait qu'on ait baissé de moitié la subvention, leur dernier bilan est tout à fait correct. Ils ont plus 1M€, et ils ont même demandé un peu moins que les années précédentes.
Aujourd'hui je suis désolé, il n'y a plus cette volonté de travailler ensemble, on ne sait plus comment on va travailler. Quand on présente le budget, qu'on quitte la salle, on fait un peu de cinéma.
Individuellement on peut s'entendre, on peut travailler mais dans ce cas, on reste dans l'exécutif et on suit les recommandations de l'exécutif. On peut avoir des dissonances, mais chacun de nous est un Grand Dacquois, il faut arrêter de profiter de l'Agglo, parce que l'Agglomération c'est vous, c'est nous et elle n'a pas un budget spécifique à dépenser pour les autres.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci, Alain BERGERAS et Jean SOUBLIN.

Monsieur Alain BERGERAS, conseiller communautaire : Oui, bonsoir tout le monde, voilà, en tant que Président de la Maison du logement, je me permets de dire qu'effectivement, quand on débat pour le vote du budget de la Maison du logement, nous n'avons pas droit à la parole, ni le droit de défendre la Maison du logement. Merci Monsieur le Président.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : on applique les réglementations, on a cette habitude. Jean SOUBLIN.

Monsieur Jean SOUBLIN, Vice-président : Merci Monsieur le Président. Aujourd'hui on a beaucoup parlé du passé, on a beaucoup parlé du présent. Moi j'aimerais qu'on parle un peu du futur, de l'avenir de notre territoire. Je suis jeune dans cette Assemblée et si je me suis investi, c'est pour développer ce territoire, nos communes, pour faire en sorte que notre Agglo avance, que le projet de territoire que nous avons tous voté à l'unanimité, je le rappelle, se concrétise. C'est ce qu'attendent nos administrés, ils veulent que l'on dynamise notre territoire, qu'on le rende attractif, qu'on offre une qualité de vie importante et aussi qu'on offre une qualité de service. Il semble aujourd'hui malheureusement que tous les ingrédients ne sont pas réunis pour se faire, par exemple, quand on ne prend pas part au vote du budget pour exécuter cette politique Ce soir, on porte un seul maillot, celui du grand-Dax, et il nous faut le redorer, l'honorer en avançant ensemble, en bonne intelligence communautaire. Par respect, pour les gens qui nous ont donné leur confiance dans nos différents conseils municipaux. Merci.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Pascal LAVIGNE.

Monsieur Pascal LAVIGNE, conseiller communautaire : moi je vais être bref. Juste une chose, je suis un jeune maire élu et je voudrais remercier les 2 Vice-présidents, autant Julien que Sylvie pour le travail de fond qu'ils ont fait. Je pense que personne aujourd'hui ne va penser ou dire le contraire. Par contre, je suis un jeune Maire mais je suis un démocrate, et il y a 2 choses qui m'ont heurté dans ce qu'on vient de vivre. On peut être d'accord et ne pas être d'accord, c'est la démocratie, mais quitter l'auditorium pour ne pas avoir à choisir, ça m'a heurté. Pire encore, de pas prendre par un vote pour le budget, en démocratie, je ne comprends pas et Julien, il faudra un jour que tu m'expliques pourquoi cette attitude d'avoir refusé de voter le budget. Alors on vote pour, on vote contre, mais ne pas prendre part à un vote, pour moi, c'est quelque chose qui me paraît étrange, et que je réprouve au plus haut point. Merci.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : il n'y plus personne je crois. Ah mais si, Alain.

Monsieur Alain DUBOURDIEU, conseiller délégué : Merci Monsieur le Président. Alors, comme l'a dit le Président, être en désaccord, c'est un droit, mais lorsqu'il revient trop souvent, et notamment sur des projets structurants qui ont été votés à l'unanimité sur le projet de territoire, cela devient pénalisant pour l'équipe dirigeante. Alors effectivement, des écarts ont été constatés par les membres du Bureau qui ont, lors d'une conférence de presse, avec des propos qui ont été tenus qui n'étaient pas positifs concernant la

gouvernance et également un conseil communautaire qui a été quitté dès le premier quart d'heure. Cela à mon sens, ne donne pas une bonne image aux Grands-Dacquois, peut-être vaudrait-il mieux se dire que la sagesse recommande de laisser la place à des personnes qui seront plus en phase avec la majorité du Conseil et de la présidence afin de mener plus rapidement les projets structurants, dont a besoin notre agglomération et notre territoire. Alors évidemment, nous sommes aujourd'hui à mi-mandat et il nous reste 3 ans pour mener tous ces projets et moi, je serais d'avis de regarder devant et d'essayer de faire un maximum sur les 3 années qui nous restent. Voilà, je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : merci.

Madame Martine GAY, conseillère communautaire : moi je voudrais juste répondre à la remarque de Monsieur CASTEL. Tous les maires ici présents en conviendront, nous accueillons à Saint-Paul-lès-Dax tous les élèves de la Communauté d'Agglomération, sans demander de participation. Et puis vous en accueillez.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Non, mais c'est l'Agglo qui paye.

Madame Martine GAY, conseillère communautaire : comment ? C'est l'Agglo qui paye pour les écoles ? Ah bon !

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Mais oui ! Est-ce-que Julien BAZUS peut répondre ?

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : répondre sur quoi ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président : est-ce que l'Agglo paye la piscine de Saint-Paul-lès-Dax pour les élèves ?

Madame Martine GAY, conseillère communautaire : je ne parle pas de la piscine, je parle des écoles.

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : je fais juste une incise. Effectivement, l'Agglo verse environ 29 000€ de mémoire, mais le Directeur Général des Services peut-être me contredira.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : c'est 25 000€.

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : c'est 25 000€, et on se pose la question de revoir cet élément là au vu de l'augmentation des fluides et de l'énergie et en solidarité, ce serait bien effectivement de coller à ça et quand même 25 000€ vis-à-vis d'un déficit payé par les impôts Saint-Paulois à hauteur de 290 000 €. L'an dernier, on s'interrogerait, mais si on fermait la piscine, on a déjà parlé ici, il y a plein de gamins qui ne pourraient pas apprendre à nager, et pour nous élus de Saint-Paul-lès-Dax, c'est hors de question que les gamins ne sachent pas nager.

Madame Martine GAY, conseillère communautaire : alors excusez-moi, mais je vois que ni Julien, ni Monsieur Castel n'entend ce que je dis. Alors je vais insister.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : il faut rester dans le débat.

Madame Martine GAY, conseillère communautaire : oui, oui, tout à fait. Je suis dans le débat parce que là, on conteste tout et n'importe quoi. Tous les élèves de la Communauté d'Agglomération peuvent venir dans une école Saint-Pauloise et les autres villes accueillent aussi des Saint-Paulois. Mais il se trouve que nous accueillons beaucoup d'élèves de Gourbera et Monsieur Castel nous reproche de demander 1200€ par élève alors qu'en vérité la scolarité d'un élève est de 2400€. On en demande que la moitié et si nous le faisons, Monsieur Castel, c'est parce que vous n'avez pas d'école, donc vous n'entretenez pas de

bâtiments et vous ne fournissez pas de matériel pour ces élèves. Excusez-moi, et vous touchez quand même une dotation de l'État pour ça.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : toutes les communes font la même chose. On parlait effectivement de la piscine ou lorsque la piscine était municipale à Dax, les élèves des autres communes pouvaient venir gratuitement. Le maire de Saint-Paul-lès-Dax a souhaité que ce soit facturé, l'Agglo a souhaité le prendre en charge pour que toutes les communes de l'Agglo soient sur le même point, non pas au prix d'entrée nominatif, mais sur des montants supplémentaires. Vous n'avez pas souhaité qu'il ait un transfert.
On va donc conclure parce que nous ne sommes qu'à la première délibération de cette soirée, et j'espère que vous n'avez rien prévu après. Donc très rapidement pour conclure, parce que j'ai eu l'occasion, en introduction, de redonner tous les éléments qui nous amènent ici, ils sont factuels, ils sont simples et ils remontent au début de ce mandat. J'ai tenu à attendre 3 ans pour avoir le temps d'expliquer, de réexpliquer et de dire à tout le monde qu'en fait, il n'y avait pas de positionnement idéologique à avoir comme je l'ai entendu, il y avait juste, puisqu'on s'était entendu sur un projet de territoire, à pouvoir dérouler les choses, les délibérations pour le mettre en œuvre. Faire en gros ce pourquoi nous avons été élus, c'est-à-dire suivre le cap qu'on s'est tous donnés ensemble et ce qui est historique, ce n'est pas ce qui se passe ce soir, ce qui est historique, c'est que depuis le début de ce mandat, on a des Vice-présidents qui, sur des sujets majeurs, pas sur des broutilles, pas sur des sujets accessoires, nous disent : je ne suis pas d'accord, je vote contre et qui restent parce qu'ils préfèrent s'opposer de l'intérieur et puis parfois, c'est vrai, tirer de la gloire sur les délégations qui leur ont été confiées. Et j'ai entendu, on n'a rien à reprocher sur les délégations et sur le travail qui a été fait, mais heureusement ! enfin, heureusement que les Vice-présidents issus de la commune de Saint-Paul-lès-Dax, comme tous les Vice-présidents qui ont reçu un mandat ont travaillé et ont mené à bien les projets qui permettaient de mettre en œuvre le projet de territoire dans les délégations qui leur étaient confiées. Heureusement, autrement, on aurait eu un problème encore plus tôt. Alors, il n'y a pas de procès personnel comme j'ai pu l'entendre de la bouche de Julien BAZUS ce soir, il y a juste des faits très concrets et ce qui serait historique c'est d'avoir des Vice-présidents qui s'opposent depuis le début sur les sujets emblématiques, des Vice-présidents qui quittent une séance d'un conseil communautaire, des Vice-présidents qui, alors qu'on en a discuté en tout transparence, qu'on a remis sur la table tout ce qui pouvait ou pas, être fait, ne prennent pas part au budget. Ça, je peux vous dire que pour notre collectivité et par rapport à tous les exemples qu'on a cités et par rapport à tout ce qui se passe dans toutes les collectivités, que ce soit au niveau du Département, de la Région ou ailleurs, accepter ça, ce serait historique. On a parlé tout à l'heure des agents qu'on a remercié et je m'associe bien évidemment à ces remerciements. Je vais vous dire moi, les plus mal à l'aise dans cette histoire, ce sont d'abord les agents qui sont là pour mettre en œuvre la politique que nous avons choisie. Et quand on a des agents dans un service qui ne savent plus si leur Vice-président est encore en adéquation avec la politique menée ou pas, je peux vous dire que ce sont eux les premiers « mal à l'aise ». Et les deuxièmes, qui auraient pu l'être si on avait laissé continuer les choses à aller ainsi, ce sont les habitants du Grand Dax, parce qu'à un moment, les habitants du Grand Dax ils ont besoin de lisibilité, ils ont besoin de savoir si les gens qui sont dans l'exécutif de la collectivité, veulent avancer, veulent mener les projets pour lesquels ils les ont élus, ou alors ils sont là pour jouer tantôt une partie personnelle, tantôt avoir d'autres attitudes.
Donc c'était mon rôle, comme je l'ai expliqué en introduction, c'était mon rôle d'agir en toute sérénité, d'accepter, de discuter, de prévenir, d'attendre et au final, lorsqu'encore une fois, une décision a été prise en toute connaissance de cause et bien c'est ma responsabilité que de vous proposer cette délibération ce soir. J'entends parler d'actes antidémocratiques, de gouvernance autoritaire. Mais pas du tout ! Les délégations, les Vice-présidences ont été votées. Tout à l'heure, nous allons voter à ce sujet et cette Assemblée continuera à fonctionner de manière démocratique, comme elle l'a toujours fait. Malgré les chausse-trappes que certains ont voulu mettre sur des projets structurants, on a réussi à dégager des majorités qui permettaient d'avancer.
Et quand Jean LAVIELLE me dit par le passé c'était super, on discutait, quand on n'était pas d'accord, on retirait les dossiers, on les remettait, on les abandonnait, pour moi ça n'est pas ma conception de l'action politique. Moi, je préfère l'efficacité à l'immobilisme.

C'est-à-dire que quand on s'est donné un cadre en votant un projet de territoire, quand on a acté que c'était ça, à l'unanimité qui était important pour notre territoire, et bien, moi, je souhaite que maintenant, on le mette en œuvre.
Et pour la salle de spectacle, il ne fallait pas attendre, aujourd'hui, on va lancer les études de programmation qui vont nous permettre d'avoir un chiffrage et cela va nous dire sur combien d'années on va le financer. C'est là où on allait et on comprend bien que là encore, c'était une volonté de bloquer l'avancée de cette Agglomération pour des raisons qui m'échappe, que je ne comprends pas. Pourquoi ne serait-on pas tous fier de ce projet de territoire qu'on a tous acté et qu'on est en train de mettre en place
On a dit aussi que certains seraient gênés ce soir, alors bien évidemment que ça ne fait plaisir à personne. Mais que tous ceux qui s'estiment gênés ce soir regardent bien en face toutes les actions qui se sont passées depuis le début de ce mandat, qu'ils regardent bien les discussions que nous avons pu avoir pour moi, en toute transparence. Moi, je ne suis jamais allé voir les médias sans prévenir personne pour critiquer mes collègues de l'exécutif. Moi, quand je me suis exprimé, cela a toujours été d'abord et avant tout ici.
Ici, parce que je trouve que c'est ici que nous devons avoir ces débats, que nous devons continuer à débattre et après il y a une différence entre le droit d'expression qui, est universel et s'impose à tout le monde et la possibilité de rester dans un exécutif, c'est juste de ça dont on parle.
Des exemples ont été cités, on en aura encore dans l'avenir et à chaque fois, pour qu'une collectivité puisse fonctionner sereinement et efficacement, parfois, il faut en passer par là.
Je rappelle à toutes les communes, peut-être pas la commune-centre parce qu'il y a d'autres enjeux, toutes les communes ont bien fait de venir dans l'Agglo car elles perçoivent plus que ce qu'elles ne donnent à l'Agglo. Elles bénéficient de services supérieurs quand ils sont gérés par une collectivité de plus grande envergure. C'est ça le sens de l'Agglo. C'est l'histoire que parfois on déforme pour nous dire que ce qui se passe aujourd'hui serait un virage, un tournant, il n'y a rien de plaisant pour personne avec ce qui se passe ce soir, mais à un moment, quand tout le monde a agi en connaissance de cause, il ne faut pas après jouer les étonnés en disant je ne comprends pas ce qui m'arrive, c'est autoritaire. Tout ça a été mis sur la table en toute transparence. Moi, j'ai toujours fait dans ce sens et maintenant, encore une fois, on va pouvoir passer au vote parce que tout fonctionne de manière démocratique dans cette Assemblée.
Et oui, oui, l'histoire va continuer, l'histoire, comme l'on dit certains, elle est plus plaisante quand on la cherche devant que quand on la regrette derrière. Oui, nous allons continuer à mener les projets pour toutes les communes de cette Agglomération comme je l'ai dit, et oui, nous continuerons à travailler avec toutes les collectivités, contrairement à une idée qu'il faudrait croire, que parce que certains ne sont plus dans l'exécutif, d'autres collectivités n'appliqueraient plus les règlements qu'ils ont adoptés. Oui, on continuera à travailler avec tout le monde comme on le fait et d'ailleurs je précise que tous les dossiers qui ont été accompagnés, n'ont pas été le fruit du travail des élus d'autres collectivités dont on a parlé.

Alors je vous propose maintenant de passer au vote, donc vous le savez sur ces 2 délibérations, on peut voter avec les boîtiers. Certains d'entre vous m'ont demandé la possibilité de voter à bulletin secret, ce qui ne me gêne absolument pas. Donc je vais soumettre en première délibération puisque vous savez que pour pouvoir voter à bulletin secret, il faut que 1/3 des présents votent pour, c'est-à-dire qu'on va vous demander de voter sur le principe de voter à bulletin secret sur cette délibération. Et uniquement pour vous,
c'est-à-dire que ceux qui ont des procurations ne votent pas pour ces procurations, ils ne votent que pour eux. Est-ce que tout le monde a compris ? Donc là on vote sur le principe de voter à bulletin secret. Alors pour contre, abstention, sur le principe de voter à bulletin secret. C'est bon pour tout le monde, donc le vote est ouvert.

Alors on va clore le vote, le vote est clos.
Donc, on a 30 de votes pour, le tiers est à 18 donc on peut voter à bulletin secret. Pour ce faire, vous avez sur votre tablette des papiers blancs sur lesquels il faut inscrire POUR, CONTRE ou rien. Donc POUR, c'est le non maintien du Vice-président dans ses fonctions, et CONTRE, c'est contre le non maintien. Si vous n'avez pas de stylo, on peut vous en fournir.

Considérant que lorsque le Président a retiré les délégations qu'il avait données à un Vice-président, le Conseil communautaire doit se prononcer sur le maintien ou non de celui-ci dans ses fonctions,

Il est proposé au Conseil, DE NE PAS MAINTENIR Monsieur Julien Bazus dans ses fonctions de 2e vice-président.

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Les deux assesseurs désignés parmi les conseillers communautaires sont les suivants :
- M. Julien RELAUX
- M. Alain BERGERAS

Nombre de Conseillers communautaires présents	52
Nombre de Conseillers communautaires présents et représentés	57 (52 Conseillers communautaires présents et 5 pouvoirs)
Nombre de votants	57 (dont 5 pouvoirs)

LE CONSEIL, A LA MAJORITE (57 VOTANTS : 31 POUR et 26 CONTRE),

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 57
c. Nombre de suffrages déclarés blancs 0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 57
f. Majorité absolue 29

NE MAINTIENT PAS Monsieur Julien Bazus dans ses fonctions de 2eme vice-président.

Je vous propose de passer à la 2ème délibération

OBJET : NON-MAINTIEN DE LA 7ème VICE-PRESIDENTE DANS SES FONCTIONS

Considérant que lorsque le Président a retiré les délégations qu'il a données à un vice-président, le Conseil communautaire doit se prononcer sur le maintien ou non de celui-ci dans ses fonctions,

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Je pense que les débats ont eu lieu mais si quelqu'un veut s'exprimer, oui Julien BAZUS

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : Oui, pour vous dire que je prends acte du résultat, qui est sans surprise au chiffre près et que je remercie à nouveau les services avec lesquels j'ai travaillé, la Commission « transport mobilité douce » et vraiment, cela a été un grand plaisir. Je suis très content du chemin qu'on a parcouru ensemble, la seule surprise vient du fait qu'après nous avoir donné une leçon de démocratie pendant 2h10, on demande un vote à bulletin secret à la fin pour assumer le vote de sa commune, voilà, je pense que c'est un peu baroque.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Alors là, par contre, je m'inscris en faux puisque tout ça est encadré, il faut voter pour pouvoir avoir le bulletin secret et que le vote à bulletin secret reste un vote démocratique si on en est là, ça me gêne un peu plus donc je ne peux pas laisser dire ça, faire planer des menaces sur certains qui n'auraient pas eu le courage pour leur commune.

Tout le monde a voté. Non, non, mais attendez, attendez, parce qu'il y a eu un vote, il faut arrêter avec tout ça. Il y a un règlement intérieur, on peut avoir le vote à bulletin secret. Certains l'ont souhaité et c'est beaucoup plus que 1/3, cela a été un vote à bulletin secret qui reste un vote, je crois que personne ne pourra dire le contraire. Donc, on peut être déçu de certaines décisions, ce n'est pas la peine de faire des sous-entendus de la sorte.
Non ! On est sur cette délibération.

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : Ok mais je prends la parole parce qu'on ne peut pas laisser dire des choses pareilles, ça n'est absolument pas ce que j'ai dit.
J'ai dit après 2h30 où certains ont donné une leçon de démocratie, je trouvais baroque d'avoir demandé un vote à bulletin secret, ça n'est absolument pas les propos que j'ai tenus.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Sous entendant que ça n'était pas démocratique.

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : mais qui dit ça ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président : mais toi.

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : c'est votre interprétation et de tenir des propos pareils cela en dit sur le fonctionnement de cette présidence.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : et tout le monde aura vu encore une fois la clarté des propos. Non, s'il vous plait ! On l'a déjà dit, vous êtes venu, mais vous n'êtes pas venus au spectacle. C'est un Conseil communautaire. Donc voilà, je vous demande de respecter le règlement intérieur.
Je le redis, ça n'est pas la peine de faire des sous-entendus, la démocratie s'est exprimée et tu as dit on a eu des leçons de 2h15 de démocratie pour arriver à un vote à bulletin secret. Et oui, ça n'est pas contradictoire avec la démocratie, je le redis et on voit que les propos changent vite, non ? Alors par contre si c'est sur cette délibération, oui ! Bon d'accord.

Madame Catherine FAVARD, conseillère communautaire : oui, je voulais juste dire si j'ai bien compris Monsieur BAZUS, oui, c'est démocratique, mais on pouvait aller juste au bout et faire que chacun assume son vote, c'est tout.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : franchement, vous avez vu que ce n'était pas dans le cadre de cette délibération. Donc tout le monde a voté de manière démocratique conformément au règlement intérieur, il faut accepter les résultats. Voilà, ce n'est pas toujours facile, mais il faut les accepter.
Et maintenant, je vous propose de passer à la deuxième délibération une nouvelle fois, si quelqu'un a des éléments à apporter sur cette délibération qui concerne la 7ème vice-présidente.
Il n'y en a pas, je vous propose de voter concernant le principe du vote à bulletin secret grâce à vos boîtiers et on ne vote que pour soi, même si on a un pouvoir.
On va clore le vote, le vote est clos. Toujours pareil, 32 POUR le vote à bulletin secret, 20 CONTRE, nous allons donc voter à bulletin secret. Vous avez les bulletins sur vos tablettes, vous écrivez POUR le non maintien ou CONTRE le non maintien, et les assesseurs resteront les mêmes, ils ont fait mon travail.

Il est proposé au Conseil, DE NE PAS MAINTENIR Madame Sylvie Péducasse dans ses fonctions de 7e vice-présidente.

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Nombre de Conseillers communautaires présents	52
Nombre de Conseillers communautaires présents et représentés	57 (52 Conseillers communautaires présents et 5 pouvoirs)
Nombre de votants	57 (dont 5 pouvoirs)

LE CONSEIL, A LA MAJORITE (57 VOTANTS : 31 POUR et 26 CONTRE),

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	57
c. Nombre de suffrages déclarés blancs	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	57
f. Majorité absolue	29

NE MAINTIENT PAS Madame Sylvie Péducasse dans ses fonctions de 7e vice-présidente.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : oui, Sylvie PEDUCASSE.

Madame Sylvie PEDUCASSE, Vice-présidente : oui, merci Monsieur le Président. A mon tour, je vais remercier l'ensemble des services avec lesquels j'ai eu le plaisir de travailler pendant ces 3 années. Qu'il s'agisse du « Service Logement », « Urbanisme » ou du « Service Gens du Voyage » dont la tâche a été particulièrement complexe sur ces 3 dernières années et qui se sont battus et qui continueront à se battre, je n'en doute pas une seule seconde pour que les conditions d'accueil de ces publics évoluent et que nous trouvions des solutions aux problématiques qui peuvent parfois se poser.
Je voulais aussi, après ces 2 heures de débat rassurer l'ensemble des Saint-Paulois et des Grand-Dacquois sur le fait que ne pas faire partie de l'exécutif, ne nous empêchera pas en tant qu'élus Saint-Paulois de continuer à défendre les idées qui ont toujours été les nôtres, celles pour lesquelles nous avons été élus aussi dans l'exécutif Saint-Paulois, à savoir des valeurs de transition écologique qui se déclineront je l'espère, au travers des différentes compétences, des valeurs de justice sociale au combien nécessaires dans le contexte que nous connaissons. Et donc ils nous trouveront toujours présents pour l'ensemble de ces sujets.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci.

<u>OBJET</u> : MODIFICATION DU RANG DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci. Je vous propose donc de passer à la 3ème délibération qui concerne la modification du rang des vice-présidents, qui est en fait, la conséquence des deux premières. Nous avions un ordre de Vice-présidents qui va changer puisque chacun va remonter d'un cran. Nous aurons un neuvième et un dixième vice-président après le vote suivant. Il sera donc proposé au Conseil de décider du nouvel ordre des vice-présidents en fonction.

Considérant le non-maintien dans leurs fonctions des 2e et 7e vice-présidents,

Considérant que la vacance de ces deux sièges a pour effet de modifier le rang des vice-présidents en fonction, qui remontent automatiquement en fonction des vacances dans l'ordre du tableau.
Il en résulte que les vice-présidents en fonction doivent occuper désormais les rangs suivants :

1er vice-président : M. Hervé Darrigade
2ème vice-président : M. Grégory Rendé
3ème vice-présidente : Mme Guylaine Dutoya
4ème vice-président : M. Hikmat Chahine
5ème vice-présidente : Mme Martine Dedieu
6ème vice-président : M. Christian Carrère
7ème vice-président : M. Philippe Castel
8ème vice-président : M. Jean Soublin
Il est proposé au Conseil, DE DECIDER que les vice-présidents en fonction occuperont désormais les rangs suivants :

1er vice-président : M. Hervé Darrigade
2ème vice-président : M. Grégory Rendé
3ème vice-présidente : Mme Guylaine Dutoya
4ème vice-président : M. Hikmat Chahine
5ème vice-présidente : Mme Martine Dedieu
6ème vice-président : M. Christian Carrère
7ème vice-président : M. Philippe Castel
8ème vice-président : M. Jean Soublin

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.
Voté à la majorité

Pour : *31*

Contre *: 25*
Ont voté contre *: Jean LAVIELLE, Alain GODOT, Sylvie BEZIAT-RICARD, Serge POMAREZ, Sylvie PEDUCASSE, André HUMEAU, Henri BEDAT, Alain BERGERAS, Julien BAZUS, Catherine FAVARD, Gerard LE BAIL, Philippe DELMON, Bérengère SABOURAULT, Corinne LAPORTE, Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Pierre STETIN, Christine BEYRIS, Albert AUZEMERY, Thierry BOURDILLAS, Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Martine GAY, Gloria DORVAL, Pascal VILATON, Yves LOUME, Jean-Marie ABADIE.*

Abstention *: 1*
S'est abstenu *: Christian BERTHOUX*

<u>OBJET</u> : ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Monsieur Julien DUBOIS, Président : je vous propose de passer à la délibération suivante qui va nous permettre d'élire les nouveaux vice-présidents et un conseiller communautaire au Bureau, sachant que j'ai reçu les candidatures en amont pour la 9ème Vice-présidence de Catherine RABA de Saint-Paul-lès-Dax, et pour la 10ème Vice-présidence, d'Alain DUBOURDIEU, Maire de Téthieu, et en ce qui concerne les conseillers délégués, la candidature de Pascal LAVIGNE. Voilà, donc, on va voter candidature par candidature, là on est obligé, on n'a pas le choix de voter à bulletin secret. Donc on va voter d'abord pour la 9ème Vice-présidence et bien évidemment s'il y a d'autres candidatures, c'est le moment de les annoncer.
On peut intervenir, je vais juste vérifier s'il n'y a pas d'autre candidature. Non, donc bien évidemment s'il y a des interventions c'est le moment. Julien BAZUS.

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : oui, une intervention par rapport aux candidats qui nous sont proposés, j'ai entendu les propos d'Alain DUBOURDIEU, mais dans le fond, je suis convaincu qu'on pourra travailler en bonne intelligence, ce qu'on a fait jusqu'à présent. J'y crois. En revanche, ce qui est plus surprenant, concernant Catherine RABA, je suis un peu un peu surpris, on voit bien la grosse ficelle qui

consiste à dire, comme on met dehors des élus Saint-Paulois, on va mettre un autre élus Saint-Paulois, comme ça Saint-Paul-lès-Dax sera représenté, en fait, personne n'est dupe.
Et quand on nous parlait tout à l'heure d'intelligence collective, de ne pas générer de la confusion dans l'esprit des habitants, que l'on préfère finalement l'efficacité à l'immobilisme en prenant des gens de l'opposition, on imagine que les relais vont être efficaces. On voit bien cette idée du diviser pour mieux régner, vraiment personne n'est dupe vis-à-vis de ça.
En plus, nous avons 2 élus Saint-Paulois, Catherine RABA, Laurent LAFOURCADE, qui viennent de voter contre les intérêts des Saint-Paulois parce qu'on peut dire, le scrutin est secret, mais pas du tout, ici au 1er rang quand on pli son bulletin en 2, on voit pour qui chacun vote, donc je peux confirmer que mettre en place des gens qui ne sont pas là pour défendre des intérêts de Saint-Paul-lès-Dax, cela peut avoir un regard surprenant.
Et puis Catherine RABA, je le rappelle, était doublement disqualifiée de ce point de vue-là. Et ça, comme diraient certains, c'est objectif, c'est factuel, c'est transparent. Les Saint-Paulois ont dit en 2020, on ne veut plus de la gouvernance de l'équipe de Madame RABA à Saint-Paul-lès-Dax, et le résultat est sans appel. Et puis il y a eu également l'élection Départementale où chacun se rappelle de cette campagne qui avait un certain côté nauséabond, qui s'en prenait aux habitants de Saint-Paul-lès-Dax, aux élus, mais pourquoi pas ? On a l'habitude, et on s'en prend également aux agents de la commune.
Des gens étaient choqués, tout comme les jeunes Saint-Paulois. Et finalement, on nous dit, on reprend les candidats de la droite « Couleurs Landes Départementales », pour venir les proposer à l'Agglomération, cela a un côté encore plus baroque. Chacun pourra interpréter mes propos, les transformer, dire ce qu'il veut avec, mais je le redis, les Saint-Paulois apprécieront ce mépris, et la gifle qu'on veut leur donner ce soir. Cela est sans rappeler bien évidemment ce que l'on observe à l'échelle nationale. Chacun se rappelle le traité Européen de 2005, le peuple n'en veut pas, mais qu'est-ce qu'on fait ? On lui ressert différemment.
Et puis encore récemment, la réforme des retraites, les Français n'en veulent pas, ni l'Assemblée Nationale, qu'à cela ne tienne, Emmanuel MACRON, Élisabeth BORNE nous l'impose quand même. C'est ce genre de méthode que ne supportent plus nos habitants, et qui n'ont finalement que 2 finalités celle de faire exploser l'absentéisme dans les urnes. Et puis la 2ème conséquence directe, c'est de faire monter les extrêmes mais peut être que dans le fond, ce sont ces deux conséquences que l'on recherche.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Pardon, là je vais faire comme à l'habitude, je vais répondre de suite parce que ces propos le méritent. Il y aurait des élus qui auraient le droit de défendre les intérêts des Saint-Paulois et d'autres pas. Bon effectivement, on voit là que la conception du rôle des élus, qu'ils soient dans la majorité ou dans l'opposition est déjà limitée mais soit, effectivement à l'origine, c'est bien ce qu'on avait voulu plutôt que ce soit les exécutifs de chaque commune qui soient représentés dans l'exécutif de la gouvernance de l'Agglo, c'est ce que j'ai tenté depuis le début de ce mandat et je ne reviendrai pas sur tous les épisodes qui font qu'on en est là aujourd'hui. Alors oui, et en plus, cela a été répété sur beaucoup de canaux. Oui, je trouvais qu'il était important que la commune de Saint-Paul-lès-Dax soit encore représentée dans cet exécutif et du coup, comment faire ? Parce que quand on est dans l'exécutif, il faut avoir un peu de cohérence, être pour les projets structurants et l'avoir démontré en votant Pour, et qu'on veut quelqu'un de compétent, qui connaisse les dossiers, effectivement la candidature et la proposition de Catherine RABA ici présente, s'est avérée, répondre et cocher toutes ces cases. Donc oui, je le redis, l'objectif, c'est que Saint-Paul-lès-Dax continue à bénéficier de tous les services, de tous les investissements de l'Agglo.
Et puis après, Julien BAZUS mélange toutes les élections, tous les sujets qui démontrent pour le coup peut-être un peu de fatigue après ces 2 premières heures éprouvantes.
Non, ici je le confirme, on est à l'Agglomération du Grand Dax et ici on a des conseillers communautaires qui ont été élus sur des listes, qui ont été fléchées. Je ne rappellerai pas les écarts sur Saint-Paul-lès-Dax. Il y avait 3 listes au 2ème tour et les écarts n'étaient pas si phénoménaux que ça mais peu importe, on a des gens qui ont été élus conseillers communautaires et qui de ce point de vue-là, ont tous les droits pour s'exprimer dans cette Assemblée et se présenter à la Vice-présidence de cette Assemblée.
Moi, j'ai commencé en politique par des défaites et j'ai siégé dans les assemblées et cela m'a permis de

connaître les dossiers et je ne doute pas que Catherine RABA nous apportera toute sa connaissance de la ville de Saint-Paul-lès-Dax mais aussi, des sujets qui vont lui être proposés dans sa délégation et c'est de ce point de vue-là que je trouve cette candidature très intéressante.
Et puis sur la dernière allusion, ce serez nous qui ferions monter l'abstention et les extrêmes ! Moi je pense que l'exemple qui a été donné sur ces 3 premières années de mandat, où on ouvre une gouvernance à tout le monde et que le seul souci pour certains, c'est d'handicaper les projets parce qu'après tout il ne fallait pas que ça réussisse. Je crois qu'il faut tempérer les propos et ne pas inverser les rôles. Amine BENALIA-BROUCH.

Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, conseiller communautaire : Monsieur le Président, vous avez parlé tout à l'heure de Saint-Paul-lès-Dax, ville de 14 000 habitants, Monsieur BAZUS. Et j'ai entendu des rires à l'énoncé du prénom de Madame Catherine RABA.
Monsieur BAZUS, vous avez été élu avec 1859 voix. Pas 14 000 voix. Des Saint-Paulois ont le droit d'avoir des divergences avec vous et il y en a beaucoup comme dans toute autre ville. La liste de Cathy DELMON, a fait 1579 voix. 250 voix de différence, ça n'est rien, donc elle est tout à fait légitime à être sur ce fauteuil-là. Elle est une élue du Conseil municipal de la ville de Saint-Paul-lès-Dax. Vous avez été élu maire, non pas par les Saint-Paulois mais par votre Conseil municipal, Monsieur BAZUS. Cela aurait pu être Madame PEDUCASSE ou quelqu'un d'autre, moi ce que je veux dire ici, c'est qu'il ne faut pas faire de procès en incompétence comme vous l'avez fait avec vos rires et j'ai envie de dire que les intérêts des Saint-Paulois seront bien défendus avec Madame Catherine RABA, comme il était auparavant.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Catherine FAVARD.

Madame Catherine FAVARD, conseillère communautaire : Alors, ironie du sort, nous venons de voter pour exclure 2 élus de Saint-Paul-lès-Dax parce qu'ils ne votaient pas toujours Pour. Eh bien, qui va les remplacer ? Madame Catherine RABA, qui vote systématiquement contre les projets de la municipalité de Saint-Paul-lès-Dax. Par ailleurs, n'y a-t-il pas un petit conflit d'intérêts ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Non mais expliquez-vous, parce que c'est très grave ce que vous venez de dire.

Madame Catherine FAVARD, conseillère communautaire : qui vote toujours contre tout ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Non pas sur ça, parce que ça n'est pas la même chose d'être dans l'exécutif et dans l'Assemblée.

Madame Catherine FAVARD, conseillère communautaire : et qui de surcroît n'assiste même pas à nos commissions. Quel travail va-t-elle faire à la communauté d'Agglo ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Vous avez parlé de conflit d'intérêts, expliquez-vous parce que c'est très grave.

Madame Catherine FAVARD, conseillère communautaire : je suppose que Madame RABA a voté pour l'éviction de nos 2 élus. Elle ne vote jamais pour notre politique, or, vous les avez évincés en disant qu'ils ne votaient pas pour votre politique, et bien elle fait la même chose, non ? En quoi va-t-elle défendre nos intérêts ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Bon, d'une part, vous avez compris qu'il y a des oppositions des exécutifs, que ça n'est pas la même chose et que moi j'ai toujours dit qu'on pouvait s'opposer, voter contre, mais qu'on choisissait de sortir dans l'exécutif.

Vous avez parlé de conflits d'intérêts, c'est une expression grave, donc je vous demande de vous en expliquer parce qu'il va falloir quand même éclaircir ça.

Madame Catherine FAVARD, conseillère communautaire : J'ai posé une question, c'est à vous de m'expliquer si le cas échéant j'ai dit : n'y aurait-il pas un petit conflit d'intérêt ? Puisqu'on élimine un élu d'une même commune pour pouvoir prendre sa place à la Vice-présidence de l'Agglomération.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Parce que du coup, vous ne connaissez pas la notion de conflit d'intérêts qui n'est pas la même chose. Donc, non, il n'y en a pas.

Madame Catherine FAVARD, conseillère communautaire : mais c'est une question.

Madame Sylvie PEDUCASSE, Vice-présidente : Oui, après 2h30, peut-être 3 heures de discussions et de débats où souvent le discours a eu du mal à s'élever, on est sans doute tous un peu épuisés, donc j'essaierai de rester factuelle. Aucun dans cette Assemblée, n'a la compétence pour évaluer la capacité de Madame RABA à pouvoir exécuter les mêmes tâches que celles que nous avons faites. D'autant qu'elle s'appuiera, comme nous, sur des services qui, eux, sont particulièrement compétents, et c'est sur cela que l'on compte donc la question c'est plutôt celle, qui restait larvée et non tranchée, des questions d'ouverture qui ont été évoquées, mais au moins ce que Monsieur DUBOURDIEU a eu l'honnêteté de d'exprimer tout à l'heure, c'est que vous constituez un exécutif politique très clair puisque effectivement, Madame RABA avait obtenu le soutien de « Couleurs Landes » lors des élections départementales, ce qui, aussi d'ailleurs, au regard des électeurs Saint-Paulois repositionne clairement son étiquette politique. Pour ceux qui en doutaient, elle n'est pas la seule, je ne lui jetterai pas la pierre car ces dernières années ont fait, que beaucoup ont navigué entre différentes positions politiques. Moi je ne suis pas là pour faire le procès de qui que ce soit, chacun est libre de ses engagements politiques, de ses orientations et j'espère qu'avec l'appui des services, elle continuera à faire avancer ses commissions. En revanche, moi je prends bien acte, que désormais nous aurons un exécutif politique qui, clairement, n'est pas à gauche sur l'Agglomération du Grand Dax.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Je vais rappeler quelques éléments, c'est que l'exécutif tel qu'il a été constitué au début de ce mandat, ça n'avait pas été fait sous le mandat précédent, c'était une chance que tout le monde avait et qu'encore une fois, a fini comme on le constate ce soir, pour les raisons que j'ai pu exposer.
Après, vous avez le mauvais réflexe d'agir par étiquette. Moi, les Vice-présidents qui restent dans ce bureau et ceux qui peut être vont être élus dans quelques instants, moi je ne sais pas ce qu'ils ont voté pour les élections législatives ou pour la présidentielle, ça n'est pas mon problème.
Pour certains, je le sais parce qu'ils se sont exprimés, ils ont choisi de le faire publiquement, mais pour d'autres ça n'est pas le cas. Il y aurait exécutif politique s'il y avait nécessité d'être encarté et de fonctionner par rapport à des problématiques nationales, ça n'est absolument pas le cas, et cela n'a pas été le cas depuis le début de ce mandat. Il y a un projet de territoire, on y adhère ou pas, on veut participer à la marche de cette Agglo ou pas, point final. Donc tout ce qu'on pourra dire autour de ça ne sera que littérature, parce que la réalité, c'est que je ne sais pas ce que les membres de ce bureau, à part ceux qui l'ont dit publiquement, ont voté pour les dernières échéances nationales. Oui, Guylaine DUTOYA.

Madame Guylaine DUTOYA, Vice-présidente : Il ne se passe que ce qui se passe à chaque conseil depuis 3 ans, avec des rôles inversés.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci. Alain BERGERAS.

Monsieur Alain BERGERAS, conseiller communautaire : moi je me pose des questions par rapport à Mme RABA qui représente la CAGD à la Maison du Logement, et qui n'a jamais été présente, jamais excusée lors des Assemblées Générales.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Alors mon cher Alain, je ne sais rien sur ces réunions-là si tu veux que nous entrions sur ce débat, et qu'on pointe tout, je pense que personne n'en sortira réellement gagnant, voilà donc ce n'est pas utile d'ouvrir la boîte de Pandore de ce côté-là.

Monsieur Alain BERGERAS, conseiller communautaire : si justement, parce qu'en tant que Président de la Maison du Logement, je me pose des questions.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Moi, je ne m'en pose pas. Gloria DORVAL.

Madame Gloria DORVAL, conseillère communautaire : je n'ai pas pris la parole de toute la soirée parce que j'avais parlé la dernière fois et vous savez où je me situe, je ne veux pas le répéter à chaque fois, je prends la même position que certains dans cette Assemblée qui l'ont très bien dit. Par contre, quand vous dites n'ouvrez pas la boîte de Pandore, moi, j'y ai été soumise la dernière fois, à cette boîte de Pandore, donc ça vous arrange quand c'est de votre côté, par contre, quand c'est du nôtre, on n'a pas le droit de le dire, cela reflète bien ce qu'on peut dire dans cette Assemblée ou pas.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : oui, vous venez de vous exprimer, donc tout le monde peut parler. J'ai l'impression que cette prise de parole de la dernière fois vous a piqué, j'en suis désolé mais j'invite tout le monde sur ce sujet-là, parce qu'il y a des élus qui sont amenés, on le verra encore à siéger dans beaucoup d'organismes, on essaye de répartir les choses. D'ailleurs, il y a des communes qui ne nous ont pas envoyé de candidature. On essaie de les répartir de manière la plus homogène possible. Effectivement, il y a certaines fois où quand on travaille, il faut pouvoir s'organiser et je crois qu'à un moment donné, tout le monde a été confronté à ces difficultés. Donc je dis attention, n'allons pas trop loin sur ces sujets qui pourraient embêter tout le monde, quelle que soit sa position. Hikmat CHAHINE.

Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-président : tout à l'heure Sylvie, tu as parlé d'exécutif politique, je préfère qu'on clarifie le point car je ne pense pas qu'il y ait de différences entre toi et moi, moi je joue pour aider les uns et les autres. Nous sommes en train de mettre en place une politique de développement durable, d'organisation, d'équilibre, de responsabilités et en aucun cas une politique politicienne.
Je dis bien ce mot-là, ça n'est pas non plus une politique idéologique, nous sommes en train de faire du développement économique, social, environnemental, à l'échelle des territoires. Gardez vos convictions nationales que je respecte. Par contre, je trouve qu'il est indigne d'attaquer Catherine RABA avant de la connaître, personne n'a demandé ce qu'elle compte faire avant de la critiquer. Pour répondre aux uns aux autres, elle est élue, conseillère communautaire comme chacun de nous, elle représente que vous le vouliez ou pas, 1000 habitants sur Saint-Paul-lès-Dax, je suis désolé mais elle est aussi légitime que n'importe quel nom pour être au bureau exécutif. Je suis désolé d'arriver à ce stade-là de réflexion parce que ce n'est vraiment pas très haut.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci d'autres questions ? Oui. Martine DEDIEU.

Madame Martine DEDIEU, Vice-présidente : oui, moi aussi je suis profondément choquée parce que je pense que Catherine est aussi habilitée que nous à siéger. Et puis qui est-ce qui détient ici la science infuse pour dire qu'une personne est mieux que l'autre ? C'est ridicule.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Allez s'il vous plaît, y a-t-il d'autres questions, interventions, s'il n'y en a pas on va passer au vote, oui, Julien BAZUS.

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : il y a quelque chose qui m'interpelle, ce sont les propos que tient encore Amine BENALIA-BROUCH qui remet en cause la légitimité de l'exécutif municipal. Nous, on ne s'attaque pas aux personnes Hikmat. Là, on s'attaque aux Saint-Paulois, en disant on se fiche des représentants que vous avez mis et en mettant en cause notre légitimité de l'Assemblée municipale. Ces propos-là sont dangereux. Mais je ne menace pas, je ne menace pas, je commente. On n'est jamais déçu quand M. BENALIA-BROUCH prend la parole. Tenir des discours avec des circonvolutions, ça montre le niveau de jeu de cette Agglomération enfin voilà la CLECT, le machin etc. .. Tout ça pour dire quoi ? Mais on sent qu'on met en place un exécutif politique. Il faut l'assumer. C'est ainsi.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Non mais je maintiens que ça n'est pas le cas. Oui, quand on dit elle a fait un mauvais score, c'est-à-dire sous-entendu, elle n'est pas compétente, écoutez, moi je vous propose de passer au vote et de voir. S'il n'y a plus d'interventions. Alors là, comme je vous l'ai dit, on est obligé de voter à bulletin secret.

Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, conseiller communautaire : Monsieur le Président, j'avais levé la main.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Ah, je croyais que vous aviez renoncé.

Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, conseiller communautaire : Non, je n'ai pas renoncé. J'ai été mis en cause, mais je n'ai jamais mis votre mandature ou votre légitimité en cause, ça n'est pas ce que j'ai dit, j'ai le droit de dire que vous n'avez pas été élu avec 50% et que vous avez été élu avec 39%, qu'elle a été élue avec 34%, ce qui représente 200 personnes de différence lors du vote.
Je ne conteste pas que vous ayez été élu Maire de Saint-Paul-lès-Dax, ni la légitimité qui est la vôtre, mais il faut arrêter de dire sans cesse, parce qu'elle est arrivée en 2ème position, parce qu'il y avait 3 listes, qu'elle est incompétente, mais c'est ce qu'on a laissé penser, c'est ce qu'on a laissé planer et ce sont des propos inadmissibles.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Alors les bruits de fond, là ça devient vraiment inacceptable donc, soit on continue dans le calme, comme cela s'est toujours fait ici, il y a des gens qui demandent la parole et la prennent, je l'ai donné à tout le monde, mais les commentaires et les brouhahas derrière, ça ne peut pas continuer comme ça parce que cela devient inaudible. Je vous remercie de respecter les gens qui parlent, de demander la parole si vous le souhaitez et ne pas discuter pendant qu'il y a des gens qui s'expriment. Merci beaucoup.

Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, conseiller communautaire : Je disais simplement le respect de l'élu, rien que le respect de l'élu, car elle est légitime et qu'elle a été élue également par un certain nombre de Saint-Paulois. C'est la seule chose que j'ai dite. Je n'ai jamais remis votre légitimité en cause, ni celle de vos colistiers. Donc n'interprétez par mes propos et de toutes les façons, chaque fois que je prends la parole, je sais que je vous dérange, je vais continuer à vous déranger, je vais déranger qui que ce soit et quand je le souhaiterais parce que moi aussi j'ai été élu et je suis là pour ça. Merci.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Bon, s'il n'y a plus de questions ou d'interventions, on va donc voter pour la 9ème Vice-présidence de cette Communauté d'Agglomération, obligation de voter à bulletin secret. Vous avez normalement toujours des papiers sur vos tables et la seule candidature est celle de Catherine. RABA, il faut inscrire le nom du candidat que vous voulez élire sur le bulletin. Allez, c'est parti.

Madame Martine GAY, conseillère communautaire : Mais je trouve que les propos sont un peu déformants de la réalité, on n'est pas obligé d'écrire le nom.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Alors vous écrivez ce que vous voulez, effectivement.

Il est proposé au Conseil, DE DECIDER que les vice-présidents nouvellement élus occuperont, dans l'ordre du tableau, les 9ème et 10ème rangs, **D'APPROUVER** le procès-verbal d'élection des 9ème et 10ème vice-présidents annexé à la présente délibération, **DE PROCLAMER** Mme Catherine RABA, conseillère communautaire, élue 9eme vice-présidente et la déclare installée, **DE PROCLAMER** M. Alain DUBOURDIEU conseiller communautaire, élu 10ème vice-président et le déclare installé, **D'APPROUVER** le procès-verbal d'élection d'un conseiller communautaire au bureau annexé à la présente délibération, **DE PROCLAMER** M. Pascal LAVIGNE, conseiller communautaire, élu membre du bureau et le déclare installé, **DE PROCEDER** à la publication de cette élection dans les conditions prévues par l'article L.2122-12 du Code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL, DECIDE que les vice-présidents nouvellement élus occuperont, dans l'ordre du tableau, les 9ème et 10ème rang, **APPROUVE** le procès-verbal d'élection des 9ème et 10ème vice-présidents annexé à la présente délibération,

<u>Neuvième Vice-présidente :</u>

Les deux assesseurs désignés parmi les conseillers communautaires sont les suivants :
- M. Julien RELAUX
- M. Alain BERGERAS

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 57

c. Nombre de suffrages déclarés blancs..... 16

d. Nombre de suffrages déclarés nuls..... 11

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 30

f. Majorité absolue..... 16

• NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	• NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Catherine RABA	30	Trente

LE CONSEIL, DECIDE que les vice-présidents nouvellement élus occuperont, dans l'ordre du tableau, les 9ème et 10ème rang, **APPROUVE** le procès-verbal d'élection des 9ème et 10ème vice-présidents annexé à la présente délibération,

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

PROCLAME Mme Catherine RABA, conseillère communautaire, élue 9eme vice-présidente et la déclare installée,

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Je précise, puisqu'il faut toujours se référer à d'autres exemples que par rapport à tout ce qui s'est dit, nous ne sommes pas la seule EPCI dans ce cas et aux alentours, je ne citerai que MACS, les Grands Lacs et Aire-sur-Adour qui comme nous, ont au sein de leur exécutif des élus d'opposition du conseil municipal dans leur Conseil communautaire. Catherine RABA.

Madame Catherine RABA, conseillère communautaire : Merci Monsieur le Président. Chers collègues, je souhaite tout d'abord remercier le Président de la confiance qu'il m'a témoignée en me proposant de devenir Vice-présidente. J'ai conscience que ce sont des responsabilités importantes et j'espère me montrer à la hauteur. Je souhaite remercier tous les collègues pour le vote qui m'a permis d'être élue ce soir, et bien sûr, mon premier objectif sera d'œuvrer à l'apaisement des relations entre Saint-Paul-lès-Dax et l'Agglomération. C'est évident. Et ça sera aussi de défendre les intérêts des Saint-Paulois au sein de l'Agglomération, intérêts qui encore une fois jusque-là, n'ont pas été toujours défendus avec justesse. Et enfin, bien sûr, je serais au service de l'ensemble des habitants de l'Agglomération et notamment dans le cadre de la délégation que me confiera le Président. Je vous remercie.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci Catherine. Je peux déjà vous annoncer la délégation, ce sera celle du Logement et de l'Habitat. Cela se fait par arrêté.
On va maintenant voter pour la 10ème Vice-présidence, de la même manière à bulletin secret et donc j'ai eu la candidature de Alain DUBOURDIEU, comme je vous l'indiquais, y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas, est-ce-que quelqu'un veut s'exprimer ? Non, je vous propose de passer au vote à bulletin secret, en inscrivant le nom, Alain DUBOURDIEU, pour ceux qui le souhaitent ou autre chose mais qui sera nul puisqu'il n'y a qu'un candidat, j'espère cette fois-ci avoir été clair.

Dixième Vice-président :

Le Président propose la candidature de M. Alain DUBOURDIEU pour le poste de 10ème Vice-président

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 57
c. Nombre de suffrages déclarés blancs..... 16
d. Nombre de suffrages déclarés nuls..... 10
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 31
f. Majorité absolue 16

• NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	• NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain DUBOURDIEU	31	Trente et un

PROCLAME Alain DUBOURDIEU, conseiller communautaire, élu 10ème vice-président et le déclare installé.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Alain DUBOURDIEU est donc élu 10ème Vice-président de cette Communauté d'Agglomération et je l'en félicite à lui aussi, Alain, tu veux prendre la parole ?

Monsieur Alain DUBOURDIEU, conseiller délégué : je voudrais simplement remercier toutes les personnes qui ont participé à ce scrutin en votant, pour, nul ou blanc. J'essaierai en tous les cas de donner le meilleur de moi-même, pour tous les conseillers communautaires et pour tous les Grands-Dacquois. Je remercie également le Président de me faire confiance pour cette nouvelle responsabilité, délégation de Vice-président. Je vous remercie à tous et je vous souhaite une bonne continuation.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci mais tu restes quand même ! On parlait de la délégation, ça sera celle des Transports et des espaces France services. Je vous propose maintenant de passer à l'élection d'un conseiller communautaire délégué et j'ai eu la candidature de Pascal LAVIGNE. Y-a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole avant le vote ?
Eh bien je vous propose alors le temps que l'urne revienne de voter pour le conseiller communautaire délégué et Pascal LAVIGNE est le seul candidat.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 57

c. Nombre de suffrages déclarés blancs..... 21

d. Nombre de suffrages déclarés nuls..... 4

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 32

• NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	• NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal LAVIGNE	32	Trente-deux

PROCLAME M. Pascal LAVIGNE, conseiller communautaire, élu membre du bureau et le déclare installé,

PROCEDE à la publication de cette élection dans les conditions prévues par l'article L.2122-12 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Monsieur Pascal LAVIGNE a obtenu 32 voix. Il est donc élu Conseiller communautaire délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, je l'en félicite à lui aussi. Pascal, je ne sais pas si tu veux dire quelque chose ?

Monsieur Pascal LAVIGNE, conseiller communautaire : merci Monsieur le Président de m'avoir sollicité pour ce poste de conseiller délégué, que j'essaierai de faire le mieux possible. Je suis surtout ravi pour ma commune, cela fait longtemps qu'un délégué d'Herm n'a pas été au Bureau de la Communauté d'Agglomération et je suis content que les Hermois ont ce soir leur Maire qui rentre au Bureau de l'Agglomération, voilà, je vous remercie.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci Pascal. Donc Pascal Lavigne sera conseiller communautaire délégué en charge de la Politique de la ville.
Donc les trois élections ont eu lieu. Je vais vous donner la composition du nouveau Bureau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, donc les Vice-présidents : Hervé DARRIGADE, en charge de la protection, de la mise en valeur de l'environnement et la gestion des déchets, Grégory RENDÉ, en charge du développement économique, de l'emploi, du commerce, Guylaine DUTOYA en charge des affaires sociales et des gens du voyage, Hikmat CHAHINE en charge des finances, Martine DEDIEU, en charge du tourisme/thermalisme, Christian CARRERE, en charge de la voirie, des mobilités douces et de la propreté, Philippe CASTEL, en charge de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'eau, Jean SOUBLIN en charge de l'enseignement supérieur, du très haut débit, de la santé, Catherine RABA, en charge du logement et de l'habitat, Alain DUBOURDIEU en charge des transports et des espaces France services. Conseillers délégués, Philippe LAFFITTE en charge de l'emploi, Véronique AUDOUY, en charge de

l'agriculture, Bérengère LASSOUQUE-SABOURAULT en charge de l'urbanisme et Pascal LAVIGNE, en charge de la politique de la ville. Voilà donc pour cette délibération.

OBJET : COMMISSIONS INTERCOMMUNALES THEMATIQUES – MODIFICATIONS

Monsieur Julien DUBOIS, Président : On peut donc passer à la suivante, qui concerne les commissions intercommunales thématiques, avec quelques modifications qui sont dues, d'une part, à la démission de Christelle LALANNE, qu'on avait acté lors d'un précédent conseil communautaire, qu'on propose de remplacer par Sylvie BEZIAT-RICARD qui l'a remplacé au sein du Conseil communautaire pour la commune de Saint-Vincent-de-Paul. Mais avant ça, il faut que je vous dise 2 choses. On vote d'une part pour les changements de dénomination sur les commissions que j'ai citées tout à l'heure pour les Vice-présidences, à savoir : commission tourisme et thermalisme reste la même, commission de développement économique, emploi et commerce reste la même, commission transport, c'est la nouvelle commission liée à la Vice-présidence d'Alain, commission logement et habitat, commission affaires sociales, commission voirie, mobilité douces et propretés, commission politique de la ville, commission enseignement supérieur très haut débit et santé, commission environnement, commission finances, commission aménagement, urbanisme et eau qui reprennent toute la composition du bureau que j'ai cité tout à l'heure. Du coup, on a aussi deux commissions intercommunales thématiques à composer à nouveau pour remplacer d'une part, la démission de Christelle LALANNE, sur la politique de la ville, et je vous propose qu'elle soit remplacée par Sylvie BEZIAT-RICARD et d'y intégrer Pascal LAVIGNE puisque bien évidemment, c'est sa délégation. Est-ce que ça va à tout le monde, est-ce qu'il y a des prises de parole ? Oui, Julien BAZUS.

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : ça n'est pas qu'un changement de nom, je prends l'exemple de la Commission que j'ai eu l'honneur de présider concernant les transports et mobilités douces, elle se trouve découpée en 2. Du coup, on a d'un côté les transports et France services, excepté le bus, je ne vois pas trop le lien mais bon pourquoi pas, mais surtout les mobilités douces se retrouvent rattachées à la voirie, c'est-à-dire que les élus qui ont bossé pendant 3 ans dans la Commission sur le tracé, qui suivent les travaux, les avancées, ont une vraie complémentarité modale entre le train, le vélo, le bus et inversement, etc. La position des arceaux vis-à-vis de ces points de découplage, et je trouve qu'il est regrettable que ces élus n'aient plus ces projets-là, et ne les suivent plus. Cette complémentarité évidente entre ces éléments ne va plus exister. Voilà pour partager mon sentiment.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Tout à fait et c'est la raison pour laquelle j'allais y venir après. Tous les élus qui siégeaient, on l'a abordé avec certains, dans la commission transport et mobilité douce, et qui ne pourront plus parler des mobilités douces dans la commission transport, nous ferons remonter leur souhait de siéger dans la commission voirie qui traite des mobilités douces et lors d'un prochain Conseil communautaire, nous régulariseront tous ces désidératas, pour que tout le monde puisse continuer à travailler sur les compétences qui lui plaisent. Et sur tout le reste, les Vice-présidents arriveront à dialoguer sur la place des arceaux en fonction des arrêts de bus. Pas d'autres remarques pour la Politique de la ville, pas d'autres remarques ?
Concernant la Commission enseignement supérieur - Très haut débit et santé, il y a juste à remplacer Christelle qui pourrait l'être par Sylvie BEZIAT-RICARD. Et là changement, comme on dit poste pour poste. Vous avez la composition actuelle et à côté la proposition avec juste donc le changement. Bien, mais s'il n'y a pas de question d'observation sur tout ça, je vous propose de passer au vote. Donc oui, Serge POMAREZ.

Monsieur Serge POMAREZ, conseiller communautaire : il n'y était pas jusqu'à présent.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : si et voilà, et ça je l'ai dit tout à l'heure dans les délégations, mais je comprends que vu l'heure avancée, on en loupe donc, on a rajouté la santé sur la délégation de Jean SOUBLIN et on la met aussi dans sa commission.

Monsieur Serge POMAREZ, conseiller communautaire : qu'est-ce qu'elle regroupe cette commission, de quoi elle va parler ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président : l'enseignement supérieur

Monsieur Serge POMAREZ, conseiller communautaire : Non non, mais la santé proprement dite.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : la santé, c'est tout ce qu'on est en train de mettre en place sur cette Agglomération, dans le contrat local de santé sur lequel on travaille, la coordination de tous les acteurs qui soient publics, privés de tous les praticiens, pour qu'on arrive à améliorer l'offre de soins sur ce territoire, en favoriser l'attractivité en menant des actions pour faire venir plus de praticiens. Je pourrais en dire plus, mais Jean se chargera de le faire lorsqu'il aura des sujets à rapporter ici ou dans la Commission.
Pas d'autres questions ?

Considérant qu'il convient, compte-tenu de la nouvelle gouvernance de la collectivité et de la démission de Madame Christelle Lalanne, de modifier la composition des commissions politique de la ville, ainsi qu'enseignement supérieur et très haut débit,

Considérant qu'il est également opportun, compte tenu de la nouvelle répartition des délégations, de modifier les dénominations de certaines commissions :
- la commission transports et mobilités douces serait renommée commission transports,
- la commission voirie et propreté serait renommée commission voirie, mobilités douces et propreté,
- la commission enseignement supérieur et très haut débit serait renommée commission enseignement supérieur, très haut débit et santé,

Considérant qu'il est nécessaire, pour les commissions politique de la ville ainsi que l'enseignement supérieur, très haut débit et santé, de procéder à de nouvelles désignations,

Considérant les candidatures, pour la commission politique de la ville, de :
- Mme Sylvie BEZIAR-RICARD
- M. Pascal LAVIGNE

Considérant les candidatures, pour la commission enseignement supérieur, très haut débit et santé, de :
- Mme Sylvie BEZIAT-RICARD

Considérant qu'il sera procédé en séance aux opérations de vote par scrutin ordinaire via le boitier électronique après décision à l'unanimité du conseil communautaire,

Considérant qu'à défaut de liste commune, les commissions précitées seront composées d'élus désignés à la représentation proportionnelle conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil, D'ABROGER les articles 1er et 9 de la délibération n° DEL33-2020 en date du 17 juillet 2020 ainsi que l'article 10 de la même délibération issue de la délibération n° DEL01-2021 en date du 10 mars 2023.

D'APPROUVER les dénominations des 11 commissions thématiques intercommunales :
- Commission Tourisme et thermalisme
- Commission Développement économique, emploi, commerce
- Commission Transports

- Commission Logement et habitat
- Commission Affaires sociales
- Commission Voirie, mobilités douces et propreté
- Commission Politique de la ville
- Commission Enseignement supérieur, très haut débit et santé
- Commission Environnement
- Commission Finances
- Commission Aménagement, urbanisme et eau

DE DESIGNER les élus ci-après membres de la commission politique de la ville
- Mme Sylvie BEZIAT-RICARD
- M. Pascal LAVIGNE

DE DESIGNER les élus ci-après membres de la commission enseignement supérieur, très haut débit et santé
- Mme Sylvie BEZIAT-RICARD

VOTÉ A LA MAJORITE.

57 VOTANTS : 38 POUR – 16 CONTRE – 3 ABSTENTIONS

***Ont voté contre* :** *Martine GAY, Philippe DELMON, Yves LOUME, Sylvie PEDUCASSE, André HUMEAU, Bérengère SABOURAULT, Christine BEYRIS, Jean LAVIELLE, Serge POMAREZ, Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Gerard LE BAIL, Catherine FAVARD, Alain BERGERAS, Julien BAZUS, Pierre STETIN, Alain GODOT*

Se sont abstenus : *Gloria DORVAL, Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Christian BERTHOUX.*

<u>OBJET</u> : DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SPL TRANS'LANDES – MODIFICATION

Monsieur Julien DUBOIS, Président :

Considérant que le pacte d'actionnaires précise que le conseil d'administration est composé de 18 administrateurs

- 9 postes d'administrateurs pour la Région,
- 5 postes d'administrateurs pour la CAGD,
- 2 postes d'administrateurs pour MACS,
- 1 poste d'administrateur pour la commune Biscarrosse
- 1 poste pour les autres collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales

Considérant que les collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires sont représentés à l'assemblée générale par un administrateur ayant reçu pouvoir à cet effet,

Considérant qu'il y a donc lieu de désigner, compte-tenu de la nouvelle répartition des délégations de fonction et après appel de candidatures, 5 administrateurs du Grand Dax pour siéger au conseil d'administration puis, parmi ceux-ci un représentant à l'assemblée générale,

Considérant les candidatures au conseil d'administration de :
- M. Pascal DAGES
- M. Julien DUBOIS
- Mme Caroline JAY
- M. Julien BAZUS
- M. Alain DUBOURDIEU

Considérant la candidature à l'assemblée générale de M. Alain DUBOURDIEU

Considérant qu'il est procédé en séance aux opérations de vote par scrutin ordinaire via le boitier électronique après décision à l'unanimité du conseil communautaire,

VOTÉ A LA MAJORITE.
57 VOTANTS : 37 POUR – 3 CONTRE – 17 ABSTENTIONS

***Ont voté contre* :** *Alain BERGERAS, Corinne LAPORTE, Albert AUZEMERY*
Se sont abstenus : *Sylvie PEDUCASSE, André HUMEAU, Martine GAY, Christian BERTHOUX, Christine BEYRIS, Gerard LE BAIL, Bérengère SABOURAULT, Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Serge POMAREZ, Gloria DORVAL, Alain GODOT, Yves LOUME, Jean LAVIELLE, Pierre STETIN, Julien BAZUS, Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Catherine FAVARD*

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE ET DE SON SUPPLEANT AU SYNDICAT NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES (NAM) – MODIFICATION

Monsieur Julien DUBOIS, Président :

Considérant qu'il y a lieu, compte-tenu de la nouvelle répartition des délégations de fonction et après appel à candidatures, de désigner un nouveau délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant au sein du syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités,

Considérant la candidature de M. Alain DUBOURDIEU comme délégué titulaire et M. Pascal DAGES comme délégué suppléant,

Considérant qu'il est procédé en séance aux opérations de vote par scrutin ordinaire via le boitier électronique après décision à l'unanimité du conseil communautaire,

Il est proposé au Conseil, D'ABROGER la délibération n° DEL133-2020 en date du 18 novembre 2020, **DE DESIGNER** M. Alain DUBOURDIEU comme délégué titulaire et M. Pascal DAGES comme délégué suppléant, **DE DIRE** que cette délibération sera notifiée à Nouvelle Aquitaine Mobilités.

VOTÉ A LA MAJORITE.

57 VOTANTS : 34 POUR – 21 CONTRE – 2 ABSTENTIONS,

Ont voté contre : *Bérengère SABOURAULT, Pierre STETIN, Gerard LE BAIL, Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Martine GAY, Gloria DORVAL, Catherine FAVARD, Yves LOUME, Serge POMAREZ, Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Corinne LAPORTE, Albert AUZEMERY, Christine BEYRIS, Sylvie PEDUCASSE, Philippe DELMON, Alain GODOT, André HUMEAU, Julien BAZUS, Jean LAVIELLE, Alain BERGERAS, Thierry BOURDILLAS.*

Se sont abstenus *: Christian BERTHOUX, Jean-Marie ABADIE.*

OBJET : LOGEMENT ET HABITAT – REPRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES LANDES XL HABITAT – MODIFICATION

Monsieur Julien DUBOIS, Président :

Considérant que l'une des personnalités qualifiées à la qualité d'élu d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'office, autre que celle ou celui de rattachement.
Considérant qu'il y a lieu, compte-tenu de la nouvelle répartition des délégations de fonction et après appel à candidatures, de désigner un nouveau représentant au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat des Landes, XL Habitat,
Considérant qu'il sera procédé en séance aux opérations de vote par scrutin ordinaire via le boitier électronique après décision à l'unanimité du conseil communautaire,
Considérant la candidature de Mme Catherine RABA,

Il est proposé au Conseil, D'ABROGER la délibération n° DEL105-2020 en date du 30 septembre 2020, **DE DESIGNER** Mme Catherine RABA au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat des Landes, XL Habitat, **DE DIRE** que cette délibération sera notifiée à l'Office Public de l'Habitat des Landes, XL Habitat

VOTÉ A LA MAJORITE.

57 VOTANTS : 31 POUR – 25 CONTRE – 1 ABSTENTION

Ont voté contre : *Isabelle RABAUD FAVEREAU, Sylvie PEDUCASSE, Christine BEYRIS, Catherine FAVARD, Corinne LAPORTE, Gerard LE BAIL, Thierry BOURDILLAS, Jean-Marie ABADIE, Serge POMAREZ, Pascal VILATON, Yves LOUME, Julien BAZUS, Alain GODOT, Bérengère SABOURAULT, Philippe DELMON, Martine GAY, Sylvie BEZIAT-RICARD, Albert AUZEMERY, Gloria DORVAL, André HUMEAU, Alain BERGERAS, Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Pierre STETIN, Henri BEDAT, Jean LAVIELLE.*

S'est abstenu : *Christian BERTHOUX*

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND DAX A L'ASSEMBLEE GENERALE ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL (EPFL) LANDES FONCIER – MODIFICATION

Monsieur Julien DUBOIS, Président :
Considérant qu'il convient, compte-tenu de la nouvelle répartition des délégations de fonction et après appel à candidatures, de désigner 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants pour siéger à l'assemblée générale de l'Etablissement Public Foncier Local Landes Foncier (EPFL),

Considérant que parmi ces 12 membres, il convient de proposer 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour siéger au conseil d'administration de l'EPFL Landes Foncier,

Considérant pour siéger à l'assemblée générale de l'EPFL Landes Foncier, les candidatures de :

Titulaires	**Suppléants**
M. Alexis ARRAS	Mme Florence PEYSALLE
M. Pascal DAGES	M. Vincent MORA
Mme Martine ERIDIA	M. Guillaume LAUSSU
Mme Caroline JAY	M. Guylaine DUTOYA
Mme Catherine RABA	M. Julien BAZUS
Mme Sophie IRIGOYEN	Mme Catherine FAVARD
M. Philippe CASTEL	M. Christian CARRERE
M. Julien RELAUX	M. Yves LOUME
M. Serge POMAREZ	Mme Martine DEDIEU
Mme Martine GAY	Mme Christine BEYRIS-BRU
M. Gérard LE BAIL	Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI	Mme Isabelle MAZIEUX

Considérant pour siéger au conseil d'administration de l'EPFL, les candidatures de :

Titulaires	**Suppléants**
M. Alexis ARRAS	Mme Martine ERIDIA
M. Philippe CASTEL	Mme Martine GAY
M. Gérard LE BAIL	Mme Sophie IRIGOYEN

Considérant qu'il est procédé en séance aux opérations de vote par scrutin ordinaire via le boitier électronique après décision à l'unanimité du conseil communautaire,

VOTÉ A LA MAJORITE.

57 VOTANTS : 32 POUR – 24 CONTRE – 1 ABSTENTION

Ont voté contre : *Albert AUZEMERY, Martine GAY, Alain GODOT, Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Sylvie BEZIAT-RICARD, Julien BAZUS, Pascal VILATON, Jean LAVIELLE, Philippe DELMON, Sylvie PEDUCASSE, Corinne LAPORTE, Gerard LE BAIL, Bérengère SABOURAULT, Serge POMAREZ, Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Gloria DORVAL, Christine BEYRIS, André HUMEAU, Alain BERGERAS, Henri BEDAT, Thierry BOURDILLAS, Pierre STETIN, Yves LOUME, Catherine FAVARD.*

S'est abstenu : *Christian BERTHOUX*

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND DAX AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE D'ARGENT A DAX – MODIFICATION

Monsieur Julien DUBOIS, Président : on vous propose de remplacer Axelle VERDIERE-BARGAOUI par Jean SOUBLIN et que Axelle VERDIERE-BARGAOUI devienne suppléante à la place de Martine LABARCHEDE. Oui, Axelle VERDIERE-BARGAOUI.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOUI, conseillère communautaire : Juste une question purement pratique Pourquoi ce serait moi qui cèderais ma place à M. SOUBLIN et pas Mme LOUBERE-BERTHELON.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : C'est ce que je propose.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOUI, conseillère communautaire : alors je vais me permettre de répondre à votre place. Personne n'est dupe des résultats qu'il va y avoir. En revanche, je ne serai pas suppléante de Monsieur SOUBLIN. Très bien donc. Martine LABARCHÉDE, est-ce que vous acceptez de rester suppléante ? Je vous en remercie. Et je vous rappelle qu'il n'y avait jamais eu de membre de l'opposition, auparavant, pour siéger dans le Conseil de surveillance. Et puis là aussi, on retombe sur les problèmes de disponibilité. Mais je n'irai pas plus loin parce que je comprends les choses.

Considérant que deux représentants de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, dont la commune siège de l'établissement est membre, peuvent siéger au sein du Conseil de surveillance du centre hospitalier de la Côte d'Argent à Dax,

Considérant qu'il convient, compte-tenu de la nouvelle répartition des délégations de fonction et après appel à candidatures, de procéder à une nouvelle désignation des représentants du Grand Dax (deux titulaires et deux suppléants) au sein du comité de surveillance,

Considérant qu'il sera procédé en séance, après appel de candidatures, aux opérations de vote par scrutin ordinaire via le boitier électronique après décision à l'unanimité du conseil communautaire,

VOTÉ A LA MAJORITE.

57 VOTANTS : 31 POUR – 24 CONTRE – 2 ABSTENTIONS,

Ont voté contre : *Christine BEYRIS, Sylvie PEDUCASSE, Albert AUZEMERY, Bérengère SABOURAULT, Sylvie BEZIAT-RICARD, Julien BAZUS, Alain GODOT, André HUMEAU, Yves LOUME, Pascal VILATON, Thierry BOURDILLAS, Philippe DELMON, Corinne LAPORTE, Gerard LE BAIL, Martine GAY, Catherine FAVARD, Jean LAVIELLE, Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Pierre STETIN, Alain BERGERAS, Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Henri BEDAT, Serge POMAREZ, Gloria DORVAL*

Se sont abstenus *: Jean-Marie ABADIE, Christian BERTHOUX.*

POINT 2 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET TRES HAUT DEBIT

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA DELOCALISATION DES ENSEIGNEMENTS DU PARCOURS ACCES SPECIFIQUE SANTE (PASS).

Monsieur Jean SOUBLIN, Vice-président : Depuis 2017, l'engagement en matière d'enseignement supérieur du Grand Dax sur le territoire, se bâtit autour de grands projets structurants.
L'un d'entre eux se construit autour d'un axe santé, porté en partenariat avec l'Institut du thermalisme, antenne délocalisée du collège santé de l'Université de Bordeaux, labellisé campus santé, dans le cadre du plan campus de l'État.

Dans ce cadre, depuis la rentrée universitaire 2018, l'Institut du thermalisme accueille en son sein la PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) (médecine, odontologie, maïeutique, pharmacie et paramédical), devenue PASS (Parcours Accès Spécifique Santé) à la rentrée 2020, suite à la réforme des études de santé.

Les derniers résultats ont montré que ces étudiants réussissent aussi bien que leurs homologues de Bordeaux, en ce qui concerne le passage en 2nde année de santé, médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie (MMOP). Concernant le taux de réussite aux concours paramédicaux (ergothérapeute, masseur-kinésithérapeute, podologue …), il est très supérieur pour les étudiants dacquois aux résultats des étudiants de Bordeaux (21.4 % de réussite contre 12.8% à Bordeaux).

Cette délocalisation permet en outre à des étudiants landais d'accéder à une formation qui aurait pu être inaccessible s'ils avaient dû s'installer à Bordeaux. Une cinquantaine d'étudiants sont inscrits en Parcours Accès Santé Spécifique pour l'année universitaire 2022-2023.

Afin de formaliser le soutien du Grand Dax à la délocalisation des enseignements de la PASS à Dax pour l'année universitaire 2022/2023, la convention de coopération pour la délocalisation des enseignements du Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) à Dax, valable jusqu'au 31 août 2023, prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement de 50 000 € (somme similaire aux années universitaires 2020/2021 et 2021/2022) par an par la Communauté d'Agglomération à l'Université de Bordeaux.

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER la convention de financement (jointe en annexe) pour l'année universitaire 2022/2023 relative à la délocalisation à Dax des enseignements de la première année commune aux études de santé (PASS), prévoyant le versement d'une subvention de 50 000 € par an par la Communauté d'Agglomération à l'Université de Bordeaux, **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget enseignement supérieur, article 65737, **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de financement (jointe en annexe) pour l'année universitaire 2022/2023 relative à la délocalisation à Dax des enseignements de la première année commune aux études de santé (PASS), prévoyant le versement d'une subvention de 50 000 € par an par la Communauté d'Agglomération à l'Université de Bordeaux, **DIT** que les crédits sont inscrits au budget enseignement supérieur, article 65737, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR- CONVENTION PLURIANNUELLE POUR L'ANTENNE CAMPUS LANDES DU GRAND DAX

Monsieur Grégory RENDÉ, Vice-président :

Considérant la demande de Campus Landes d'implanter une future école supérieure de Tourisme sur Dax et ainsi développer un Bachelor (bac +3) de Management du Tourisme et de l'Hôtellerie d'EXCELIA TOURISM SCHOOL,

Considérant la demande de co-financement pour l'amorçage de la formation de 225 000€ pour les trois premières années universitaires (2024-2025-2026),

Monsieur Jean Soublin ne prend pas part au vote

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER le projet de convention pluriannuelle entre Campus Landes et le Grand Dax, annexée à la présente délibération, pour 4 ans à compter de sa signature (prévue en mai 2023), **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention, à verser les subventions afférentes soit 225 000€ sur les 3 périodes sus-citées et à signer tout document relatif à ce dossier,

VOTÉ A LA MAJORITE.

56 VOTANTS : 54 POUR – 0 CONTRE – 2 ABSTENTIONS

***Se sont abstenues** : Isabelle RABAU-FAVEREAU, Gloria DORVAL*

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR- RENOUVELLEMENT DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LOCATION DES SALLES DE REUNIONS-FORMATIONS AU SEIN DU CAMPUS CONFLUENCES

Monsieur Jean SOUBLIN, Vice-président :
Considérant que le Grand Dax a créé un plateau de 5 salles de formations au niveau R+3 de l'immeuble, salles qui sont proposées pour des réunions et des formations professionnelles, d'entreprises et pour le parcours individuel vers l'emploi ou la formation,
Considérant la décision DEC72-2020 créant la grille tarifaire de location de salles de réunions et son application pour 3 ans jusqu'au 15 mai 2023,

Considérant l'évolution des coûts généraux de fonctionnement, il est proposé d'augmenter les tarifs de location de salles de réunions de 10% applicables aux montants HT,

Il est proposé au Conseil, la grille tarifaire de location des salles de réunions du Campus numérique annexée à la présente délibération, pour 3 ans à compter du 16 mai 2023,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, APPROUVE la grille tarifaire de location des salles de réunions du Campus numérique annexée à la présente délibération, pour 3 ans à compter du 16 mai 2023,

<u>OBJET</u> : DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR SIEGER AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIP GRAND DAX DEVELOPPEMENT

Monsieur Jean SOUBLIN, Vice-président :

Considérant que la convention constitutive du GIP « GRAND DAX DEVELOPPEMENT » prévoit la désignation par la Communauté d'agglomération du Grand Dax, en sa qualité d'adhérente, de 6 conseillers communautaires au sein de l'assemblée générale,

Considérant que le mandat de 3 ans des 6 représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax au sein de l'assemblée générale du GIP « GRAND DAX DEVELOPPEMENT » arrivera à échéance le 17 juillet 2023,

Considérant que la convention prévoit également que les membres du GIP constituant le collège des acteurs publics (Grand Dax, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Hôpital de Dax) élisent 1 Vice-Président et au moins 2 administrateurs,

Considérant que la convention constitutive du GIP « GRAND DAX DEVELOPPEMENT » prévoit que le GIP est présidé par un représentant du groupement qui détient la plus grande part du capital, à savoir la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

Considérant qu'il convient de désigner et de proposer les représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour siéger à l'Assemblée Générale et au Conseil d'administration du GIP « GRAND DAX DEVELOPPEMENT »,

Considérant que la répartition suivante est proposée pour siéger à l'Assemblée générale :
- 2 élus de Dax ;
- 2 élus de Saint-Paul-lès-Dax ;
- 2 élus issus des communes rurales

Considérant les candidatures suivantes pour siéger à l'Assemblée Générale :
Commune de Dax :
1- Julien DUBOIS
2- Grégory RENDÉ

Commune de Saint-Paul-lès-Dax :
1- Julien BAZUS
2- Jean LAVIELLE

Communes rurales :
1- Jean-Marie ABADIE
2- Hikmat CHAHINE

Considérant la candidature suivante (parmi ses 6 conseillers) pour participer au Conseil d'Administration en tant que vice-président du collège des acteurs publics :
- Grégory RENDÉ

Considérant que Monsieur Jean-Marie ABADIE s'est porté candidat à la Présidence,

Considérant qu'il est procédé en séance aux opérations de vote par scrutin ordinaire via le boitier électronique après décision à l'unanimité du conseil communautaire.
VOTÉ A LA MAJORITE.

57 VOTANTS : 56 POUR – 1 ABSTENTION,

S'est abstenu : *Henry BEDAT*

OBJET : Aménagement numérique du territoire en matière de réseaux de communication électroniques – Avenant n°12 à la convention de délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation du réseau de communication électroniques à haut et très haut débit.

Monsieur Jean SOUBLIN, Vice-Président :
Considérant que GDTHD a sollicité le Grand Dax afin de modifier les contrats d'accès FttH afin de tenir compte de la décision de l'ARCEP n° 2020-1432 du 8 décembre 2020,

Considérant que ces modifications portent sur la qualité de service, sur la gestion des malfaçons aux points de mutualisation, sur l'amélioration de la rédaction sur l'indexation des prix, et sur le renforcement de la qualité de service sur l'ensemble des prises raccordables,

Considérant que ces modifications doivent être approuvées par voie d'avenant à la convention de délégation de service public,
Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER l'avenant n°12 à la convention de Délégation de Service Public liant la Communauté d'Agglomération du Grand à la Société Grand Dax Très Haut Débit portant établissement et exploitation du réseau de communications électroniques à haut et très haut débit de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cet avenant n°12 ainsi que les pièces afférentes annexées à la délibération.

VOTÉ A L'UNANIMITE,

POINT 3 : RESSOURCES HUMAINES

OBJET : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION 2020-2022 D'ADHESION AU POLE RETRAITE ET PROTECTION SOCIALE DU CDG 40

Monsieur Julien DUBOIS, Président :

Considérant la convention de partenariat signée entre la Caisse des dépôts et des consignations et le Centre de gestion des Landes pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 2020 et l'avenant n°1 prorogeant les termes de celle-ci au titre de l'année 2023 dans les mêmes conditions tarifaires que la convention initiale

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention 2020-2022 au pôle retraite et protection sociale dans les mêmes conditions tarifaires (2 000 €/an). Cet avenant prend effet au titre de l'année 2023. Les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012 du budget primitif 2023 **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cet avenant à la convention.

VOTÉ A L'UNANIMITE,

<u>OBJET</u> : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS SANTE, SECURITE AU TRAVAIL DU CDG 40

Monsieur Julien DUBOIS, Président :

Considérant les obligations qui incombent aux collectivités locales de mener des actions de prévention des risques professionnels et de préservation de la santé des agents,

Considérant la proposition de conventionnement du CDG 40 sur les prestations du service prévention,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Grand DAX faisait déjà appel à ce service dans le cadre de la mission d'inspection avec l'intervention d'un ACFI,
Considérant que cette convention inclut désormais un pack de prestations, plus large, comprenant :

- l'accompagnement à la réalisation et à l'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- la mission d'inspection : ACFI (obligatoire pour les collectivités) ;
- la mise en place d'actions de sensibilisation et d'informations ;
- la mission de conseils et de recherches juridiques.

Considérant que cette nouvelle forme de conventionnement permettra à la Communauté d'agglomération une plus grande souplesse et modularité dans le cadre des prestations sollicitées auprès du service prévention du CDG 40,

Considérant l'avis favorable de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de travail en date du 30 mars 2023,

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER le projet de convention au service prévention avec le CDG 40 en pièce-jointe, **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette convention.

VOTÉ A L'UNANIMITE,

<u>POINT 4 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>

<u>OBJET</u> : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - REGLEMENT D'AIDES AUX ENTREPRISES

Monsieur Grégory RENDÉ, Vice-président : Oui, un sujet qui a été débattu de façon très intéressante en commission DEVECO. Comme vous le savez, le règlement d'aides aux entreprises qui est en place sur la Communauté du Grand Dax est soumis à l'approbation du Conseil Régional, du moins son règlement. En attendant que celui-ci évolue en fin d'année, nous avons décidé de l'adapter aux besoins économiques du territoire afin de mieux cibler les demandes et permettre d'accompagner des projets qui répondent à nos attentes.
Pour ce faire, voici les grandes lignes pour 2023. Concernant le règlement d'aide, nous avons décidé une diminution du plafond de l'aide à l'immobilier d'entreprise qui était de 21 000€, qui passe à 10 000€. Diminution du plafond de l'aide pour la transition numérique qui passe de 10 000€ à 7000€, le maintien du plafond de l'aide pour l'aménagement intérieur du commerce et de l'artisanat à 10 000€. L'aide cumulable est donc ramenée à 27 000€, ce qui n'est pas négligeable. En communes rurales, nous avons décidé de maintenir un taux d'intervention maximum de 30% pour l'ensemble des projets situés en communes rurales et pour tout type d'activité éligible. C'est quelque chose sur lequel on tient beaucoup pour dynamiser redynamiser les centres-bourgs. En ce qui concerne les communes urbaines donc Dax et Saint-Paul-lès-Dax,

nous allons poursuivre la concentration des implantations communes urbaines en immédiate couronne des centres-villes Dax et de Saint-Paul-lès-Dax, dans les quartiers politiques de la ville, sur des ZAE communautaires, et de maintenir un taux d'intervention de l'aide maximum de 30% que pour les activités faiblement présentes en centre-ville de Dax ou de Saint-Paul-lès-Dax, comme par exemple des boutiques de prêt-à-porter, de meubles, de décoration, art de la table, bijouteries, artisanat etc. Et ainsi appliquer un taux d'intervention moyen à l'aide de 10% pour toutes les autres catégories jugées secondaires, car déjà bien représentés en centre-ville de Dax ou de Saint-Paul-lès-Dax où en périphérie, exemple des cafés, bars, restaurants, cave à vin, optique, audition etc. Considérant que dans l'attente d'une nouvelle contractualisation, et la Région faisant suite à l'approbation du nouveau schéma, les élus du Grand Dax ont émis le souhait d'adapter leur règlement local des aides individuelles aux entreprises pour réorienter le soutien public prioritairement vers des activités faiblement présentes sur le territoire et pour maîtriser l'enveloppe budgétaire du dispositif. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Yves LOUMÉ, conseiller communautaire : Oui merci. Je suis un peu embêté avec cette délibération, malheureusement je ne pouvais pas être à la commission et je sais que Grégory, tu m'as excusé, par contre j'ai bien lu le document qui était joint à cette Commission. Moi, j'ai toujours été partisan des aides à la création d'entreprise. Cela a été mon métier pendant 30 ans de monter des dossiers de financement, je sais à quel point ces aides sont utiles, ne serait-ce que pour ramener de la trésorerie et c'est important dans une phase de démarrage.
Quand j'ai appris qu'il était question de revenir sur ces montants, j'ai été d'une part, étonné, et d'autre part inquiet.
Alors j'ai été étonné parce que c'est une décision éminemment politique, c'est mon ressenti. Je trouve que c'est une décision politique mais bon pourquoi pas ? Je la respecte d'autant plus que, je ne m'étale pas mais je trouve que l'ambiance a été un peu lourde ce soir, donc on va rester sur ce que je viens de dire.
En revanche, j'étais inquiet parce qu'on sait à quel point la création d'entreprise est importante pour le maintien de l'emploi et on est sur une période qui est un petit peu compliqué.
En même temps, je vais aller abonder dans votre sens. Je peux comprendre que les enveloppes budgétaires soient contraintes et si j'ai bien compris celles qui étaient prévues sur l'année 2022 étaient consommée très rapidement et je peux comprendre aussi les effets pervers de ces dossiers qui sont montés très rapidement par des gens qui ont tout un tas de projets.
Tu as parlé des cafés, bars, restaurants. En effet, il y en a beaucoup qui se créent, et qui disparaissent, qui se vendent peu de temps après avoir été créés. Et je comprends qu'il faille diversifier, je suis complètement d'accord. La crise qu'on vient de traverser a rebattu les cartes et la création d'entreprise reste quelque chose d'important. Mais je pose la question, faut-il continuer à aider la création d'entreprise ou bien faut-il essayer de sauvegarder les gens qui aujourd'hui sont en grande difficulté, notamment dans le petit commerce ?
Je pense que la question mérite d'être posée, et je m'abstiendrai pour cette délibération, mais c'est à titre personnel.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Grégory RENDÉ.

Monsieur Grégory RENDÉ, Vice-président : Cette délibération n'a jamais empêché les gens de s'installer, donc c'est plutôt incitatif. On ne dit pas au porteur de projet de ne pas s'installer, bien au contraire.
Il y a même une aide qui est mobilisée pour les porteurs de projets, à savoir qu'en plus du dispositif de l'Agglomération du Grand Dax, ce sont aussi des dispositifs comme Initiative Landes, pour lesquels, des porteurs projets peuvent souscrire ou contracter un prêt d'honneur. Nous, on fait le constat qu'il y a peu d'offres sur le territoire, on pense que ces aides vont pouvoir être attractives pour ce type de porteur de projet. On veut aussi redynamiser les bourgs parce qu'on se rend compte qu'il y a beaucoup de commerces qui se créent dans les villages du Grand-Dax, on est là aussi pour les accompagner parce que ça n'est pas toujours simple de créer son entreprise. C'est ce dispositif qui doit être remanié en fin d'année parce qu'il y a d'autres exigences qui seront demandées dans le règlement du Conseil Régional. Des exigences liées à l'éco-responsabilité, à l'environnemental, donc c'est un règlement de transition qu'on mènera jusqu'à la fin

d'année et je suis sûr que ce dispositif d'aides va pérenniser des projets pour lesquels, les porteurs se disent que parfois ils aimeraient un petit coup de pouce pour créer par exemple, un magasin de vêtements, un magasin d'artisanat en centre-ville ou en périphérie. En aucun cas, on oblige les personnes à renoncer au projet, bien au contraire. Il y a quand même 27 000€ de mobilisable, on n'est pas passé à zéro. On aurait pu faire le choix d'arrêter de financer les aides sur les villes de Dax et Saint-Paul-lès-Dax pour les cafés, restaurants et autres, on a quand même décidé de le maintenir à 10%. Voilà, il n'y a pas de politique là-dedans, M. Yves LOUME.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Oui, juste pour compléter, je souscris totalement à ce qu'a dit Grégory, mais sur ce sujet, il n'y a pas de martingale qui permette de réussir à tous les coups. Ce qu'on avait identifié quand même, c'est qu'il y avait beaucoup d'activités identiques qui sollicitaient ces aides. Le but, c'est de diversifier les activités et d'aller plus sur des activités sur des bourgs, ce qui du coup en nombre, de dossiers sera moins important, D'où l'ajustement de l'enveloppe qu'il faudra regarder.
Là où je voudrais dire qu'il faut rester prudent, c'est que ces aides-là ne sont pas des aides à la trésorerie, ni des aides pour un contexte de crise, ce sont des aides qui permettent d'aménager, de valoriser un peu mieux le projet. Je ne dis pas ça par rapport à ce que tu as dit mais il ne faut pas qu'on se trompe parce sinon on peut tomber sur ces effets d'aubaine, et ces rotations d'activité où sur un même endroit, on peut avoir les mêmes activités, ça n'est pas l'objet, comme l'a dit Grégory, il y a d'autres organismes qui aident sur la Trésorerie avec des prêts bonifiés, voire à zéro, et qui aident à se lancer. Et puis en complément, le but est de dégager des marges de manœuvre sur notre stratégie importante sur le plan du développement économique, c'est la stratégie foncière. On sait que sur notre territoire, on manque de gros opérateurs pour des activités qu'on pourra prédéterminer, gros pourvoyeurs d'emplois et qui peuvent, de manière significative, encore plus que ce qu'on fait maintenant booster l'économie de notre territoire. Et pour ça, il faut avoir du foncier rapidement utilisable et c'est aussi à ça qu'on travaille, je pense qu'il faut savoir dégager des marges de manœuvre. Voilà. Pas d'autres questions, merci, on va passer au vote.

Considérant que, dans l'attente d'une nouvelle contractualisation avec la Région faisant suite à l'approbation du nouveau SRDEII, les élus du Grand Dax ont émis le souhait d'adapter le règlement local des aides individuelles aux entreprises pour réorienter le soutien public prioritairement vers des activités faiblement présentes sur le territoire et pour maîtriser l'enveloppe budgétaire du dispositif.

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER les modifications apportées au règlement local d'aides individuelles aux entreprises, tel que résumé dans le portefeuille des aides individuelles aux entreprises locales annexé à la présente délibération.

VOTÉ A LA MAJORITE.

57 VOTANTS : 54 POUR – 3 ABSTENTIONS

Se sont abstenus : *Pierre STETIN, Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Yves LOUME.*

<u>OBJET</u> : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – POLE ECONOMIQUE DE TETHIEU – VENTE DU TERRAIN LOT 7 A LA SCI DUBA

Monsieur Grégory RENDÉ, Vice-président :

Considérant le renoncement de la société ETABLISSEMENTS DUBIS ET FILS, par écrit le 17 janvier 2022 de son projet d'acquisition sur le Pôle économique de Téthieu, le lot 7 est à nouveau disponible à la vente,

Considérant le projet de la SCI DUBA d'acquérir le lot 7 d'une superficie de 1 161 m² sur le pôle économique d'agglomération de Téthieu, pour y construire un bâtiment d'activité de 240 m² avec un

parking, afin de louer deux locaux d'activité de 120 m² à deux entreprises identifiées, du secteur d'activité du bâtiment et représentant 12 salariés,
Il est proposé au Conseil, D'ABROGER la délibération n° DEL132-2021 du 14 décembre 2021, relative à la cession du lot 7 au bénéfice de la société ETABLISSEMENTS DUBIS ET FILS, sur le pôle économique d'agglomération de Téthieu, **D'AUTORISER** la vente du terrain lot 7 situé sur le pôle économique de Téthieu au profit de la SCI DUBA ou de toute autre personne physique ou morale qu'il lui plaira de substituer, en partie ou en totalité, pour réaliser l'objet de la vente, **DE PRECISER** que la vente sera réalisée au prix de 40 635 euros HT, la TVA sur marge en sus de 7 576.69 euros, soit un prix TTC de 48 211.69 euros, **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte de vente, ainsi que tout autre document relatif à cette délibération, **D'AUTORISER** Monsieur le Président à donner procuration à tout clerc ou collaborateur de notaire du Grand Dax pour signer les actes notariés et finaliser la vente, **D'INDIQUER** que Monsieur le Président aura la possibilité de rédiger une attestation autorisant le commencement des travaux avant la signature de l'acte de vente.

VOTÉ A L'UNANIMITE.

POINT 5 : FINANCES

OBJET : FINANCES - SUIVI DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE AQUITAINE

Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-Président :

Considérant le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes sur la gestion de la communauté d'Agglomération du Grand Dax sur les exercices 2016 et suivants, présenté au Conseil Communautaire du 18 mai 2022,
Considérant qu'il appartient au Président du Grand Dax de présenter devant cette même Assemblée, dans l'année qui suit le rapport de la Chambre, un rapport retraçant les actions engagées suite à ces observations,

Considérant que ce rapport, joint en annexe, devra être transmis à la Chambre Régionale des Comptes,

Il est proposé au Conseil, DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport sur les actions engagées suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine du 18 mai 2022 joint en annexe.

Recommandation n°	Rapport CRC	Recommandation CRC
1	ROD du 14/04/2022	Adopter un pacte financier et fiscal conformément à l'article L. 5211-28-4 du code général des collectivités territoriales.
2	ROD du 14/04/2022	Renforcer la mutualisation des services, en particulier celle des services chargés du système d'information et des services techniques.
3	ROD du 14/04/2022	Présenter au conseil communautaire les indicateurs de suivi du PLUi-H, en particulier ceux relatifs à la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, au nombre de logements construits et à l'évolution de la population sur le territoire de la CAGD dans le cadre du rapport sur l'artificialisation des sols prévu par l'article L. 2231-1 du CGCT.
4	ROD du 14/04/2022	Procéder, dès l'achèvement des opérations d'équipement, aux écritures comptables de transfert du compte 23 « immobilisations en cours » au compte 21 « immobilisations corporelles », conformément à l'instruction M14.
5	ROD du 14/04/2022	Elaborer une cartographie applicative qui recense les applications et les interfaces.
6	ROD du 14/04/2022	Mettre à jour le registre des traitements, en particulier les durées de conservation des données.

Il est proposé au Conseil, DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport sur les actions engagées suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine du 18 mai 2022.

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : Juste une précision positive, je note que les remarques que j'avais formulées, lors du Bureau de l'Agglo lorsque j'y étais, ont été ont été prises en compte. Merci.

Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-Président : c'est normal, comme toujours.

LE CONSEIL PREND ACTE

POINT 6 : TOURISME ET THERMALISME

OBJET : TOURISME ET THERMALISME - APPROBATION DES TARIFS 2024 DE LA TAXE DE SÉJOUR INTERCOMMUNALE

Madame Martine DEDIEU, Vice-Présidente :

Considérant que la taxe de séjour intercommunale est perçue auprès des personnes hébergées sur le territoire du Grand Dax à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées

Considérant que son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés,

Considérant que le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Considérant que le Conseil Départemental des Landes, par délibération en date du 11/01/1984, a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour le compte du Département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER les modalités d'application et les tarifs de la taxe de séjour intercommunale sur son territoire et à compter du 1er janvier 2024 tels que décrits aux articles suivants.

D'ASSUJETTIR l'ensemble des natures d'hébergements, définies à l'article R2333-44 du CGCT, proposant des nuitées marchandes à la taxe de séjour au réel :

- Palaces,
- Hôtels de tourisme (dont auberges collectives),
- Meublés de tourisme,
- Villages de vacances,
- Chambres d'hôtes,
- Emplacements dans des aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques,
- Terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
- Ports de plaisance,
- Hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées précédemment.

DE PERCEVOIR la taxe de séjour du 1er janvier au 31 décembre inclus.

DE FIXER la date limite de dépôt de la déclaration et de reversement de la taxe de séjour au 15 du mois suivant :

- la fin de la période mensuelle de perception de la taxe de séjour pour les hôtels, les résidences de tourisme, les campings,
- la fin de la période trimestrielle pour les meublés de tourisme, chambres d'hôtes et auberges collectives.

DE FIXER les tarifs, applicables à partir du 1er janvier 2024, selon le barème suivant :

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENTS	Part CA GRAND DAX	Taxe additionnelle Département 10 % + Taxe additionnelle Région 34 %	Taxe de séjou totale
Palaces	2,30 €	44 %	3,31 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,30 €	44 %	3,31 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,50 €	44 %	2,16 €

Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,20 €	44 %	1,73 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €	44 %	1,30 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,75 €	44 %	1,08 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55 €	44 %	0,79 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0,20 €	44 %	0,29 €
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnées ci-dessus.	5 % + taxes additionnelles (dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité, en l'espèce 2,30 € hors taxes additionnelles)		

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif de taxe de séjour le plus élevé adopté par la collectivité hors taxes additionnelles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

DE FIXER le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 1 €.

Monsieur Pascal DAGÉS, conseiller communautaire : comme j'ai dit que j'étais contre ce projet là et une augmentation des taxes, donc je voterai contre.

Madame Martine GAY, conseillère communautaire : Je voudrais rappeler que le 14 décembre 2021, cette Assemblée a été appelée à voter pour le projet LGV du Sud-ouest et qu'il y a eu une 2ème délibération le 16 février 2022 faute de majorité lors de l'Assemblée précédente.
Donc la 2ème fois, la majorité a été obtenue, mais moi, les 2 fois j'ai voté contre pour les raisons que je ne vais pas répéter. La pollution etc, mais je déplore ces dépenses supplémentaires pour nos communautés, alors que les factures ne cessent d'augmenter, que le soutien aux associations est nécessaire, on a parlé tout à l'heure de la Maison du Logement, de la construction de nouveaux logements, la rénovation des bâtiments. Et je rappelle que lors du dernier Conseil, l'attribution de 40 000€ à chaque commune est passée à 30 000€. Je ressens que l'on va à l'encontre de nos politiques rappelées au début de cette Assemblée.
Je parle de ça parce que l'augmentation de cette taxe de séjour, comme vous l'avez dit, Madame la Vice-présidente, est entièrement liée au paiement de ce financement.

Madame Martine DEDIEU, Vice-Présidente : c'est ce que j'ai dit.

Madame Martine GAY, conseillère communautaire : tout à fait et moi je voudrais quand même rajouter, que le 16 février, la délibération stipulait certaines conditions, à savoir la sanctuarisation de la gare TGV, or, elle ne sera plus à Dax, la gare TGV est prévue à 16 km, que ce soit pour Dax ou Mont-de-Marsan.

Madame Martine DEDIEU, Vice-Présidente : je ne pense pas.

Madame Martine GAY, conseillère communautaire : Vous ne pensez pas et je pense.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Non, mais là il faut de vraies infos.

Madame Martine DEDIEU, Vice-Présidente : Il faut arrêter, on ne va pas faire ce débat-là ce soir.

Madame Martine GAY, conseillère communautaire : si je vais finir, je vais finir ! On ne me coupe pas la parole ! La prise en compte des sommes versées pour ça, c'était marqué dans la délibération.

Madame Martine DEDIEU, Vice-Présidente : Continuez Madame, continuez.

Madame Martine GAY, conseillère communautaire : La prise en compte des sommes versées pour le tronçon Tours-Bordeaux, j'espère que ça a été pris en compte dans le financement. Et la simultanéité de construction des lignes Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, permettez-moi d'en douter, mais vous n'êtes pas d'accord donc je reconnais qu'il y a l'inclusion des communautés de communes à travers MACS dans ce financement et à travers la taxe que l'on va prélever dans toutes les communes qui se trouvent à moins de 60 km d'une gare, j'acte tout cela, mais j'ai beaucoup de doutes l'utilité de cette LGV qui ne servira qu'un petit nombre de citoyens et surtout, sur le respect de toutes les conditions que nous avions posées le 16 février, donc je voterai contre une fois de plus.

Madame Martine DEDIEU, Vice-Présidente : Je l'entends, mais là on va parler surtout de la taxe de séjour, donc je vous remercie. Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président : En sachant que là, il n'y a pas de débat, on nous impose de verser cette partie de la taxe de séjour. Donc soit on la répercute sur notre taxe de séjour, soit on la perd pour financer les actions de l'Office de tourisme, c'est ça la question. Donc on peut se faire plaisir avec d'autres débats qui ont déjà eu lieu, mais la question n'est pas là, on est obligé de la payer, c'est une taxe régionale, c'est la région qui l'a voulue.

Madame Martine DEDIEU, Vice-Présidente : Et j'ai, d'ailleurs, cité tous les départements qui vont être obligés de la payer.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Donc ça n'est pas un choix, le choix qu'on a, c'est soit on la répercute sur notre taxe de séjour et du coup c'est neutre pour la collectivité, et pour l'OITT qui est financé par la taxe de séjour, soit on ne la répercute pas et on la paye nous avec des actions en moins à l'OITT, c'est ça la question.

Madame Martine DEDIEU, Vice-Présidente : Mais on est obligé, comme l'a dit le Président.

Madame Catherine FAVARD, conseillère communautaire : Cette obligation, ce non-choix découle du vote d'approbation du projet. Donc il y a toujours le choix.

Madame Martine DEDIEU, Vice-Présidente : on ne va pas refaire le débat sur ça,

Madame Catherine FAVARD, conseillère communautaire : Vous ne m'écoutez pas !

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Cette taxe, elle doit être payée par toute tous les départements

Madame Catherine FAVARD, conseillère communautaire : Est-ce-que je pourrais terminer ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président : je pense que vous avez mal perçu la délibération, qu'on ait ou non voté le financement la LGV, toutes les Agglos comme nous, les départements cités, doivent la payer. Ce n'est pas le problème d'avoir ou pas acter le financement. Là, vous votez le montant.

Madame Catherine FAVARD, conseillère communautaire : Alors juste une petite précision quand même. Mais vous me coupez tout le temps la parole.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : je réponds à la question, il faut aller au bout parce que soir on vote les nouveaux taux et du coup ça ne pèsera pas sur la collectivité et sur le financement de l'OITT, soit on laisse la taxe au prix où elle était et c'est l'Agglomération et donc le budget de l'OITT qui est réduit. Voilà, c'est pour ça qu'on la vote.

Madame Martine DEDIEU, Vice-Présidente : On est obligé toutes les années de voter le montant de la taxe de séjour, point à la ligne.

Madame Martine GAY, conseillère communautaire : Avec ça, je suis d'accord mais pas avec la taxe additionnelle.

Madame Martine DEDIEU, Vice-Présidente : On est obligé de la mettre donc que vous soyez d'accord ou non, c'est comme ça, c'est acté. Mais cette taxe de séjour, on votera la même l'année prochaine et on votera toutes les années, il faut que ça soit voté maintenant pour qu'on puisse l'appliquer au 1 janvier 2024.

Madame Catherine FAVARD, conseillère communautaire : J'ai bien compris tout cela, on ne refait pas le débat maintenant que c'est voté.

Madame Martine DEDIEU, Vice-Présidente : Non, mais ça n'est pas le débat de la LGV, on ne va pas le refaire.

Madame Catherine FAVARD, conseillère communautaire : J'ai bien compris, j'ai bien compris, ce débat, nous l'avons eu ici entre élus à l'Auditorium, peut-être quand même préciser puisqu'il s'agit de faire payer les Grandes-Dacquois et pas uniquement et bien, préciser à la population touchée que nous sommes dans un contexte de grande difficulté économique.
Dans ce contexte de difficultés persistantes avec l'inflation etc, je ne vous cite pas tout ça et je voudrais quand même pour conclure, voyez, je fais vite, je voudrais vous lire deux phrases qui sont parues dans le Monde, un journal quand même acceptable je pense, de la plume d'un ancien élu socialiste, Monsieur Gilles SAVARY. Ça tient en une phrase : « collectivité et contribuables locaux seront piégés dans le financement d'infrastructures démesurées qui devrait être du ressort de l'État ». Il s'agit de récolter des taxes locales sans aucun pouvoir sur la maîtrise de la construction et de l'exploitation. Ça, je voulais le faire savoir à la population.
Madame Martine DEDIEU, Vice-Présidente : Vous n'avez peut-être pas écouté ce que je vous ai dit, je vous ai dit que les taxes de séjour sont payées par des personnes qui ne sont pas de notre territoire. Qui viennent ici en vacances ou en cure.

Madame Catherine FAVARD, conseillère communautaire : ça reste des contribuables.

Madame Martine DEDIEU, Vice-Présidente : Vous venez de parler des Grands-Dacquois, ils n'ont rien à voir avec ça Madame, ce sont des gens qui viennent, qui sont touristes ou curistes.

Madame Catherine FAVARD, conseillère communautaire : ça reste un projet délétère pour l'environnement.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : merci, Amine BENALIA-BROUCH.

Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, conseiller communautaire : oui merci, moi ce n'est pas pour conclure, mais c'est juste pour corriger parce que j'ai entendu une 1ère fois : Faute de majorité, il a été représenté. Non, la 1ère, nous avons voté contre parce que nous avons refusé le montant qui nous avait été proposé de 20M€ et je tiens à rappeler que cela a été présenté une 2ème fois parce que Monsieur le Président et d'autres élus se sont battus, pour que nous ayons une baisse, nous l'avons fait pour notre territoire, et du coup pour les Grands-Dacquois, une économie de 10M€, et il faut bien le préciser.

Madame Martine DEDIEU, Vice-Présidente : Moi, je serais d'avis qu'on revienne à la taxe de séjour parce que je n'ai pas totalement terminé.

Madame Sylvie PEDUCASSE, Vice-présidente : Oui, sans surprise. Forcément je rejoindrais ceux qui ont précisé que, par cohérence avec leur vote contre la LGV, ils voteront contre cette taxe additionnelle et en restant uniquement sur le sujet de la question de la taxe de séjour puisque c'est bien sur ce sujet que nous sommes interpellés aujourd'hui. Je redis quand même que je n'aurais pas été opposé à l'idée que nous puissions augmenter le taux de notre taxe de séjour par des ressources qui sont proposées localement. Nous défendons le Grand-Dax et son attractivité puisqu'effectivement, le tourisme, c'est aussi un grand secteur d'attractivité de notre territoire. En augmentant cette taxe de séjour, cela nous permettrait d'augmenter les investissements et les services en direction des touristes qui fréquentent notre territoire. Malheureusement, le fait que cette taxe de séjour soit augmentée de 34%, ce qui finalement n'est pas rien par cette taxe additionnelle nous amènera probablement à mesurer les impacts que nous donnerons sur notre propre taxe, et donc cela aura quand même un impact à terme sur notre collectivité puisque nous devrons toujours prendre en compte le montant global de la taxe de séjour qui se trouve fortement impactée par cette taxe additionnelle. C'est dommage pour les départements que vous citiez, Madame la Vice-présidente, l'ensemble de ces départements qui pour la plupart sont des départements qui essaient de développer un tourisme rural, responsable pour lequel, aujourd'hui, il est parfois difficile de faire des investissements et qui se trouvent parfois à 45 minutes de la ligne et qui vont être doublement pénalisés. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit précédemment, même en restant sur la question de la taxe de séjour je voterai contre.

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : Oui, je prends ma casquette régionale, je sais que ça fait plaisir à certains, juste pour dire que la Région arrive en bout de tuyau. C'est à dire que comme cela a été précisé, si l'État et l'Union Européenne avaient été davantage au rendez-vous, il n'y aurait pas besoin d'avoir des crédits supplémentaires ou la Région se substitue aussi à des collectivités qui ne financent pas à hauteur du premier tour de table qui avait été fait et heureusement que nous avons des voisins d'à côté qui viennent nous aider. Clément BEAUNE s'est exprimé l'autre jour en séance publique, le Président Alain ROUSSET également, l'idée du gouvernement, c'est de continuer sur le bleu de Matignon, c'est-à-dire qu'il y ait concomitance des travaux. C'est de ça dont il faut s'assurer et que la gare est bien la gare LGV de Dax. Il n'y a pas de remise en cause.

Madame Martine DEDIEU, Vice-Présidente : Merci Monsieur BAZUS de le préciser. Vous, on va vous croire davantage que moi.

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : Je ne sais pas, je ne porterai pas de jugement par rapport à ça.

Madame Martine DEDIEU, Vice-Présidente : Ecoutez, on a mis ma parole en doute tout à l'heure.

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : Juste pour dire que je suis porteur de la procuration d'Alain GODOT, qui, bien évidemment, vote contre cette délibération. Je préfère le préciser et comme quoi on peut être divergent sur une délibération ou un projet extrêmement structurant comme GPSO et pourtant travailler ensemble.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Ça, c'était un choix. Après je constate donc tu aurais préféré que l'Agglo paye la totalité de la somme qui nous a été demandée au préalable, parce que tu dis que tu regrettes que le tour de table ait été refait. C'est ça ?

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : Ce que j'ai dit, c'est que je regrette que la Région soit au bout du tube sur lequel l'État et l'Union Européenne ne sont pas au rendez-vous, auquel ils devraient être.
Et ensuite, je disais que la Région aujourd'hui, se substitue aussi à des collectivités qui ne sont pas au rendez-vous du premier tour de table, sinon le projet financier n'aurait jamais pu être bouclé. Heureusement qu'on a des collègues voisins qui se rajoutent aussi autour de table et qu'il est prévu une clause de retour à bonne fortune pour rembourser, entre guillemets, en premier lieu la Région qui se sera substituée aux collectivités, qui n'étaient pas au montant demandé à l'origine.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Tu es bien favorable au fait que finalement, MACS soit venu cofinancer avec nous.

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : Mais, bien sûr. Bien sûr, je suis favorable, et ce qui aurait été bien c'est qu'il y ait davantage de collectivités qui viennent financer et que les gens soient au rendez-vous du tour de table qui avaient été proposés.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : là, on a fait le maximum.

Madame Martine DEDIEU, Vice-Présidente : là, aujourd'hui ça n'est pas le sujet. Je voudrais bien qu'on revienne à la taxe de séjour. Ceux qui ne veulent pas voter pour et ne voteront pas pour, mais on est obligé de l'appliquer et je redis une nouvelle fois, c'est pour les touristes et les curistes.

VOTÉ A LA MAJORITÉ

57 VOTANTS : 52 POUR – 5 CONTRE

Ont voté contre *: Catherine FAVARD, Alain GODOT, Pascal DAGES, Martine GAY, Sylvie PEDUCASSE.*

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DU TOURISME ET DU THERMALISME – MODIFICATION

Madame Martine DEDIEU, Vice-Présidente :

Considérant qu'il convient, compte tenu de la démission de M. Jean-Claude BLANES du conseil communautaire, de procéder à une nouvelle désignation au comité de direction de l'Office Intercommunal du Tourisme et du Thermalisme, au sein duquel 12 sièges sur 21, dont la présidence, sont attribués aux représentants de la Communauté d'agglomération du Grand Dax élus en son sein par le conseil communautaire et autant de suppléants,

Considérant que les conseillers communautaires, titulaires et suppléants, membres du comité de direction, sont élus par le conseil communautaire pour la durée de leur mandat et que les autres membres du comité de direction sont désignés par arrêté de l'autorité exécutive de la Communauté d'agglomération

du Grand Dax, sur proposition des organismes concernés et leurs fonctions prennent fin lors du renouvellement du conseil communautaire,

Considérant la candidature pour le comité de direction de l'Office Intercommunal du Tourisme et du Thermalisme de : **Christian BERTHOUX.**

Considérant qu'il sera procédé en séance aux opérations de vote par scrutin ordinaire via le boitier électronique après décision à l'unanimité du conseil communautaire,

Il est proposé au Conseil, D'ABROGER le délibération n° DEL57-2021 en date du 21 juillet 2021, **DE DESIGNER** les élus ci-après membres du comité de direction de l'Office Intercommunal du Tourisme et du Thermalisme :

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 7 : AMENAGEMENT, URBANISME, EAU

OBJET : AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : DECLARATION DE PROJET N°2 – APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI-H

Monsieur Philippe CASTEL, Vice-président :

Considérant que la procédure de Déclaration de projet n° 2 emportant mise en compatibilité du PLUi-H a été prescrite par arrêté de M. le Président en date du 7 décembre 2021. Elle a pour objet la réhabilitation, l'extension et le changement de destination du Château des Evêques à Saint-Pandelon afin d'accueillir des événements festifs, des expositions, des séminaires, dans un cadre de grande qualité architecturale et paysagère,

Conformément à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme, une déclaration de projet, qui n'est pas compatible avec les dispositions d'un plan local d'urbanisme, ne peut intervenir que si :

- L'enquête publique concernant cette opération a porté à la fois sur l'utilité publique ou l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence ;
- Les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du plan ont fait l'objet d'un examen conjoint de l'État, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9. Le maire de la ou des communes intéressées par l'opération, est invité à participer à cet examen conjoint.

Considérant que, conformément à l'article L.153-58 du code de l'urbanisme, la proposition de mise en compatibilité du plan, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire […] est approuvée par délibération de l'établissement public de coopération intercommunale compétent […],

Considérant l'absence d'observation lors de la phase de concertation, approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 8 février 2023, en raison de son caractère spécifique, d'intérêt général en tant qu'équipement visant à répondre à une attente du territoire et de ses habitants,

Considérant que la présente déclaration de projet n°2 a fait l'objet d'une réunion d'examen conjoint en date du 26 janvier 2023 dont le procès-verbal de réunion figure en annexe de la présente délibération, et a donné lieu à un courrier de la DDTM en date du 08 février 2023 qui a précisé ses observations sur ce projet, à un courrier de la Chambre de commerce et d'industrie en date du 14 février 2023 et à un courrier du Conseil départemental des Landes en date du 16 février (également annexés à la présente délibération),

Considérant que cette déclaration de projet a été soumise à enquête publique du 10 mars au 11 avril 2023, enquête qui portait à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence. Durant l'enquête publique, le commissaire enquêteur a tenu 3 permanences (2 en mairie de Saint-Pandelon et 1 au siège du Grand Dax) pour accueillir et recueillir les observations du public. Le dossier d'enquête publique était consultable en mairie de Saint-Pandelon et au siège du Grand Dax ainsi que sur le site internet du Grand Dax. Les observations du public pouvaient également être transmises à l'adresse suivante : enquetepublique.dp2.pluih@grand-dax.fr,
Le rapport, les conclusions et l'avis motivé du commissaire-enquêteur relatifs à l'enquête publique ont été remis le vendredi 5 mai 2023, et sont annexés à la présente délibération (PJ n°13).

Le commissaire-enquêteur émet un avis favorable à la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLUi-H, assorti d'aucune réserve et d'une recommandation :

- Recommandation : mettre en application la réduction surfacique de NTh pour protéger les Fritillaires comme indiqué dans votre mémoire en réponse (réponse du Grand Dax au PV du commissaire-enquêteur, sujet 5, annexé à son rapport).

Considérant la prise en compte de la recommandation émise par le commissaire-enquêteur par la réduction de la surface de la zone NTh et du STECAL de 1,29 ha à 1,17 ha afin de maintenir en zone naturelle la grande majorité des enjeux environnementaux identifiés et de conserver la trame verte sur la totalité des stations de fritillaires pintades identifiées au cours de l'évaluation environnementale.

Considérant les observations émises par la MRAe, auxquelles le mémoire en réponse précise les adaptations apportées en conséquence (PJ n°3), et celles recueillies par les personnes publiques associées lors de l'examen conjoint (PJ n°9),

La présente déclaration de projet n°2 est ainsi prête à être approuvée.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, PREND ACTE du rapport, des conclusions et de l'avis motivé favorable émis par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique, assorti d'aucune réserve et d'une recommandation. **APPROUVE** la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi-H portant sur l'intérêt général du projet de réhabilitation, d'extension et de changement de destination du Château des Evêques, domaine d'Array dou Sou à Saint-Pandelon, telle que présentée dans le dossier annexé à la présente délibération. **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les mairies du Grand Dax pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Ces formalités de publicités mentionneront le ou les lieux où le dossier peut être consulté. **INDIQUE** que la délibération deviendra exécutoire à compter de l'exécution de l'ensemble des formalités susvisées, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

OBJET : SUPPRESSION DU SERVICE PUBLIC DE LA CHAUFFERIE DU MOUSSE.

Monsieur Philippe CASTEL, Vice-président :

Considérant que le système de chaufferie du quartier du Mousse, issu de la récupération de chaleur des eaux usées, dessert un trop faible nombre d'usagers, n'atteint pas les objectifs de performances énergétiques espérés et subit des contraintes d'exploitation importantes,

Considérant que ce contexte est de nature à générer des pertes d'exploitation importantes,
Considérant que, pour ces raisons techniques et financières, il n'est plus opportun de maintenir en service cet équipement, et qu'il convient de prévoir sa cessation au 1er décembre 2023, après une période de

transition permettant aux 19 abonnés de s'orienter vers une solution alternative de fourniture de chauffage et d'eau chaude sanitaire,

Considérant que le règlement général relatif à ce service sera modifié par décision afin de prévoir les modalités précises de sa cessation ainsi que les mesures d'accompagnement des abonnés,

Considérant que, dans ce contexte, le service public de l'eau s'est rapproché des usagers afin d'anticiper la cessation du service qui leur est rendu et ainsi d'éviter tout litige ou contentieux y afférent, en s'orientant vers la mise en œuvre de protocoles transactionnels pour leur juste indemnisation,

Considérant que les montants de ces indemnisations, selon la typologie considérée des logements, s'appuient sur l'étude réalisée par le Cabinet BETEL pour le compte du Grand Dax, afin de chiffrer les travaux et fournitures nécessaires à l'installation d'une solution alternative de chauffage et d'eau chaude sanitaire équivalente à celle de la chaufferie en termes de performances et de coûts de fonctionnement pour les usagers,

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER la suppression du service public de la chaufferie du quartier du Mousse, avec prise d'effet au 1er décembre 2023, **D'APPROUVER** le principe de l'indemnisation des abonnés à raison de cette suppression, pour un montant de 8 500 € lorsque l'abonné dispose d'un logement T3 et pour un montant de 9 000 € lorsque l'abonné dispose d'un logement T4, **D'APPROUVER** le projet de protocole transactionnel qui sera conclu individuellement avec les 19 abonnés et pour le montant correspondant à sa catégorie de logement, **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel avec chaque abonné.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

<u>OBJET :</u> DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE TERRITORIAL EAU POTABLE DU SYNDICAT D'EQUIPEMENT DES COMMUNES DES LANDES (SYDEC)

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Une demande du SYDEC nous a été faite pour modifier la composition du comité territorial eau potable.

Monsieur Philippe CASTEL, Vice-président : Oui, c'est juste pour rectifier les représentants, puisque certaines communes qui étaient désignées n'étaient pas aussi SYDEC, il y avait des doublons.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Le but est de remplacer des représentants de Dax qui ont peu d'intérêt à siéger dans le comité eau potable puisqu'ils dépendent de la régie de l'eau de l'Agglo par des représentants des communes qui sont au SYDEC.
On avait demandé donc des propositions de candidature, Heugas et Saint-Vincent-de-Paul ne nous ont pas donné de candidats. Donc soit, vous en avez et on modifie tel que le veut le SYDEC, si vous n'en avez pas, on laisse comme c'est et on ne présente pas la délibération.

Monsieur Philippe CASTEL, Vice-président : Mais il y a une restriction, ce sont les conseillers communautaires ou les suppléants.

Monsieur Serge Pomarez, conseiller communautaire : C'était ma question justement, c'est le conseiller communautaire titulaire ou le suppléant.

Monsieur Philippe CASTEL, Vice-président : Surtout, c'est pour lutter contre l'absentéisme aux assemblées du SYDEC. Parce que les gens qui ne sont pas au SYDEC avaient tendance à ne pas y aller.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Du coup, qu'est-ce qu'on fait ?

Monsieur Philippe CASTEL, Vice-président : Qui c'est qui n'a pas désigné ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Heugas et Saint-Vincent-de-Paul. Est-ce-que Sylvie reste ? Sylvie y était pour Saint-Vincent-de-Paul et est-ce-que Sylvie continue ?

Madame Sylvie PEDUCASSE, Vice-présidente : le nombre de représentants de la ville de Saint-Paul-lès-Dax à l'époque avait dû être respecté. Donc ce que je ne m'explique pas comment l'affectation a été faite sur Saint-Vincent-de-Paul, et je souhaiterais rester au SYDEC.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Et Heugas ? Bon, s'il n'y a pas de candidat, on en reste là.

Madame Catherine FAVARD, conseillère communautaire : Moi, je peux laisser ma place à Mme PEDUCASSE.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : non, pas du tout, cela ne résout pas le problème. Il faut des représentants de Saint-Vincent-de-Paul et/ou de HEUGAS. Messieurs les Maires nous disent qu'il n'y a pas de candidats, donc nous dirons au SYDEC, que faute de candidats de ces communes, on en reste là.

POINT 8 : LOGEMENT, HABITAT

OBJET : EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT – ADHESION A L'AFIPADE POUR LE LOGICIEL DE GESTION PARTAGEE DE LA DEMANDE

Monsieur Julien DUBOIS, Président :

Considérant la création, en 2009, du Système National d'Enregistrement (SNE) des demandes de logement locatif social. Le demandeur n'effectue qu'une seule démarche dans le département de son choix pour s'inscrire auprès de tous les bailleurs sociaux de la zone géographique demandée, et se voit attribuer un numéro unique.

Considérant que, pour faire face aux multiples enjeux liés à l'évolution croissante de la demande de logement social, les organismes HLM et leurs partenaires font état de la nécessité de disposer d'outils plus performants permettant une véritable gestion partagée des demandes de logement social.
Considérant que, après avoir participé aux différents travaux et échanges conduits sous l'égide de l'UR HLM en Nouvelle-Aquitaine durant l'année 2021, les bailleurs sociaux présents sur le territoire des Landes se mobilisent pour déployer ce dispositif dans leurs structures. La démarche vise, à travers le déploiement d'un outil « métier » mutualisé, à mettre en commun les demandes de logement social et les pièces justificatives nécessaires à leur instruction, les informations relatives à la situation des demandeurs et à l'évolution de leurs dossiers en cours de traitement. Il doit, en outre, permettre d'améliorer la connaissance des demandes sur le territoire.

Considérant le succès du fichier mutualisé en région ex Poitou-Charentes et de la structure associative créée le 18 février 2011 chargée de sa gestion, dénommée AFIPADE, il apparaît opportun de s'appuyer sur l'expertise de cette association et de développer sur le territoire départemental le logiciel Imhoweb.

Ce logiciel permet notamment :

- La création ou la mise à jour partagée d'une demande en temps réel,
- La visibilité de la demande par tous les bailleurs et son enregistrement automatique dans le SNE,
- L'enregistrement, la modification, le renouvellement, la consultation de l'état de sa demande sur internet par le demandeur qui le souhaite,
- La cotation des demandes,
- La gestion en flux des réservations,
- La mise à disposition de statistiques partagées.

Considérant que le Grand Dax dispose d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme de l'Habitat (PLUi-H), mais également que lui incombe, en collaboration avec la Préfecture des Landes, l'organisation de la Conférence intercommunale du Logement (CIL). Le Grand Dax assure un rôle de pilote et de coordonnateur des politiques du logement sur son territoire, notamment en matière d'attribution de logements sociaux (Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur et Convention intercommunale d'attribution).
La mise en œuvre et le suivi de ces documents cadres nécessitent de disposer de données fiables et actualisées afin de pouvoir observer et analyser l'évolution des modalités d'attribution de la demande sociale.
Considérant que l'adhésion à l'AFIPADE permettrait au Grand Dax :

- De répondre à l'obligation légale de disposer d'un outil permettant une gestion partagée de la demande sur son territoire (article 97 de la loi ALUR du 24 mars 2014), et de mettre en place un système de cotation des demandes qui sera obligatoire à compter du 31 décembre 2023.
- De disposer d'un accès en autonomie et en temps réel aux données du fichier partagé de la demande locative du territoire communautaire, et de pouvoir ainsi réaliser des extractions statistiques permettant de suivre la mise en œuvre des objectifs des politiques publiques.
- De contribuer à l'animation et à l'évolution du dispositif de manière générale, en participant à la gouvernance de la structure.

Considérant que les guichets enregistreurs présents sur le territoire communautaire, à savoir XL' Habitat, 103 Avenue Francis Planté à Dax, le CCAS de Dax et le CCAS de Saint-Paul-lès-Dax ont, ou vont adhérer à l'AFIPADE.
Considérant que l'adhésion du Grand Dax à l'AFIPADE, en tant que membre, implique le règlement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année en assemblée générale de l'association. La cotisation 2022 s'élevant à **2 700 €.** Elle est ramenée à **1 350 €** compte-tenu des adhésions prévues de la ville de Dax et de Saint-Paul-lès-Dax. Cette cotisation annuelle est inscrite au budget 2023 (ligne 6281).

A noter que dans le cadre de cette adhésion, le Grand Dax s'engage à respecter la charte de déontologie et de bonnes pratiques de l'AFIPADE, relative à l'utilisation des données de la demande de logement social, dans le respect de la réglementation européenne sur la protection des données personnelles (RGPD).

L'adhésion à cette association entraîne la création d'un siège pour le Grand Dax au sein de l'assemblée générale de l'association, pour lequel il faut désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.
Il sera procédé en séance pour cette désignation aux opérations de vote par scrutin ordinaire via le boîtier électronique après décision à l'unanimité du conseil communautaire

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER l'adhésion du Grand Dax à l'AFIPADE afin d'utiliser le fichier partagé de la demande dénommé « ImhoWeb », **DE DESIGNER,** pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'AFIPADE, Madame Catherine RABA comme représentante titulaire et Monsieur Alexis ARRAS

comme représentant suppléant**, D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à cette adhésion.

VOTÉ A LA MAJORITE

57 VOTANTS : 52 POUR – 5 ABSTENTIONS

Se sont abstenus : *Serge POMAREZ, Julien BAZUS, Sylvie PEDUCASSE, Jean LAVIELLE, Alain GODOT*

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Je tiens à préciser que ce logiciel servira également au CCAS de Saint-Paul-lès-Dax.
Oui, Sylvie PEDUCASSE.

Madame Sylvie PEDUCASSE, Vice-présidente : C'est relatif à la dernière remarque, mais c'est peut-être du mauvais esprit de ma part si j'y ai vu une intention un peu ironique, je tiens à expliquer pourquoi je m'abstiens parce que nous avons également voté pour l'adhésion à la AFIPADE à Saint-Paul-lès-Dax, je pense que c'est un outil particulièrement important, mais il se trouve que dans la même délibération il y a à la fois l'approbation de l'adhésion et la désignation de la personne qui siégera et c'est bien pour ce motif-là que je m'abstiens.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Et sans l'adhésion de l'Agglo, pas d'adhésion des CCAS, on est d'accord, on passe à la suivante ou on continue sur celle-là ? Comme vous voulez, moi j'ai le temps.

<u>OBJET :</u> EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT – APPROBATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES DU GRAND DAX EN FAVEUR DE L'HABITAT.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Le Grand Dax a approuvé à l'unanimité son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H). Ce document contient un Programme d'Orientation et d'Actions (POA) qui énonce la stratégie opérationnelle de la collectivité en matière d'habitat pour la période 2020/2025.

Il se décline en douze orientations et fixe, notamment, des objectifs de production de logements par commune, dont les logements locatifs sociaux, ainsi que des actions pour permettre à l'ensemble des résidents du Grand Dax de se loger dans de bonnes conditions.
Outre la définition des besoins en logements, le POA priorise le renouvellement urbain et la mixité sociale.

Il favorise également les travaux d'amélioration énergétique des logements et ceux favorisant l'accessibilité et l'adaptation au vieillissement.

Au mois de février 2020, les élus communautaires ont approuvé le règlement d'intervention des aides en matière d'habitat, document destiné en particulier aux professionnels de l'aménagement, qui précise les conditions d'attributions des aides en faveur de l'habitat.

Compte tenu du bilan triennal du Programme d'Orientations et d'Actions (POA) approuvé par le conseil communautaire en date du 7 décembre 2022, et des budgets alloués aux différentes actions, il convient d'actualiser le règlement d'intervention des aides du Grand Dax en matière d'habitat.

Ces aides seront attribuées dans la limite de l'enveloppe financière réservée pour l'exercice budgétaire annuel.

Les principales évolutions sont les suivantes :

Concernant la production de logements locatifs sociaux « neufs » : modification des aides relatives à la Vente en l'Etat en Futur d'Achèvement (VEFA) et une attention particulière est portée par le Grand Dax sur les matériaux employés, les énergies renouvelables et le niveau d'équipement des logements.

L'objectif de la Communauté d'Agglomération est de favoriser la création de nouveaux logements locatifs sociaux, en particulier sur les communes de Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Narrosse et Saint-Vincent-de-Paul. Sur les autres communes, les projets seront analysés au cas par cas.
Ainsi, une aide forfaitaire par logement sera octroyée sous conditions, aux bailleurs sociaux intervenants sur le territoire :

	Maîtrise d'ouvrage directe (MOD)	**Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA)**
Prêt Locatif Social (PLS)**	0 €	0 €
Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)	3 000 €	1 000 €
Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration Adapté (PLAIA)	4 000 €	2 000 €

En ce qui concerne l'acquisition en VEFA, les logements acquis par le bailleur devront répondre aux besoins suivants :

- ✓ Favoriser la réalisation de logements « étudiants », ou résidence « jeunes » (moins de 30 ans),
- ✓ Favoriser la réalisation de logements adaptés aux personnes âgées en termes d'accessibilité, d'adaptation au handicap, de logements inclusifs,

Le montant de l'aide sera plus élevé lorsque que les bailleurs sociaux réaliseront les opérations de construction en maîtrise d'ouvrage directe, afin de valoriser leur « savoir-faire ». L'aide sera également plus élevée lorsque les opérations intégreront des logements très sociaux (PLAI) dans leurs projets.

Le Grand Dax, par le biais de son soutien financier mais également pas un travail avec le bailleur en amont de la réalisation des projets, souhaite améliorer la qualité des logements locatifs sociaux. Ainsi, des points particuliers seront mis en avant lors de l'analyse des dossiers concernant notamment :

- Le niveau de performance énergétique des bâtiments,
- L'emploi de matériaux biosourcés,
- L'utilisation d'énergie renouvelable,
- La taille des logements,
- Le niveau d'équipement des logements.

Concernant le logement locatif social « neuf » en acquisition-amélioration ou en démolition-reconstruction : un montant d'aide substantiel pour favoriser ce type d'opération.

	Acquisition/amélioration, démolition/reconstruction
Prêt Locatif Social (PLS)	0 €
Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)	3 500 €
Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)	5 000 €

L'objectif du Grand Dax est d'apporter une aide substantielle aux opérations de renouvellement urbain qui sont souvent plus difficiles « à équilibrer ». Elles participent à l'attractivité des centres villes et des centres bourgs, ce qui constitue un enjeu de développement du territoire traduit dans le PLUi-H.

En contrepartie de ces aides forfaitaires, la communauté d'agglomération du Grand Dax bénéficiera d'un droit de réservation auprès du bailleur social sur une partie du programme de logements.
La commune concernée par l'opération devra intervenir financièrement en faveur de sa réalisation, à hauteur de 10 % minimum de l'aide versée par la communauté d'agglomération du Grand Dax. Chaque commune délibèrera pour préciser les modalités de cette participation.

Concernant la réhabilitation du parc locatif social existant : simplification de l'attribution des aides en favorisant les travaux permettant le saut d'une classe énergétique.

La possibilité d'octroi d'une aide forfaitaire par logement en réalisant un bouquet de travaux n'a pas été utilisée par les bailleurs sociaux qui privilégient une réflexion globale lorsqu'ils effectuent la réhabilitation d'une résidence sociale. Il n'est pas nécessaire de maintenir cette possibilité.

Au sein du pôle urbain, et en particulier au cœur des Quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV), le parc de logement social nécessite des travaux de réhabilitation afin d'une part, de rester attractif et, d'autre part, d'augmenter « le pouvoir d'achat » des locataires en améliorant notamment les performances énergétiques des logements, limitant ainsi les consommations.

Le Grand Dax souhaite soutenir financièrement les bailleurs sociaux qui investissent dans le parc existant sur son territoire :

	Amélioration parc locatif bailleurs sociaux et amélioration logements locatifs communaux
Saut d'une classe énergétique	3000 € par logement

La commune concernée par l'opération devra intervenir financièrement en faveur de sa réalisation, à hauteur de 10 % minimum de l'aide versée par la communauté d'agglomération du Grand Dax. Chaque commune délibèrera pour préciser les modalités de cette participation.

Garantie d'emprunt : actualisation des conditions d'octroi de la garantie d'emprunt du Grand Dax en cohérence avec la convention public / privé en faveur du développement du logement social dans les Landes et la maîtrise des coûts du foncier établie par le Conseil départemental des Landes.

La communauté d'agglomération du Grand Dax pourra accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de **50%** du montant emprunté lorsque le bailleur social aura préalablement obtenu une garantie d'emprunt à hauteur de 50% du montant emprunté auprès du conseil départemental des Landes.

Accession sociale à la propriété : aide du Grand Dax en faveur du Bail Réel Solidaire (BRS)

Dans le cas où le porteur de projet justifie de l'octroi de la garantie d'emprunt du Conseil départemental des Landes pour une opération de BRS (Bail Réel Solidaire) à hauteur de 75% du montant emprunté, la communauté d'agglomération du Grand Dax pourra garantir les 25% restant.

Compte tenu du caractère spécifique du montage des opérations de type « Bail Réel Solidaire », les dossiers seront étudiés au cas par cas et feront l'objet d'un conventionnement spécifique entre le porteur de projet et la communauté d'agglomération du Grand Dax.

Concernant les aides en faveur de l'habitat privé : aucune modification significative sur les dispositifs mis en place par le Grand Dax : Programme d'Intérêt Général (PIG) et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbains (OPAH RU). Ces derniers sont gérés par des conventions particulières entre le Grand Dax et les différents partenaires financiers, notamment l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH).

Y-a-t-il des questions ?

Mme Sylvie PEDUCASSE, Vice-présidente : Oui, juste l'occasion de dire puisqu'on en a parlé précédemment, que ça a été le fruit d'un long travail de la Commission que je n'ai pas le plaisir de présenter pour pouvoir l'étayer, mais du coup je prends la parole et que sans le gros travail des services pour essayer à chaque fois de répondre aux différentes sollicitations des élus de la Commission pour essayer de faire évoluer ce règlement d'intervention, cela aurait été bien difficile. Voilà, donc je tenais à renouveler mes remerciements à David et à Valérie pour le tout le travail qui a été effectué, pour arriver à ce règlement d'intervention qui devrait permettre de pouvoir intervenir encore mieux en faveur d'un logement de meilleure qualité pour toutes les personnes éligibles au logement social sur notre territoire.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Et nous continuons dans cette voie. Bien évidemment, s'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

OBJET : EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPERATION : NARROSSE LE CLOS D'ESTIET – VEFA 32 LOGEMENTS INDIVIDUELS

Monsieur Julien DUBOIS, Président : par courriel en date du 9 février 2023, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax a été saisie d'une demande de garantie d'emprunt de la part de DOMOFRANCE pour un montant total emprunté de **4 687 365 €**.

Il s'agit d'une opération de construction neuve « Clos d'Estiet » achetée en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) au promoteur Pierreval Ingénierie, sur la commune de Narrosse.

Le programme de l'opération est le suivant :

Agréments DDTM 40	Obtenus le 03/12/2019				
Maître d'ouvrage de l'opération	Pierreval Ingénierie				
Nombre de logements	32				
Typologie des logements	T1	T2	T3	T4	T5 et +
				32	
Mode de financement des logements	PLUS		PLAI		PLS
	22		10		

Le programme de l'opération compte un minimum de 30 % de logements locatifs sociaux financés en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).
Le Conseil Départemental accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% du montant total emprunté.

Cette demande est conforme au règlement d'intervention du Grand Dax en matière de garantie d'emprunt.

Cette opération n'a pas fait l'objet d'une aide forfaitaire octroyée par le Grand Dax, suite à un manque de concertation de la part du bailleur social avec la collectivité.
En contrepartie de l'octroi de la garantie d'emprunt, six logements (20% du programme) sont réservés dans cette résidence à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.
Considérant que DOMOFRANCE est signataire de la « Convention de partenariat pour le développement du logement social dans le département des Landes »,

Considérant la décision favorable de la commission permanente du Conseil Départemental en date du 14 avril 2023 accordant sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour un montant total de **4 687 365 €** souscrit par DOMOFRANCE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
Considérant qu'en contrepartie de la garantie octroyée, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax demande un droit de réservation de 6 logements dans cette opération. Les modalités sont précisées dans la convention annexée à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil, D'ACCORDER sa garantie à hauteur de **50%** pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de **4 687 365 €** souscrit par DOMOFRANCE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°144206 constitué de 5 lignes du prêt. La somme garantie s'élève par conséquent à : **2 343 682,5 €** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt,
Ledit contrat est joint en annexe et fait parte intégrante de la présente délibération. **D'APPROUVER** les projets de conventions relatives aux conditions dans lesquelles s'exerce la garantie d'emprunt et aux modalités de réservation de logements par le bailleur au Grand Dax, annexés à la présente délibération, **D'AFFECTER** le prêt relatif au financement de l'opération « Le Clos d'Estiet» de la façon suivante :

- PLAI d'un montant de 979 749 € ;
- PLAI foncier de 396 990 ;
- PLUS d'un montant de 2 277 248 € ;
- PLUS foncier d'un montant de 873 378 € ;
- PHB 2.0 tranche 2019, d'un montant de 160 000 €.

Le montant de chaque ligne de prêt ne pourra en aucun cas être dépassé et il ne pourra y avoir de fongibilité entre chaque ligne du prêt.

D'ACCORDER la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt, et jusqu' au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par DOMOFRANCE dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à DOMOFRANCE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. **D'ENGAGER,** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de demande de garantie d'emprunts entre le Grand Dax et DOMOFRANCE ainsi que tous documents relatifs à ce dossier. **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de réservation de logements entre le Grand Dax et DOMOFRANCE ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Voté à l'unanimité

La séance est levée à 23H15

La Secrétaire

Guylaine DUTOYA

Le Président

Julien DUBOIS